



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

CHARTRE 2025-2040



CAHIER DES PAYSAGES

www.parc-cotentin-bessin.fr

Septembre 2022



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin
Une autre vie s'invente ici



 des Marais du Cotentin et du Bessin - Création graphique 1^{er} et 4^e de couverture : Benjamin Déal - Tirage : 25 exemplaires - Mars 2024

Crédits photo 1^{er} de couverture : Alice Brauns.

Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC 100% (PEFC/10-31-1588) avec des encres végétales par Le Révérend Imprimeurs - Volognes (50).

Cahier des paysages

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

3 Village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tél. : 02 33 71 61 90

www.parc-cotentin-bessin.fr

Équipe d'études :

Alice Brauns, paysagiste dplg, mandataire, Granville,
conception, animation et rédaction de l'étude

Hégésippe Bellanger, urbaniste opqu, Saint-Lô,
cartographie,

Léna Bouzemberg, Design Thinker, Clamart,
animation des ateliers

Préface

La crise écologique de ce nouveau siècle peut être surmontée par la transition de nos modes de vie vers des comportements plus sobres et plus soutenables.

Les paysages des marais du Cotentin et du Bessin sont partagés et façonnés par un grand nombre d'acteurs et d'usagers : habitants, agriculteurs, collectivités, touristes, entreprises privées... il s'agit d'espaces construits collectivement, offrant une diversité de fonctionnalités plus ou moins développée selon les secteurs.

Les conséquences des crises environnementales, économiques et sociales et l'obligation d'imaginer et de mettre en œuvre collectivement des actions d'atténuation et d'adaptation, induisent une mutation de nos paysages tels que nous les connaissons aujourd'hui, empreints d'histoire et de patrimoine, d'espaces naturels préservés, mais aussi d'espaces façonnés par les énergies fossiles abondantes et peu chères.

Le développement de l'approche paysagère dans le contexte de la transition est un outil intéressant pour appréhender nos relations au territoire et à ses usagers. Il permet d'animer la médiation des enjeux liés à l'énergie, à l'urbanisme, à l'agriculture ou encore au climat. Il s'agit de faciliter l'appropriation et l'acceptation de la transition, notamment vis-à-vis de publics conservateurs sur ces questions. L'approche paysagère est aussi une manière de se projeter dans un avenir souhaitable et désirable, dans lequel les activités humaines sont compatibles avec la préservation du vivant.

Anne Hébert,
Vice-présidente du PNR

Appel au bon gouvernement

Le paysage français est reconnu à l'échelle internationale pour sa beauté et sa diversité. En France, chacun apprécie le paysage comme un cadre de vie de qualité et une ressource touristique et économique importante. Ce bien d'intérêt général appelle des politiques publiques exigeantes pour sa protection, sa gestion et son aménagement. Pour autant, force est de constater qu'il se dégrade continuellement et fortement. Nous lançons donc un appel à la remise en question des approches trop sectorielles pratiquées depuis des décennies. Habitat, développement économique, transport, tourisme, énergie, agriculture, protection des patrimoines naturels et culturels, ces politiques s'additionnent pour faire des paysages une simple résultante de plus en plus banalisée, dégradée, polluée et conduisant à un affaiblissement du lien social. Il est plus que temps d'inverser ce processus et de considérer le paysage comme l'affaire de tous pour réussir la transition écologique.

De multiples exemples en France et en Europe le prouvent : la démarche de paysage fondée sur l'approche sensible, la connaissance partagée du territoire et un projet d'ensemble, est un puissant accélérateur de cette transition à laquelle ils confèrent la dimension démocratique, solidaire et désirable d'une « cause commune ».

Notre pays doit relever une série de défis dont les réponses ont des effets visibles sur le paysage :

- Lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses premières conséquences
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et préserver les espaces naturels
- Renforcer la cohésion des lieux habités et le lien social
- Réviser notre modèle économique selon les enjeux du vivant
- Accélérer la transition agricole et alimentaire
- Promouvoir une coopération équilibrée entre ville et campagne
- Viser la sobriété foncière.

A nous de saisir ces enjeux de paysage dans une approche globale.

Cet appel a été signé en 2021 par l'Association des paysagistes-conseil de l'État, la fédération française du paysage, les Parcs Naturels Régionaux de France, la fédération nationale des CAUE, la fédération nationale des agences d'urbanisme, le collectif Paysage après pétrole, le réseau des Grand sites de France.

Objet de l'étude, le cahier de charge

Cette étude s'inscrit dans la procédure de révision de la Charte 2025-2040. Le renouvellement du décret de classement en Parc naturel régional est fixé, pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB), au 10 février 2025. Conformément à la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et au décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017, la procédure de révision comporte plusieurs étapes et prévoit, notamment, la définition d'objectifs de qualités paysagères.

Cette étude a pour objet de définir ces objectifs de qualités paysagères qui seront annexés à la Charte, sous la forme d'un *cahier des paysages* et qui seront introduits dans les mesures du projet opérationnel de Charte.

Définis comme des « orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale », les objectifs de qualités paysagères désignent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe pour orienter le devenir de ses paysages, elles doivent résulter d'une large concertation.

Afin que le Syndicat Mixte définisse une politique paysagère ambitieuse sur le territoire du Parc, répondant aux objectifs de la convention européenne du paysage et des lois n°93-24 sur

la protection et la mise en valeur des paysages et n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, il est essentiel que l'inventaire du patrimoine identifie les unités paysagères qui composent le territoire et l'ensemble des structures paysagères associées, en cohérence avec l'atlas régional des paysages, actualisé en 2020, pour le département de la Manche et avec le document de référence sur les paysages, réalisé par le Parc en 2012. L'identification et la qualification des unités paysagères doivent permettre d'établir les objectifs de qualités paysagères et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui les caractérisent, en concertation avec les acteurs et les habitants du territoire.

Ces principes fondamentaux de protection des structures paysagères sont traduits dans le rapport en mesures ou dispositions, qui peuvent renvoyer à d'autres dispositifs, tels que les plans de paysages, les sites classés ou encore les opérations Grands Sites.

Les éventuels espaces en quête de requalification sont identifiés et des mesures adaptées prévues à cette fin, dans la Charte.

La Charte précise la manière dont la mise en œuvre de ces objectifs s'inscrit, en cohérence avec les objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

La démarche

Pour répondre à la demande exprimée dans le cahier de charge, la démarche proposée par l'équipe d'études repose sur 6 axes de travail :

- Une mise en valeur synthétique du **corpus important d'études déjà existants** sur le territoire, en particulier l'atlas de paysages de Normandie, département de la Manche, DREAL Normandie, 2020, notamment pour la description des unités de paysages, leurs dynamiques, les enjeux, y compris les illustrations ;
- Une confrontation de ces acquis avec **l'expertise professionnelle** des auteurs du territoire, illustrée notamment par de nombreuses photographies témoignant de la perception sensible de l'espace vécu.
- Une prise en compte de la **qualité des paysages existants et de leur valeur** ; mais aussi une évaluation critique de leurs dynamiques, préalable à la prospective permettant in fine de **choisir l'évolution des paysages**, à travers les orientations, plutôt que les subir.
- Une **démarche participative** avec des habitants et acteurs du territoire les sollicitant non seulement comme appui pour la connaissance du territoire, mais aussi dans leur créativité, leur capacité de projeter des situations nouvelles ;
- La recherche de solutions en faveur de la **diversité des paysages**, en basant les objectifs et les orientations sur la spécificité géographique, historique, culturelle de chaque paysage, de chaque lieu et contrer ainsi la banalisation de nos paysages en cours.
- La prise en compte de la **question climatique** non seulement comme un facteur de risque, comme une contrainte, mais comme une opportunité pour imaginer une meilleure gestion du territoire en faveur de la qualité des paysages, du cadre de vie et d'un meilleur vivre ensemble.

Présentation de l'étude

L'étude se présente en deux grandes parties.

La première partie présente les paysages du PNR, ses unités de paysage, regroupées selon les quatre grands types de paysage du territoire : Marais, Bocage, Monts et Landes et Littoral. Chaque type de paysage regroupe entre deux et six unités de paysage présentées ici. Cette partie est introduite par une vue d'ensemble sur le système paysage du parc et chaque type de paysage est introduit par une présentation générale et la cartographie des unités de paysage concernées.

La deuxième partie, relative aux enjeux, aux Objectifs de Qualité Paysagères et aux orientations, est structurée, comme la première partie, selon les quatre grands types de paysages auxquels s'ajoute un chapitre « tous les paysages » traitant des sujets récurrents de l'ensemble du territoire.

Chaque chapitre se termine par une carte de repérage des orientations localisées.

Pour faciliter la lecture, chaque type de paysage est représentée par une couleur, en lien avec la perception de ses paysages :

- Le « marais » en bleu
- Le « bocage » en vert
- Les « Monts et landes » en orange
- Le « littoral » en jaune.
- « Tous les paysages » en rouge brique.

NB. La mise en page vise une lecture en double page nécessitant donc une impression recto-verso, les pages impaires étant situées à droite.

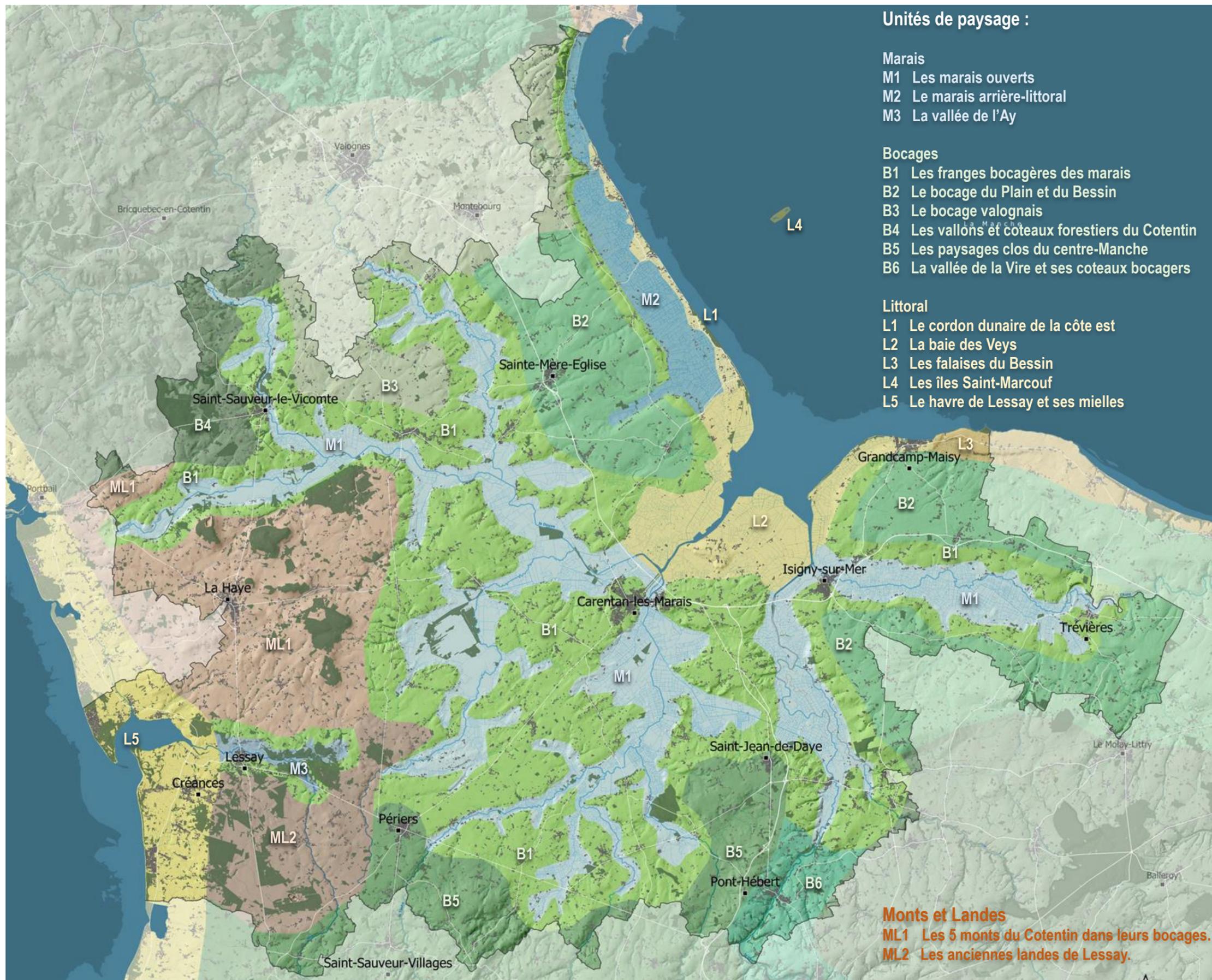
Pour un meilleur confort de lecture à l'écran, il est conseillé d'afficher le document en mode double page.

I. Les paysages du PNR	5	II. Enjeux, objectifs de qualité paysagère et orientations	30
Le système paysage	6	Marais	32
Marais	8	Dynamiques + enjeux	33
1. Les marais ouverts	9	Objectifs de qualité paysagère	35
2. Le marais arrière-littoral	10	Carte de repérage	36
3. La vallée de l'Ay	11	Bocages	36
Bocages	12	Dynamiques + enjeux	38
4. Les franges bocagères des marais	13	Objectifs de qualité paysagère	40
5. Le bocage du Plain et du Bessin	14	Carte de repérage	42
6. Le bocage valognais	15	Monts et Landes	42
7. Les vallons et coteaux forestiers du Cotentin	16	Dynamiques + enjeux	43
8. Les paysages clos du centre-Manche	17	Objectifs de qualité paysagère	45
9. La vallée de la Vire et ses coteaux bocagers	18	Carte de repérage	46
Monts et landes	20	Littoral	46
15. Les 5 monts du Cotentin dans leurs bocages.	21	Dynamiques + enjeux	48
16. Les anciennes landes de Lessay.	22	Objectifs de qualité paysagère	52
Littoral	24	Carte de repérage	54
10. Le cordon dunaire de la côte est	25	Tous les paysages	54
11. La baie des Veys	26	Dynamiques + enjeux	58
12. Les falaises du Bessin	27	Objectifs de qualité paysagère	64
13. Le havre de Lessay et ses mielles	28	Carte de repérage	65
14. Les îles Saint-Marcouf	29	Lexique, Bibliographie, Iconographie	65



I. Les paysages du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



Le système des paysages du Parc.

Les paysages du Parc illustrent la relation fine entre les différentes formes que prennent le relief et l'hydrographie et les usages qu'en font les habitants et acteurs du territoire. Cette imbrication systémique entre la géographie donnée et les savoir-faire hérités donnent lieu à quatre types de paysages qui composent le territoire du parc naturel régional.

Fondateur de l'identité paysagère du parc, les *Marais* constituent à la fois le cœur et l'originalité du parc. Ces paysages ouverts, plans, occupés à perte de vue de prairies inondables où l'habitat est exclu et la présence humaine effacée, ne se découvrent pas d'emblée, peu de chemins et routes le traversent. Les marais sont étroitement imbriqués aux rebords bocagers. La ligne de rencontre est à la fois un paysage fragile et à fort potentiel : on y trouve un bâti ordinaire, installé avec discrétion dans le paysage, des corps de ferme, tirant profit de l'accès au marais. Ces franges bocagères, offrant des vues larges sur le marais, permettent d'observer les changements constants de l'eau, des lumières, des couleurs.

Sur les reliefs doux prennent place les *Bocages*. Ce système agricole dédié essentiellement à l'élevage est constitué d'un maillage de haies bocagères plus ou moins dense dans lequel est dispersé l'habitat. C'est un paysage intimiste laissant peu de place à des vues au lointain. Paysage normand emblématique, le bocage se poursuit naturellement en dehors du périmètre du parc.

Dans la partie ouest du territoire, les *Monts et Landes* offrent des paysages boisés ou ouverts originaux par leurs milieux écologiques rares et par leurs points de vue lointains rares. Les Monts boisés constituent des repères dans le paysage.

Enfin, les paysages du *Littoral* qui s'ouvrent vers la mer à l'est et à l'ouest sont des espaces très convoités pour leurs qualités naturelles, les usages qu'ils offrent, pour leurs valeurs économiques et patrimoniales.

Les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



Le Merderet à Chef-du-Pont



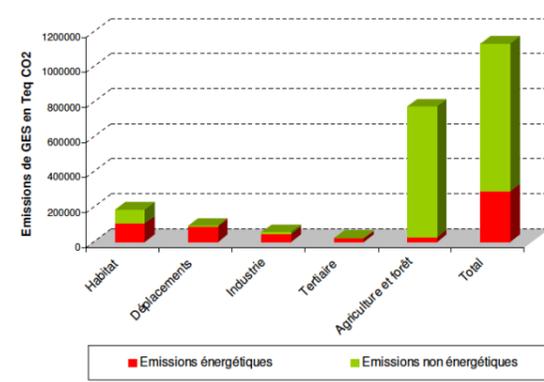
Bocage dense à Pont-Hébert



Landes près du marais de Baupte



Mielles à Créances



PCET du PNR 2012

Les principaux enjeux de paysage

L'agriculture étant le principal gestionnaire de ces paysages, ses évolutions impactent fortement les paysages : la tendance est à la diminution et à l'agrandissement des fermes, avec une mécanisation du travail nécessitant de moins en moins de main-d'œuvre. L'élevage bovin, en particulier la production laitière, tenant une place prépondérante, on peut observer une diminution des prairies pâturées que ce soit dans les marais ou dans les bocages, en faveur de prairies de fauche et de cultures et d'un élevage en stabulation et donc l'apparition d'importants hangars agricoles dans les paysages. Par ailleurs, la maille bocagère a tendance à s'éclaircir ou à disparaître en faveur de champs de taille plus importante favorables aux cultures intensives. Le vieillissement des exploitants soulève de nombreuses questions quant à la reprise de structures agricoles souvent de taille très importante.

Dans ces paysages dominés par l'agriculture, mais où les espaces naturels sont encore assez présents, sous diverses formes, les transformations récentes apparaissent fortement, et sont ressenties comme des ruptures. Ils tendent à banaliser ces paysages fragiles.

Comme de nombreux autres territoires normands, celui du parc est caractérisé par un habitat dispersé sous forme de fermes, de hameaux, de villages, de rares bourgs et villes, posant la question de la mobilité, des accès aux équipements et aux services.

Dans les petits bourgs, les commerces préservent une certaine indépendance des populations les moins mobiles et évitent des trajets inutiles en voiture. De plus, en investissant les bâtiments anciens, ils participent de la valorisation du cadre de vie et donnent un réel sens à l'espace public qui reste encore ici un espace de rencontres fortuites possibles.

Une des originalités de l'architecture vernaculaire est la présence d'un matériau traditionnel la bauge ou mâsse. Le territoire du PNR compte environ 10 000 constructions dans ce matériau bio et géosourcé, dont les plus anciennes encore visibles datent du XVI^e siècle et la plus récente, une grange à grains, de 1917. Un des enjeux du parc est non seulement la conservation de ce bâti vernaculaire, mais aussi la promotion du savoir-faire hérité pour la construction neuve.

Un certain nombre de villes et villages ayant subi d'importants dégâts pendant la Deuxième Guerre mondiale sont marqués par l'architecture de la Reconstruction. Il s'agit de bâtiments avec une structure béton et de parements en pierre, souvent d'une belle qualité, mais qui nécessitent d'être valorisés et notamment dans leur rapport à l'espace public. Par ailleurs, de nombreux monuments et sites, reconnus au niveau national pour leurs qualités paysagères et historiques (sites classés d'Utah Beach et de la Pointe du Hoc) marquent les paysages des plages du débarquement, dans la partie est du territoire et attirent de nombreux visiteurs.

Un des principaux facteurs de transformation des paysages du parc est l'extension urbaine, que ce soit sous forme de zones pavillonnaires, dédiées à l'habitat aux abords des villes et villages, sous forme de zones d'activités, le plus souvent situées aux entrées des villes, ou sous forme de constructions pour l'accueil du tourisme, en bord de mer et notamment sur les plages du débarquement.

L'espace public subit également des transformations importantes. La domination de l'espace public par la voiture, en circulation ou en stationnement, laisse peu de place à d'autres usages et attentes et entraîne par là un appauvrissement du paysage et du cadre de vie.

De nouvelles aspirations en termes de mobilité voient le jour avec la question du coût des déplacements, mais également avec un regain d'intérêt pour les mobilités actives et la nécessaire sobriété face aux impacts du changement climatique. Ce nouveau contexte devrait faciliter la mise en place d'un nouveau partage des espaces publics au sens large.

Enjeux climatiques

En Normandie, la température s'est élevée de 0,6 à 0,9 degrés, en moyenne, ces 60 dernières années. Cette élévation tend à s'accroître et pourra atteindre + 1,5° à 2° d'ici 2050. Elle a des conséquences sur l'équilibre des écosystèmes et, par conséquent, sur les activités humaines et la santé.

L'augmentation de la fréquence d'épisodes de chaleur et de sécheresse risque d'entraver les activités agricoles des décennies à venir, avec des conséquences sur la ressource en eau potable et le risque notamment de renforcer le phénomène naturel du biseau salé, l'intrusion d'eau salée dans la nappe phréatique d'eau douce.

Si les origines de l'érosion de la biodiversité actuellement constatée sont essentiellement liées à la pollution et à la réduction des milieux naturels, le changement climatique peut néanmoins avoir un effet accélérateur, les espèces animales et végétales n'ayant pas le temps nécessaire pour pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions de vie.

De nombreux impacts sont dès aujourd'hui mesurables. L'élévation de la mer s'élève à 2,1 mm par an à Cherbourg et l'érosion du trait de côte est de 80 cm à 1 m par an, au sud de Pirou. Les prévisions montrent que les zones littorales seront fortement touchées dans les années à venir.

Dans la Manche, 25 866 constructions et bâtiments industriels, dont la valeur est évaluée à 10,5 Mrds €, sont situés en dessous du niveau de la mer.

Ces constats et menaces appellent à un changement profond de notre système de gestion du cadre de vie nécessitant des stratégies d'adaptation pour faire face aux menaces, mais aussi des stratégies d'atténuation, des mesures permettant de diminuer les émissions de gaz à effets de serre.

Le territoire du Parc s'étant spécialisé au fil du temps dans la production laitière, l'élevage bovin est aujourd'hui, avec près de 70 % des émissions, le principal émetteur des gaz à effets de serre du territoire. Les prairies et le bocage associés à cette spécialisation du territoire, et plus particulièrement les marais tourbeux, stockent et captent du carbone de manière significative. Un équilibre reste à trouver notamment en faisant évoluer les pratiques agricoles.

Enfin, l'habitat avec son parc de logements anciens et les déplacements en milieu rural contribuent dans une moindre mesure aux émissions du territoire.



Unités de paysage :
 M1 Les marais ouverts
 M2 Le marais arrière-littoral
 M3 La vallée de l'Ay

Les paysages de marais forment le cœur du territoire du Parc et concentrent une grande partie des enjeux. Ils sont complémentaires aux bocages limitrophes, appelés aussi le « Haut-Pays ».

Dans l'histoire, les usages qui ont façonné les paysages des marais ont évolué. S'ils ont été très variés jusqu'au XVIIIe siècle – pâturages divers (oies, bœufs, porcs...), récolte de branchages, extraction de tourbe, etc. – ils se sont spécialisés ensuite sur l'élevage bovin et les marais ont été convertis en prairies pour répondre à la forte demande de fourrage et pour pouvoir continuer à cultiver les terres du Haut-Pays.

Au milieu du XXe siècle, deux avancées techniques agricoles, non compatibles avec les terres des marais peu portantes et inondées une partie de l'année, changent la donne : l'essor du maïs et le machinisme. Ainsi pour améliorer leur productivité fourragère, les marais ont été en partie privatisés. Les terres ont été amendées et drainées par un réseau beaucoup plus dense de fossés.

Aujourd'hui, de grandes parcelles continuent d'être la propriété des communes qui en assurent l'entretien par le pâturage collectif et la récolte en fauche, malgré la diminution d'intérêt pour ces parcelles collectives.

L'élevage bovin et l'industrie laitière n'ont cessé de se conforter ces vingt dernières années, accompagnés par l'apparition d'étables et d'usines de dimensions de plus en plus importantes. Malgré ces évolutions, le marais a réussi à garder ses caractéristiques en contraste avec le Haut-Pays, formant un paysage original de vastes prairies, avec une grande ouverture visuelle, une urbanisation effacée, des inondations hivernales, la « Blanchie ».

Les paysages de marais sont composés par trois unités de paysage, présentés sur les pages suivantes : les marais ouverts, le marais arrière-littoral, la vallée de l'Ay.



Marais blanc, Chef-du-Pont



Pâturages, près de Néhou



« Le port » près de Carquebut



Bâtiments d'usines, assez présents, Chef-du-Pont

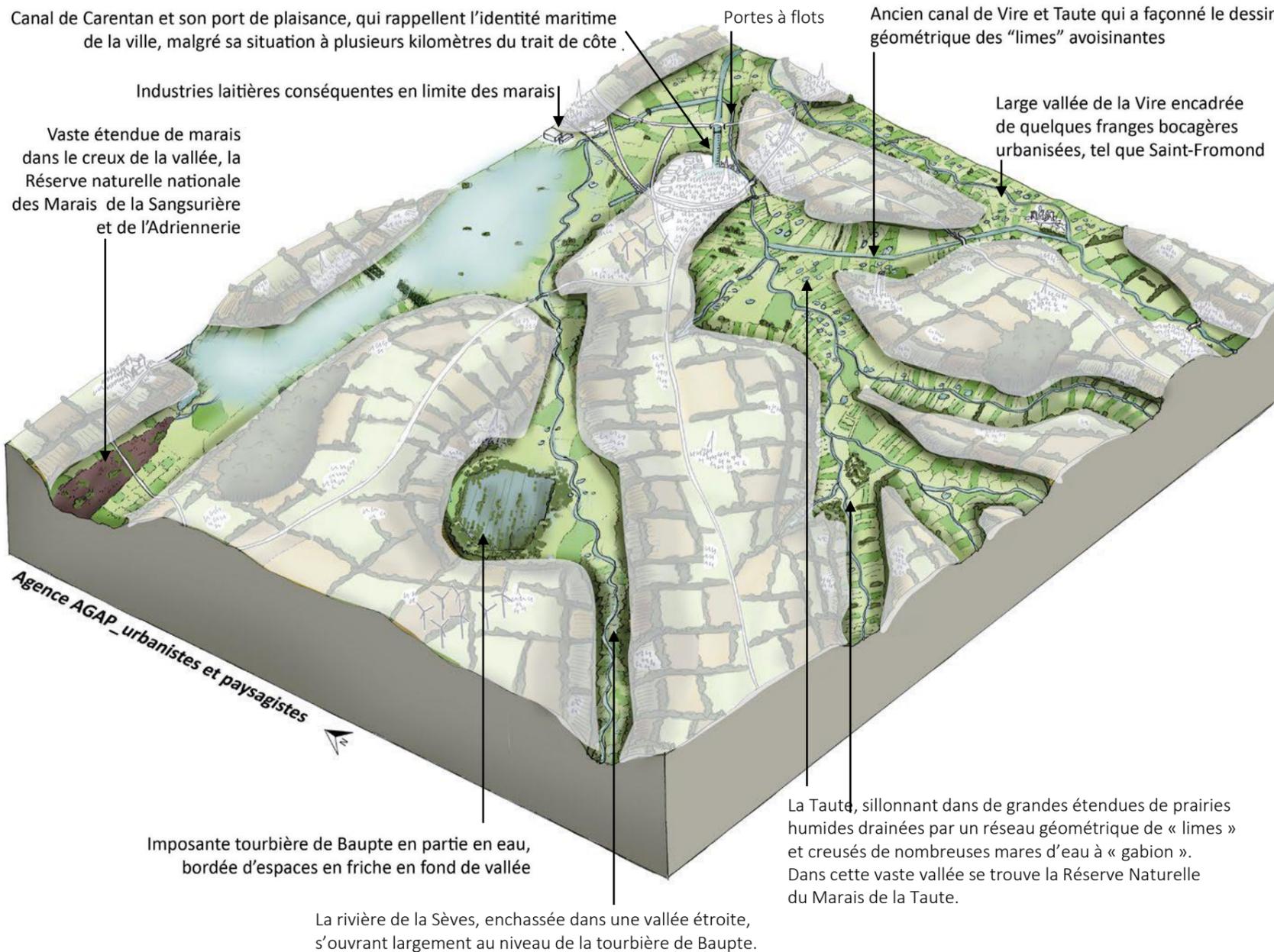


Dans le marais des Roselières des Rouges Pièces

Canal de Carentan et son port de plaisance, qui rappellent l'identité maritime de la ville, malgré sa situation à plusieurs kilomètres du trait de côte.

Industries laitières conséquentes en limite des marais

Vaste étendue de marais dans le creux de la vallée, la Réserve naturelle nationale des Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie



Portes à flots

Ancien canal de Vire et Taute qui a façonné le dessin géométrique des « limes » avoisinantes

Large vallée de la Vire encadrée de quelques franges bocagères urbanisées, tel que Saint-Fromond

Agence AGAP_urbanistes et paysagistes

Imposante tourbière de Baupte en partie en eau, bordée d'espaces en friche en fond de vallée

La rivière de la Sèves, encaissée dans une vallée étroite, s'ouvrant largement au niveau de la tourbière de Baupte.

La Taute, sillonnant dans de grandes étendues de prairies humides drainées par un réseau géométrique de « limes » et creusés de nombreuses mares d'eau à « gabion ». Dans cette vaste vallée se trouve la Réserve Naturelle du Marais de la Taute.

Les paysages plans des marais ouverts se situent entre 1 à 6 m NGF ce qui les places sous le niveau de la mer à marée haute. Ils sont irrigués par un chevelu hydrographique dense composé de fossés, de canaux, de ruisseaux, de rivières et de fleuves convergeant vers la baie des Veys alimentant prairies humides, marais et tourbières, inondées en hiver, formant la « blanchie », paysage spectaculaire d'un vaste miroir d'eau.

Cette immensité plane est limitée par les franges et coteaux bocagers, espaces complémentaires dont les rebords habités et arborés constituent un arrière-plan omniprésent. De nombreuses fermes sont installées sur cette limite non inondable, profitant ainsi des prairies des marais en été et des bocages pâturés en hiver. Ce contraste entre le haut pays bocager non submersible habité et le bas pays et marais blanc en hiver, soumis à la temporalité de la présence de l'eau forme la spécificité de ce paysage au cœur du Parc.

Des aménagements hydrauliques témoignent du savoir-faire pour réguler les niveaux d'eau dans les marais depuis le XIIIe siècle : les portes à flots, situées au niveau des principaux fleuves, actionnées par la seule force des eaux, se referment à chaque marée montante évitant ainsi que l'eau salée puisse rentrer dans les terres et s'ouvrent à marée basse pour que l'eau douce des fleuves, accumulée en amont, puisse s'évacuer.

Chaque année, les prairies sont ainsi fertilisées par les dépôts alluvionnaires des rivières, offrant en été des pâturages riches aux bovins, ovins et aux chevaux permettant de garder ouverts ces vastes paysages.

Les communes concernées (73) :

Airel, Appeville, Auvers, Auxais, Baupte, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Bricqueville, Canchy, Carentan-les-Marais, Catteville, Cavigny, Colombières, Crosville-sur-Douve, Derville, Ecausseville, Etienville, Feugères, Formigny-la-Bataille, Fresville, Golleville, Gonfreville, Gorges, Graignes - Le Mesnil-Angot, Hemevez, Isigny-sur-Mer, La Bonneville, La Cambe, La Haye, La Meauffe, Le Ham, Le Mesnil-Eury, Le Plessis-Lastelle, Liesville-sur-Douve, Lison, Longueville, Magneville, Mandeville-en-Bessin, Marchésieux, Maigny-le-Lozon, Méautis, Monfréville, Montsenelle, Moon-sur-Elle, Nay, Néhou, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Osmanville, Périers, Picauville, Pont-Hébert, Raids, Rauville-la-Place, Remilly-les-Marais, Saint-André-de-Bohon, Sainte-Colombe, Sainte-Mère-Église, Saint-Fromond, Saint-Germain-du-Pert, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sebastien-de-Raids, Terre-et-Marais, Trévières, Tribehou, Urville, Varenguebec.



Les plages et les marais arrière-littoraux*



Vue sur le marais et le littoral depuis Crisbecq



Ligne de peupliers structurant le marais



Etendue de pâtures limitée par le coteau du Plain



Habitat en frange de marais, St-Martin-de-Varreville

Marais arrière-littoraux de la côte du Plain structurés par les fossés de drainage et les « chasses » rectilignes. Les prairies sont fauchées et pâturées (bovins, ovins, équins) et sont bordées de haies discontinues et de petits bosquets.

Falaises mortes bocagères du bas plateau du Plain. La route départementale 14 suit la ligne de crête et dessert les villages et hameaux successifs qui dominent les marais arrière-littoraux



Ce marais constitue l'arrière-pays du littoral de la côte-est dont le cordon dunaire freine l'écoulement des ruisseaux et fleuves côtiers vers la mer, favorisant ainsi la stagnation d'eau et la formation de zones humides. Ce marais d'une largeur d'environ trois kilomètres est situé entre 2 et 4 mètres d'altitude (niveau moyen de la mer). Les flux d'eau sont régulés par des ouvrages hydrauliques, portes à flots et écluses, pour éviter l'intrusion de l'eau salée marine dans les prairies.

Les grandes prairies pâturées par des vaches, ovins et équins ou fauchées, sont découpées par une série de routes perpendiculaires au littoral. Parmi elles, certains chemins d'exploitation appelés "chasses" sont des lieux propices au calme et à la promenade.

Le paysage donne une impression d'ouverture, bien que limité à l'est par le cordon dunaire ou la digue : on ne voit jamais la mer, on perçoit simplement la lumière du large.

La surface plane du marais est sillonnée de fossés de drainage dont l'exutoire est marqué par un taret limitant l'entrée des eaux saumâtres. Les canaux se fauillent en lignes brisées entre les parcelles.

La présence des fossés de drainage est soulignée par les peuplements de roseaux, les alignements d'arbres et quelques haies interrompues qui cadrent ponctuellement les vastes panoramas ouverts.

Lorsqu'on s'approche de la côte, les parcelles sont parsemées de bouquets d'arbres coiffés par les vents dominants et servant d'abris pour les bêtes. Les formes végétales expriment les types de gestion agricole : lorsque la prairie est fauchée, un bourrelet d'herbes hautes accompagne les bosquets, alors que lorsque la prairie est pâturée, les arbres sont rigoureusement dépouillés de leurs feuilles basses et servent d'abri aux bêtes, contre le soleil.

À l'ouest, la vue s'élève le long de la falaise morte et le relief permet la perception des écrans successifs des haies du bocage.

Ces espaces de prairies pâturées et fauchées l'été, mais inondées en hiver, sont pratiquement dépourvus d'habitations, les villages étant installés en bordure du bocage, à l'articulation entre terres cultivées et marais. Quelques habitations émergent de cet espace plat et peu arboré, notamment le long du cordon dunaire. Elles sont menacées par les impacts de la remontée du niveau de la mer.

Communes concernées (15) :

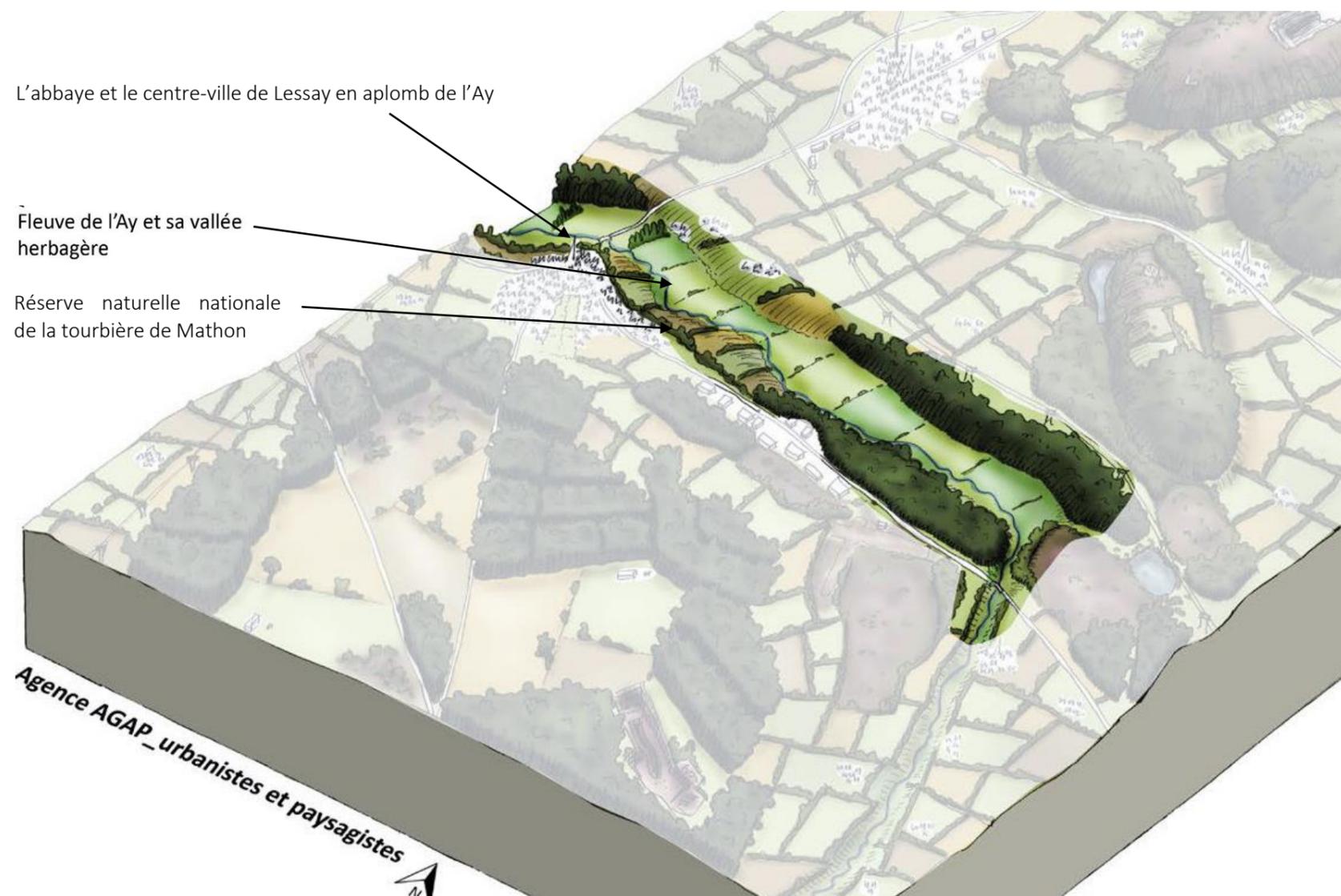
Audouville-la-Hubert, Aumeville-Lestre, Boutteville, Crasville, Fontenay-sur-Mer, Lestre, Quettehou, Quinéville, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Église, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Marcouf, Saint-Martin-de-Varreville, Sébeville, Turqueville.



La vallée vaste, plate et ouverte de l'Ay



L'abbaye de Lessay



L'abbaye et le centre-ville de Lessay en aplomb de l'Ay

Fleuve de l'Ay et sa vallée herbagère

Réserve naturelle nationale de la tourbière de Mathon

Agence AGAP_urbanistes et paysagistes

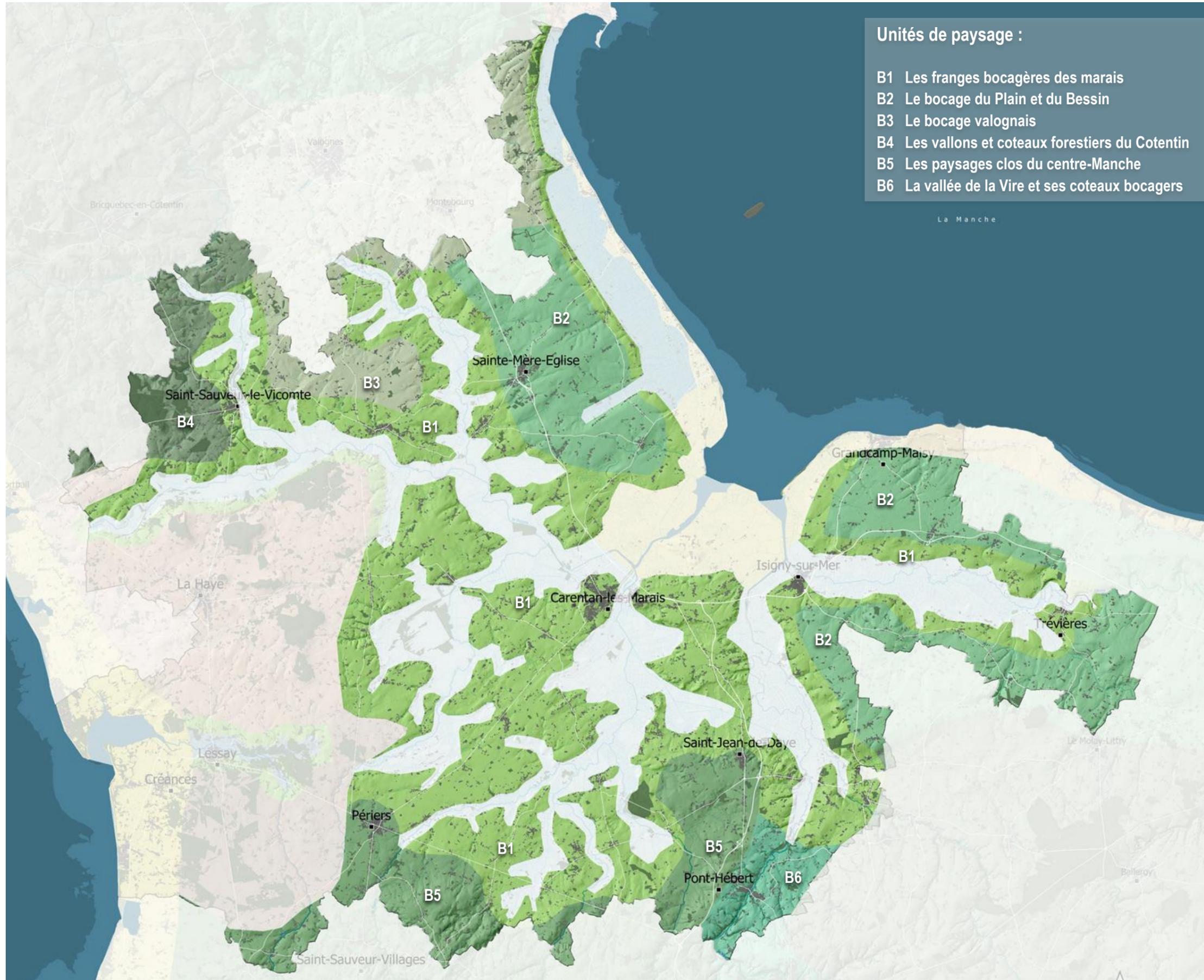
Le lit majeur de la partie aval du fleuve de l'Ay marque une rupture entre le plateau bocager et les Monts au nord et les anciennes landes au sud. Ce fond de vallée plat, humide et inondable est occupé par des prairies pâturées et de rares cultures de blé en grandes parcelles, cernées de haies discontinues.

La Réserve naturelle nationale de la tourbière de Mathon occupe seize hectares dans cet espace et abrite un patrimoine naturel remarquable composé par de nombreux habitats d'intérêt européen (landes sèches ou tourbeuses, tourbières acides à sphaignes, bas-marais alcalin, aulnaie-saulaie humide, chênaies, prairies humides à orchidées...).

Les versants doux de la vallée accueillent des pinèdes dont le sous-bois est couvert d'ajoncs et de bruyères, des cultures et prairies cernées de quelques haies. Cet écrin boisé sombre rend l'accessibilité et la visibilité sur le fond de vallée assez difficile et lui confère des ambiances assez intimistes.

L'urbanisation est peu présente et faiblement visible. Les quelques hameaux et la ville de Lessay sont situés à l'abri des inondations. Seule l'abbaye de Lessay, construite sur les bords, domine le fond de la vallée.

Communes concernées (5) :
La Feuillie, Lessay, Millières, Saint-Patrice-de-Claims, Vesly.



Les paysages de bocages forment le paysage emblématique normand. Les parcelles ont été embocagées dès la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle pour accompagner la spécialisation laitière de la région, transformant les anciennes terres de cultures en herbage. Les haies plantées étaient essentiellement constituées d'ormes émondés, en particulier dans le Plain et le Bessin. Ces deux territoires, alors céréaliers, furent complètement transformés par cette mise en herbe.

Alors que la filière bovin-lait reste dominante, on peut observer ces dernières décennies un développement des labours et un agrandissement des parcelles agricoles en faveur de la mécanisation, une diminution globale consécutive de la maille bocagère et des prairies permanentes ainsi qu'une augmentation notable de la taille des ateliers hors-sol.

Par ailleurs, les vergers faisaient traditionnellement partie des paysages de bocage normand. Ces pommiers et poiriers haute-tige étaient généralement implantés soit en continuité des hameaux soit au sein de prés-vergers. Ils participaient alors de manière forte au paysage, en augmentant la présence arborée et en illuminant le paysage verdoyant au printemps par leur floraison blanche. À partir des années 1950, la demande ayant chuté, n'incitant plus aux plantations, ils ont été en très grande partie arrachés ou ont disparu par le manque d'entretien.

Les paysages de bocages sont composés par six unités de paysage, présentées sur les pages suivantes :

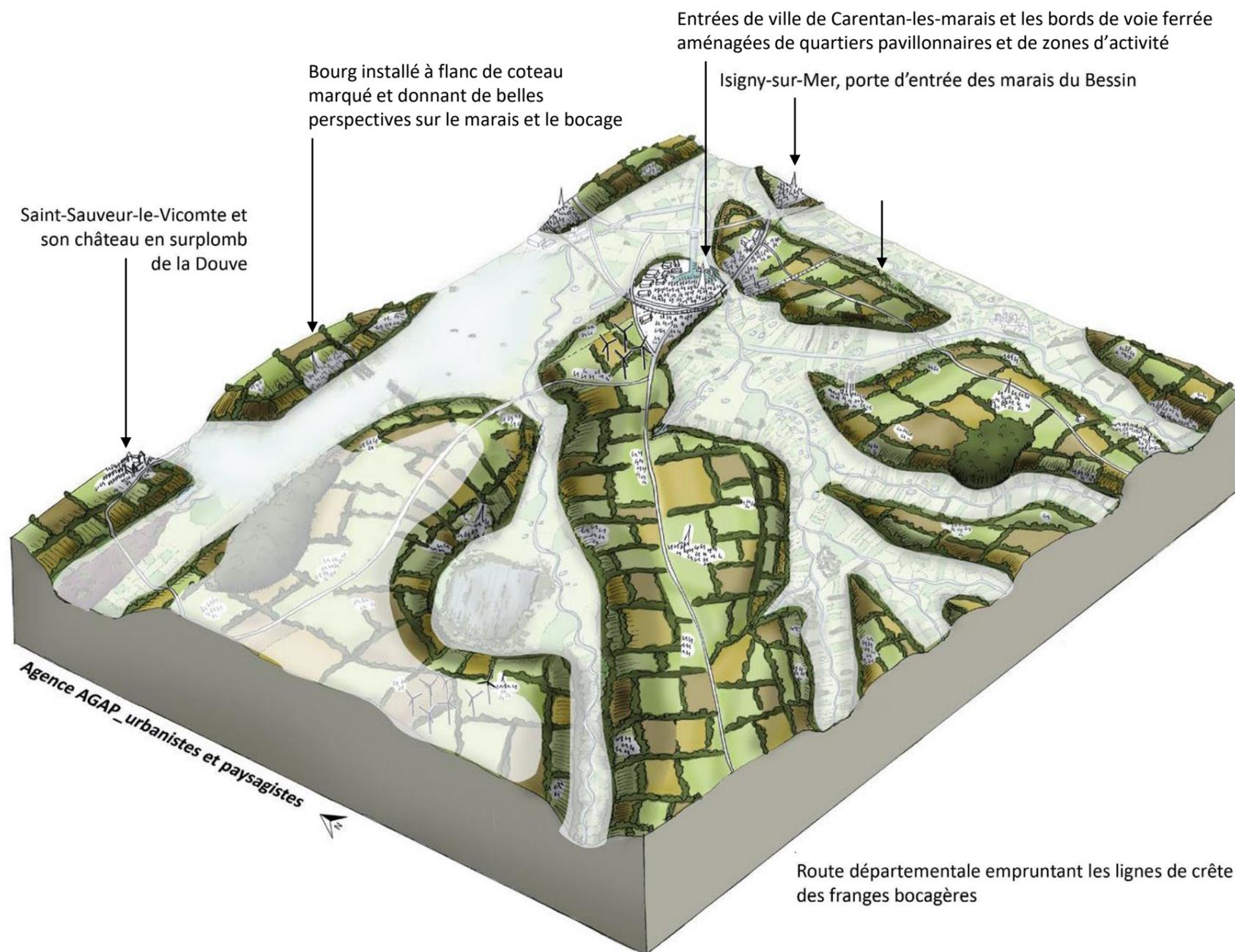
- Les franges bocagères des marais
- Le bocage du Plain et du Bessin
- Le bocage valognais
- Les vallons et coteaux forestiers du Cotentin
- Les paysages clos du centre-Manche
- La vallée de la Vire et ses coteaux bocagers



Le marais de la Douve et ses franges ouest



Habitat de frange de marais à Liesville-sur-Douve



Les marais ouverts sont encadrés par des franges bocagères positionnées sur le relief doux, appelé le « Haut-pays », et offrant un horizon franc, plus ou moins lointain, agricole ou habité. Selon la topographie, ces rebords peuvent être cultivés quand le dénivelé est faible, ou bocagers sur les pentes plus fortes et les rebords de plateau. Leurs paysages sont assez fermés par un maillage bocager dense. La végétation des haies est dominée par les chênes généralement émondés, mais aussi par les frênes depuis la disparition de l'orme. Les franges bocagères, à l'abri de l'inondation hivernale, concentrent un bâti dispersé et des hameaux resserrés, recherchant la proximité du marais. Les bourgs sont plutôt situés en hauteur formant des silhouettes de villages pittoresques dominant les marais. Les villes de Carentan-les-Marais et d'Isigny-sur-Mer se sont développées aux endroits stratégiques entre mer et fleuves, favorables au commerce.

Les constructions traditionnelles répondent à une palette de matériaux locaux, qui tiennent de la diversité géologique du territoire :

- les maisons et notamment les fermes sont bâties en « masse » selon l'appellation locale, mêlant une terre argileuse et limoneuse à de l'eau et de la paille ; façonnées sur un soubassement de pierre, les façades présentent des couleurs chaudes allant de l'ocre au rouge ;
- les maisons en moellons de grès sont présentes dans les bourgs et hameaux du nord-ouest du territoire ; leurs teintes varient entre l'ocre, le rose et le gris ;
- les maisons en moellons de calcaire sont quant à elles situées dans les bourgs du nord et de l'est de du territoire, en limite du Plain et dans le Bessin.

Les franges des marais sont ponctuées d'un patrimoine architectural remarquable : châteaux, parfois en ruine (Saint-Fromond, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Auxais), fermes seigneuriales ou manoirs (manoir la Cour à Gonfreville, manoir du Bois à Feugères), abbaye et églises, dont certaines datent de la reconstruction (Raids, Saint-Fromond). De nombreux villages et villes ont en effet été bombardés par les alliés en 1944. La reconstruction s'est faite selon des

procédés de l'architecture moderne : églises et clochers sont construits en béton selon des formes épurées qui tranchent avec l'architecture traditionnelle. Les voies et espaces publics sont plus larges.

Des chemins de petite randonnée traversent et bordent les franges des marais permettant de profiter des paysages emblématiques des marais et d'observer la faune et la flore typiques de ces espaces humides. L'ancienne ligne de chemin de fer, aujourd'hui reconverte en voie verte, traverse ces paysages, reliant Carentan-les-Marais à Bricquebec en passant par la Haye-du-Puits et Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Communes concernées (97) :

Airel, Amigny, Appeville, Audouville-La-Hubert, Aumeville-Lestre, Auvers, Auxais, Baupte, Beuzeville-La-Bastille, Blosville, Bricqueville, Canchy, Carentan-Les-Marais, Catteville, Cavigny, Colombières, Crasville, Créances, Crosville-sur-Douve, Derville, Ecausseville, Etienville, Feugères, Fontenay-sur-Mer, Formigny-la-Bataille, Fresville, Géfosse-Fontenay, Golleville, Gonfreville, Gorges, Graignes – Le Mesnil-Angot, Grandcamp-Maisy, Hémevez, Hiesville, Isigny-Sur-Mer, La Bonneville, La Cambe, La Feuillie, La Haye, Lulne, Le Désert, Le Ham, Le Mesnil-Eury, Le Mesnil-Véneron, Le Plessis-Lastelle, Lessay, Lestre, Liesville-sur-Douve, Lison, Longueville, Magneville, Mandeville-en-Bessin, Marchésieux, Marigny-le-Lozon, Méautis, Millières, Monfreville, Montsenelle, Moon-sur-Elle, Nay, Néhou, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Baumont, Orglandes, Osmanville, Périers, Picauville, Pont-Hebert, Quettehou, Quineville, Raids, Rauville-La-Place, Remilly-les-Marais, Saint-André-de-Bohon, Sainte-Colombe, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Église, Saint-Fromond, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-du-Pert, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sébastien-de-Raids, Taillepied, Terre-et-Marais, Trévières, Tribehou, Urville, Varengebec, Vesly.



Le Plain, haies rabaissées et grand damier*



Le Bessin, hautes haies et grand damier*



Haie de strate basse dans le Plain



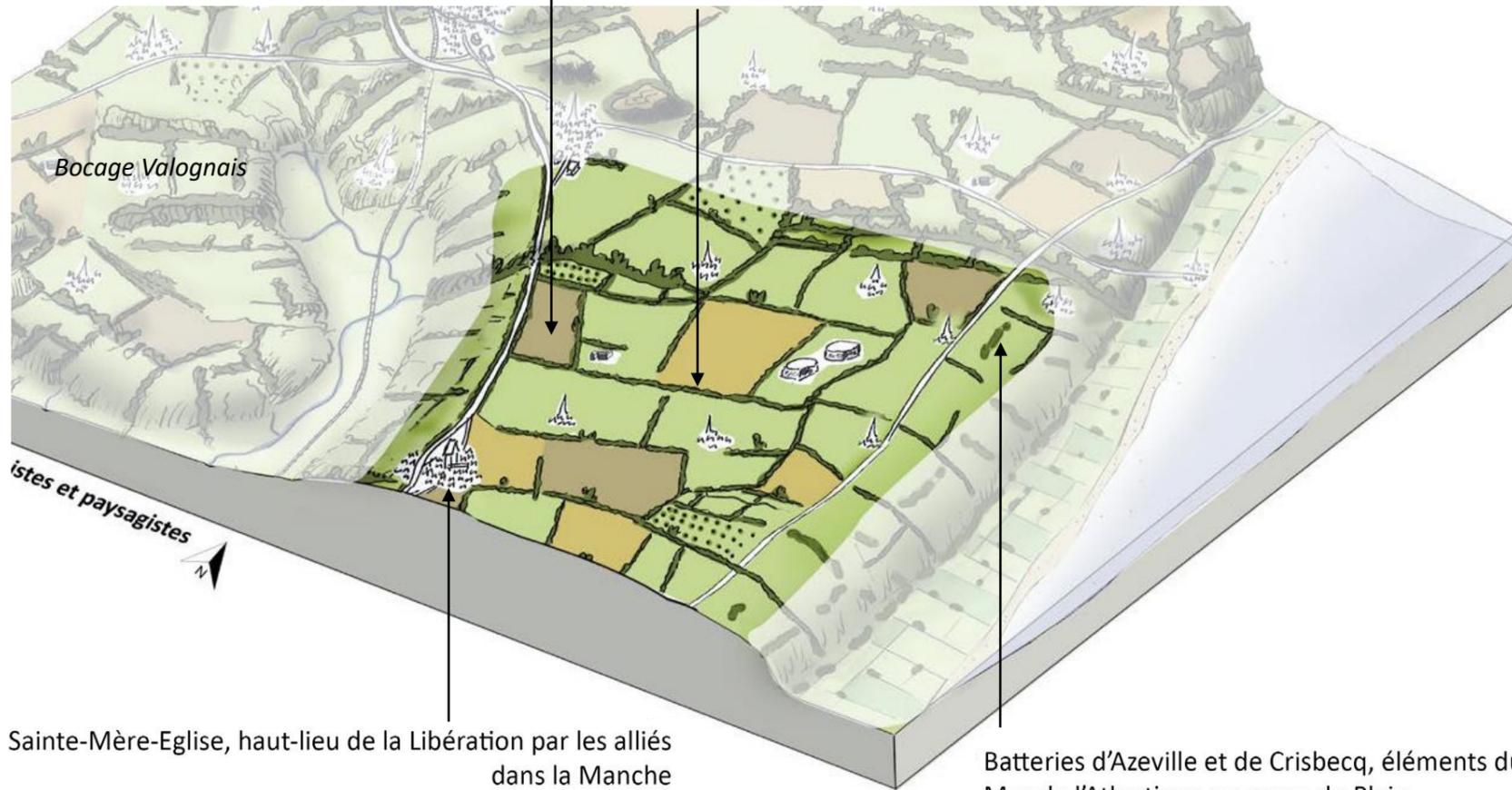
Ferme fortifiée sur le Plain



Rebord du plateau du Plain offrant une vue dégagée

Parcelles carrées de quelques hectares en prairies et pâtures (production laitière et dérivés : beurre, crème et camembert) et cultures céréalières (maïs et blé)

Sur les hauteurs du plateau, maillage de haies basses taillées sévèrement, surmontées ponctuellement d'arbres émondés



Sainte-Mère-Eglise, haut-lieu de la Libération par les alliés dans la Manche

Batteries d'Azeville et de Crisbecq, éléments du Mur de l'Atlantique au coeur du Plain

Le Plain désigne le plateau bocager calcaire légèrement vallonné situé au nord-est du territoire du Parc. Il domine d'environ 30 mètres les marais ouverts et les vallées de la Douve et du Merderet à l'ouest, et les marais arrière-littoraux de la baie des Veys à l'est. Il est limité à l'est par la falaise morte, en retrait de 4 km du trait de côte, en balcon au-dessus du marais et du large estran sableux, ouvrant des vues généreuses sur la mer.

Le Plain est caractérisé par son large maillage bocager formé de haies basses composées d'arbustes ou de petits arbres et surmontées ponctuellement par quelques arbres émondés dispersés. Ce bocage ouvert, offrant des perspectives lointaines selon le relief, témoigne encore très fortement de la disparition de l'orme dans la deuxième moitié du XXème siècle qui avait marqué « le Plain ». Il cerne les vastes parcelles quadrangulaires de quelques hectares de prairies ou de cultures céréalières. Ce terroir est protégé par l'AOP du « Camembert de Normandie » et par celle du « beurre et crème d'Isigny-sur-Mer ». Les reliquats de vergers de pommiers à cidre ceignent hameaux et fermes.

Les fermes traditionnelles du Plain sont formées d'un ensemble de hauts bâtis clos organisés autour d'une cour intérieure. Les rebords de coteaux, offrant des vues lointaines sur les marais et la mer, accueillent les villages et hameaux.

L'histoire du Plain est associée au débarquement des forces alliées. Le parachutiste resté accroché au clocher de Sainte-Mère-Eglise a rendu la commune célèbre, tandis que Sainte-Marie-du-Mont garde le souvenir de l'occupation et des combats retranscrits par les musées. Les batteries d'Azeville et de Crisbecq, témoins de la construction du mur de l'Atlantique, sont installées sur le rebord du plateau.

Le plateau du Bessin, paysage agricole de grandes cultures, ouvert, offre un dégagement visuel sur l'horizon. Le bocage, en recul, forme de grandes mailles.

Communes concernées (37) :

Audouville-la-Hubert, Bernesq, Blosville, Boutteville, Bricqueville, Canchy, Cardonville, Carentan-les-Marais, Colombières, Cricqueville-en-Bessin, Écausseville, Fontenay-sur-Mer, Formigny-la-Bataille, Fresville, Géfosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Hiesville, Isigny-sur-Mer, La Cambe, Lison, Longueville, Mandeville-en-Bessin, Monfréville, Neuville-au-Plain, Osmanville, Rubercy, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-du-Pert, Saint-Marcouf, Saint-Martin-de-Varreville, Saon, Saonnet, Sébeville, Trévières, Turqueville.



Bocage éclairci près de Colomby*



Vers La Bonneville



Vers La Bonneville



Le bocage valognais, également établi sur le plateau calcaire, constitue la continuité du Plain à l'ouest et au nord. Seules les parties à l'extrême sud et est de cette unité paysagère sont incluses dans le périmètre du PNR.

Sa topographie vallonnée et son maillage bocager globalement assez dense, distinguent ses paysages du Plain. Les haies sont épaisses, constituées d'arbustes et d'arbres imposants, notamment de grands chênes. Cela lui vaut une image relativement arborée, compte tenu notamment de ses boisements dans les vallons.

L'occupation du sol est étagée dessinant des variations paysagères : les prairies de versants et fonds de vallées sont bordées d'un maillage bocager assez dense, façonnant un paysage assez intimiste. Les hauteurs du bas plateau vallonné offrent des paysages plans et assez ouverts et les vues s'y élargissent.

Les aubépines, les prunelliers, les merisiers et les noisetiers composent l'essentiel des strates moyennes à basses es haies bocagères, tandis que les frênes et les chênes occupent ponctuellement la strate haute.

Le plateau calcaire est creusé par de nombreux ruisseaux qui forment des vallées secondaires légèrement encaissées. Cette topographie a favorisé la création de talus plantés le long des routes afin de façonner des parcelles de culture à la pente relativement faible. Ces haies sur talus génèrent des tunnels végétaux aux ambiances intimes (chemins creux). La densité du réseau bocager offre un cadre arboré aux vallons herbagers. Les haies de saules ou de peupliers permettent notamment de maintenir les fossés qui drainent les prairies humides. Les vergers de pommes à cidre, dont le nombre s'est fortement restreint, se perdent dans les replis touffus des vallons.

Les bâtisses traditionnelles sont maçonnées en moellons de calcaire et en moellons de grès rose ou grisâtre des environs de Valognes. Les toits sont couverts d'ardoises, parfois de tuiles mécaniques ocre rouge.

Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont basses et longilignes. Les ouvertures ont des dimensions et des formes variées. Les fermes du bocage valognais sont souvent de grandes demeures à cour fermée. Les maisons de bourg sont mitoyennes et plus hautes, avec des façades généralement symétriques. Leur ligne de faîtage est le plus souvent parallèle à la rue.

Tel qu'à Valognes au passé aristocratique et bourgeois du XIXe siècle, plusieurs bourgs cossus détiennent d'élégants hôtels particuliers. Leurs toitures à deux ou quatre pans sont habillées d'épis de faîtage. Les façades sont symétriques, tripartites et jouent avec les matériaux pour parer les corniches, les encadrements et les cheminées.

Communes concernées (18) :

Aumeville-Lestre, Crasville, Crosville-sur-Douve, Écausseville, Étienville, Fontenay-sur-Mer, Golleville, Hêmevez, La Bonneville, Le Ham, Lestre, Orglandes, Picauville, Quettehou, Quinéville, Rauville-la-Place, Sainte-Colombe, Urville



Vallée arborée près de Saint-Sauveur-le-Vicomte



Entrée d'un domaine forestier



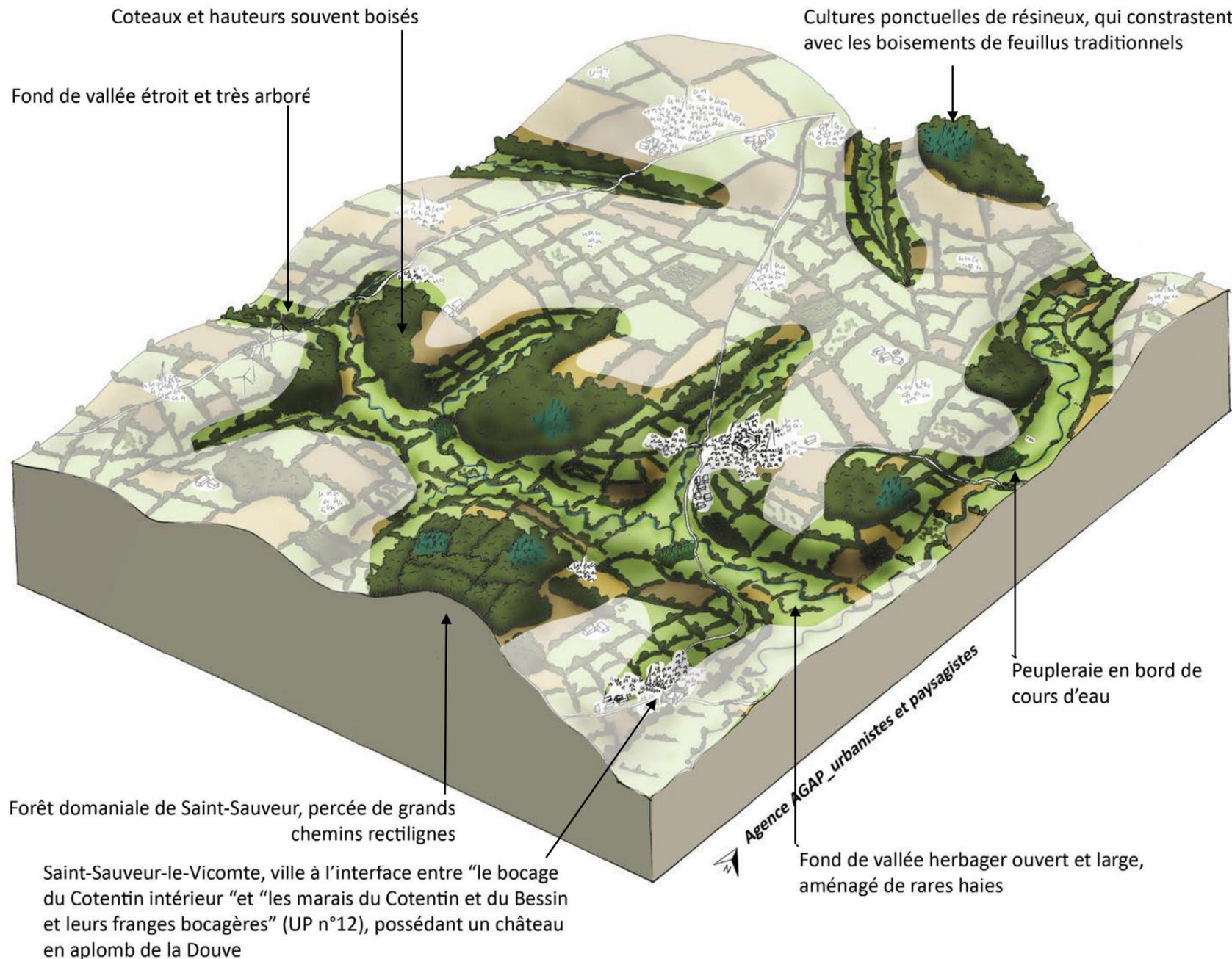
La silhouette de Nehou dominant le fond de vallée



La forêt de Saint-Sauveur



Château de Saint-Sauveur-le-Vicomte



Le bocage du Cotentin intérieur est creusé de plusieurs grandes vallées offrant des paysages qui se distinguent de ceux du plateau ondulé. Les lignes de crête, de part et d'autre des vallées principales, sont généralement sinueuses, constituées de grès armoricain.

Ces rebords de plateau qui dominent les cours d'eau sont parfois occupés par des forêts mixtes ou bien par un réseau bocager qui accentue les lignes du relief.

Seule la partie la plus méridionale fait partie du périmètre du PNR. Ce sont les coteaux forestiers de la rive ouest de la Douve et de la rive nord du Gorget.

Principalement localisés sur les hauteurs des coteaux, les bois dominent les paysages bocagers et vallonnés. Hêtres, frênes, noisetiers, chênes et châtaigniers occupent les boisements de feuillus. Quelques cultures de résineux (pins, sapins, épicéas et douglas) opposent ponctuellement leur forme conique et leur aiguilles au feuillage touffu et vert vif des essences feuillues.

La grande forêt domaniale de Saint-Sauveur-le-Vicomte s'étendant sur près de 250 hectares, représente une véritable richesse forestière à l'échelle du département de la Manche. Ses paysages sont percés de grands chemins rectilignes, et de sentiers forestiers.

Le fort médiéval de Saint-Sauveur-le-Vicomte surplombe la vallée de la Douve. Ce bourg historique est aujourd'hui immergé au cœur de quartiers résidentiels et de zones d'activités.

Selon la nature des sous-sols, les façades des maisons sont en grès, en schiste, en calcaire ou encore en granit, sous ardoises.

La ferme fortifiée est emblématique de ces paysages. Le corps de ferme est composé de plusieurs bâtiments de différentes fonctions et dimensions qui sont clos autour d'une cour intérieure. Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. Les ouvertures ont des dimensions et des formes variées, sans recherche de symétrie de façade.

Comme ce fut le cas pour Saint-Sauveur-le-Vicomte, de nombreux villages ont été touchés par les bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale. Les maisons de la Reconstruction marquent les paysages urbains, tout en reprenant les codes de l'architecture locale traditionnelle : parements en pierre sur maçonneries de parpaings, façades et ouvertures élargies, immeubles plus profonds, toits d'ardoises continus d'une maison à l'autre.

Communes concernées (6) :
Canville-la-Rocque, Catteville, Golleville, Magneville, Néhou, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Taillepied.



Bocage dense, hauteurs éclaircies ouvrant la vue



Chemin creux



Pré-verger pâturé



Habitat à mi-pente près de Feugères

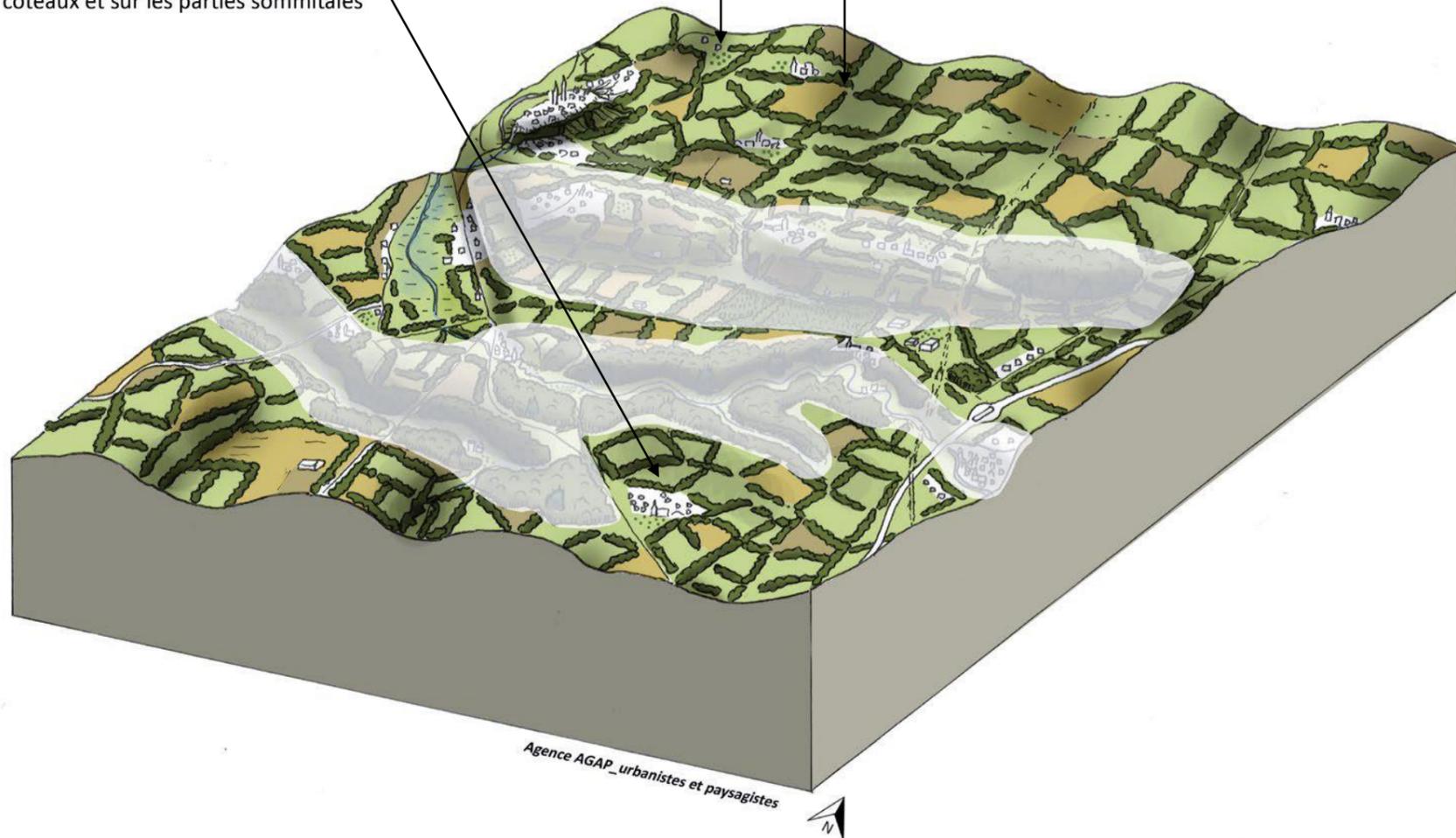


Habitat de la Reconstruction à Périers

Habitat dispersé en hameaux et fermes caractéristique des pays bocagers. Implantation des bourgs et villages à flanc de coteaux et sur les parties sommitales

Présence de nombreux vergers à pommes de haute tige (souvent vieux et peu entretenus)

Paysage clos composé de petites parcelles bordées de haies sur talus



Agence AGAP_urbanistes et paysagistes

Le plateau bocager du centre-Manche s'étend des marais et des monts au nord jusqu'à la vallée de la Sée au sud. La vallée de la Vire dessine l'extrémité est du plateau, tandis que la côte des havres marque un changement net des paysages à l'ouest.

Seule la partie la plus septentrionale de ce plateau bocager fait partie du périmètre du PNR.

Le bocage du centre-Manche est très dense, composé de petites parcelles d'une emprise d'un hectare en moyenne. Ces prairies et cultures sont encloses de talus de terre d'environ un mètre, que surmontent des haies hautes composées principalement de frênes et de chênes, ainsi que de noisetiers, aubépines, sureaux et érables en strate basse. La densité bocagère favorise la présence de nombreux chemins creux en lisière de parcelles, de bois ou en fond de vallée, offrant aux usagers un cadre naturel intimiste et verdoyant. Bien que la densité des haies ferme les vues, le relief offre depuis les points hauts la vue sur ces paysages emblématiques dans lesquels se succèdent les linéaires arborés. On retrouve également la présence de l'arbre sous forme de prés-vergers à proximité des fermes et hameaux.

Dans ce paysage bocager, l'habitat est dispersé, composé principalement de fermes, hameaux et villages. Ces derniers sont pour la plupart implantés au sommet ou à mi-pente sur les coteaux les plus ensoleillés.

La diversité des sous-sols a induit, au cours de l'histoire, l'utilisation d'une variété de matériaux de construction aux couleurs et textures variées. Ici, à l'ouest de la Vire, domine le schiste brun roux, ou des poudingues violacés. Certains édifices agricoles sont bâtis en terre crue de teinte ocre et jaune, selon la technique locale de mûsse.

Certaines villes et villages, comme Périers, n'ont pas été épargnés par les bombardements des alliés durant la Seconde Guerre mondiale. Maisons et immeubles, certaines églises, datant de la Reconstruction sont encore très présents et marquent les paysages bâtis. Respectant les implantations mitoyennes en bord de rue, typiques des centres-villes et reprenant les matériaux traditionnels locaux pour parer les façades en béton, ils restent très marqués par les modes de construction de l'architecture moderne.

Communes concernées (14) :

Amigny, Cavigny, Feugères, Graignes-Le Mesnil-Angot, Le Désert, Le Mesnil-Eury, Le Mesnil-Véron, Marigny-le-Lozon, Muneville-le-Bingard, Périers, Pont-Hébert, Saint-Fromond, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Sauveur-Villages.



Vallée élargie près de Saint-Fromond



Pont et rives de la Vire à Saint-Fromond



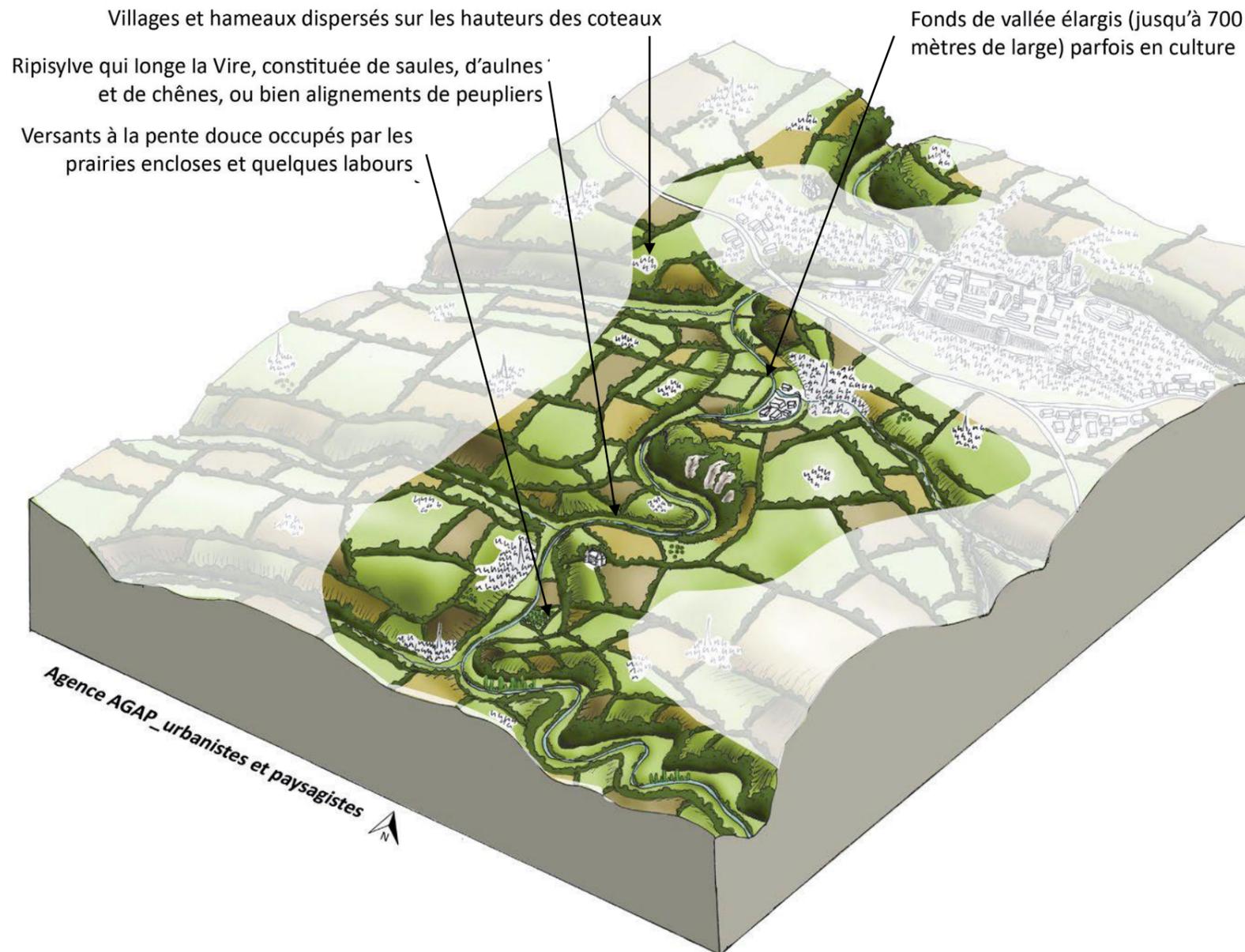
Eglise de la Reconstruction à Pont-Saint-Hébert



Habitat à mi-pente, matériaux colorés



Vergers à Saint-Fromond



Ces paysages se distinguent de ceux des bocages qui l'environnent ainsi que du paysage plan des marais par la présence d'un relief déterminant au creux duquel sillonne la Vire.

Seule la partie nord de la vallée fait partie du périmètre du PNR.

La vallée de la Vire offre des paysages variés au fil de son cours. Certaines portions offrent un aspect de gorges et de falaises avec des roches qui affleurent. D'autres sections présentent des coteaux aux pentes douces cultivées en grandes parcelles encloses. Certaines portions du lit majeur de la Vire sont assez larges, notamment à la hauteur des bourgs de La Méauffe. Ces fonds de vallée accueillent plus volontiers des labours qui viennent parfois longer les rives du fleuve. Sur les coteaux à la pente douce, comme dans les fonds de vallée, le maillage des haies est assez large. Ce fleuve d'environ vingt mètres de largeur serpente au creux d'un fond de vallée herbager et peu habité. Il est bordé parfois d'alignements de peupliers, et plus généralement d'une ripisylve assez dense, constituée d'aulnes, de saules et de chênes.

Une voie verte (Eurovélo 4) a pris place sur les chemins de halage du fleuve, dans un univers naturel et verdoyant, très apprécié des habitants locaux et des visiteurs, reconnu dans les guides touristiques, peintures, photographies et récits depuis le XIXe siècle.

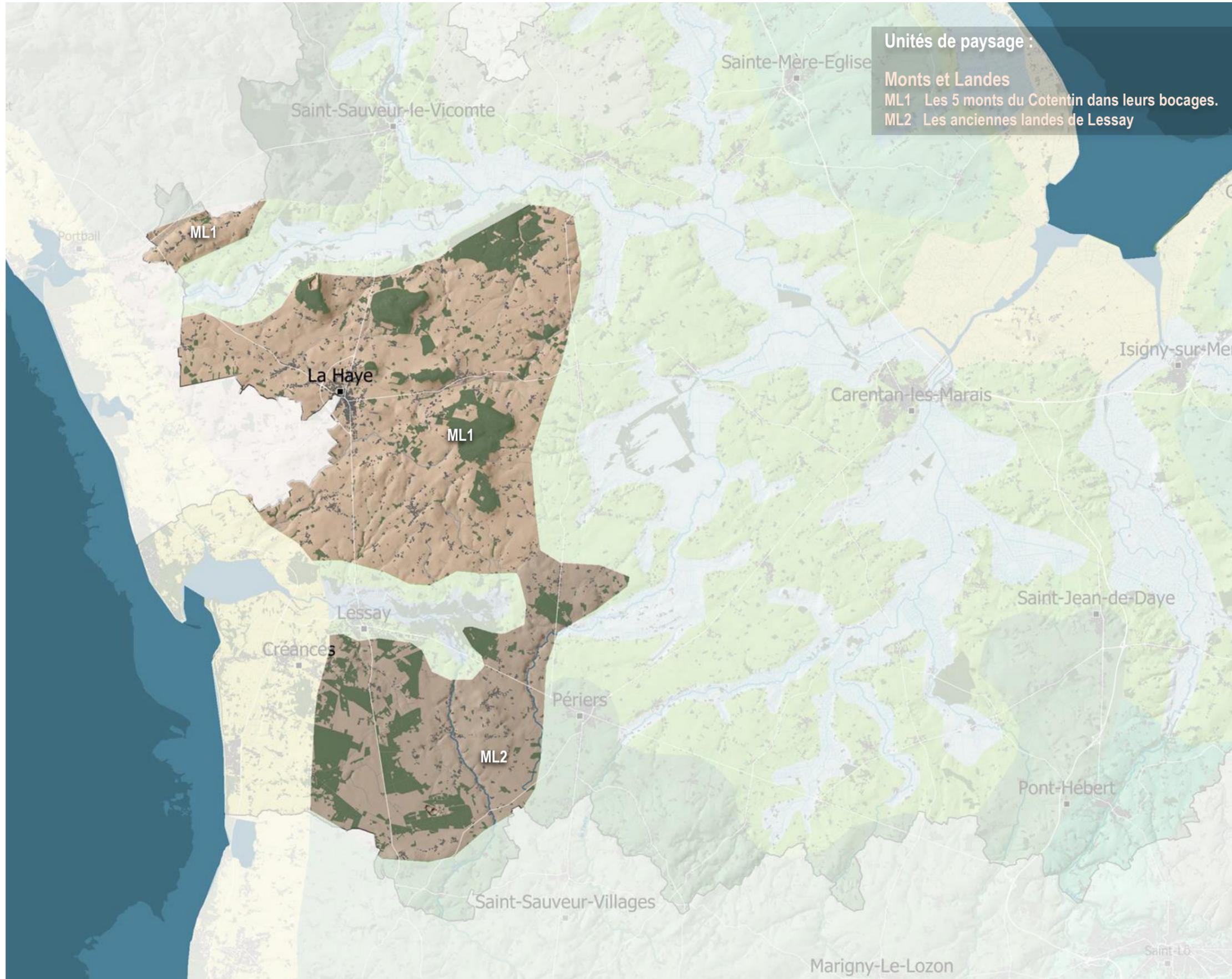
Peu de villes ou villages bordent les rives de la Vire, l'essentiel des hameaux se situant sur le plateau. Les fermes, principalement tournées vers l'élevage laitier, sont disséminées dans les coteaux et en limite du lit majeur de la Vire.

Le bâti traditionnel du pays Saint-Lois est principalement constitué de pierres allongées et éclatées de schiste de couleurs variables selon leur altération ou de moellons de granit. Les toitures sont couvertes d'ardoises ou de tuiles mécaniques. Au sein même de la vallée de la Vire, de nombreux bâtiments sont maçonnés en moellons de poudingue de teinte pourpre, en provenance notamment de la carrière de Troisgots. Quelques fermes sont bâties en terre crue, avec un soubassement en moellons de pierre.

Les corps de ferme sont composés de plusieurs bâtiments de différentes fonctions et dimensions qui sont organisés en L, en U ou entièrement clos autour d'une cour intérieure. Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. La vallée de la Vire regorge de petits patrimoines, tels que d'anciens moulins, des ponts remarquables ou d'anciennes écluses.

Communes concernées (5) :

Airel, Cavigny, La Méauffe, Pont-Hébert, Rampan.



Les paysages des monts et des landes forment des paysages singuliers, rares sur les territoires normands, qui tranchent avec les paysages de plateaux bocagers et vallées marécageuses qui les entourent. Si les paysages des monts et des landes sont bien distincts, ils sont rassemblés ici essentiellement par leur proximité géographique et pour une caractéristique commune, également rare dans la Manche, la forte présence forestière.

Les paysages des monts et landes sont composés de deux unités de paysage, présentés sur les pages suivantes :

- Les cinq monts dans leurs bocages.
- Les anciennes landes de Lessay.



Le Mont Doville depuis le marais du Gorget



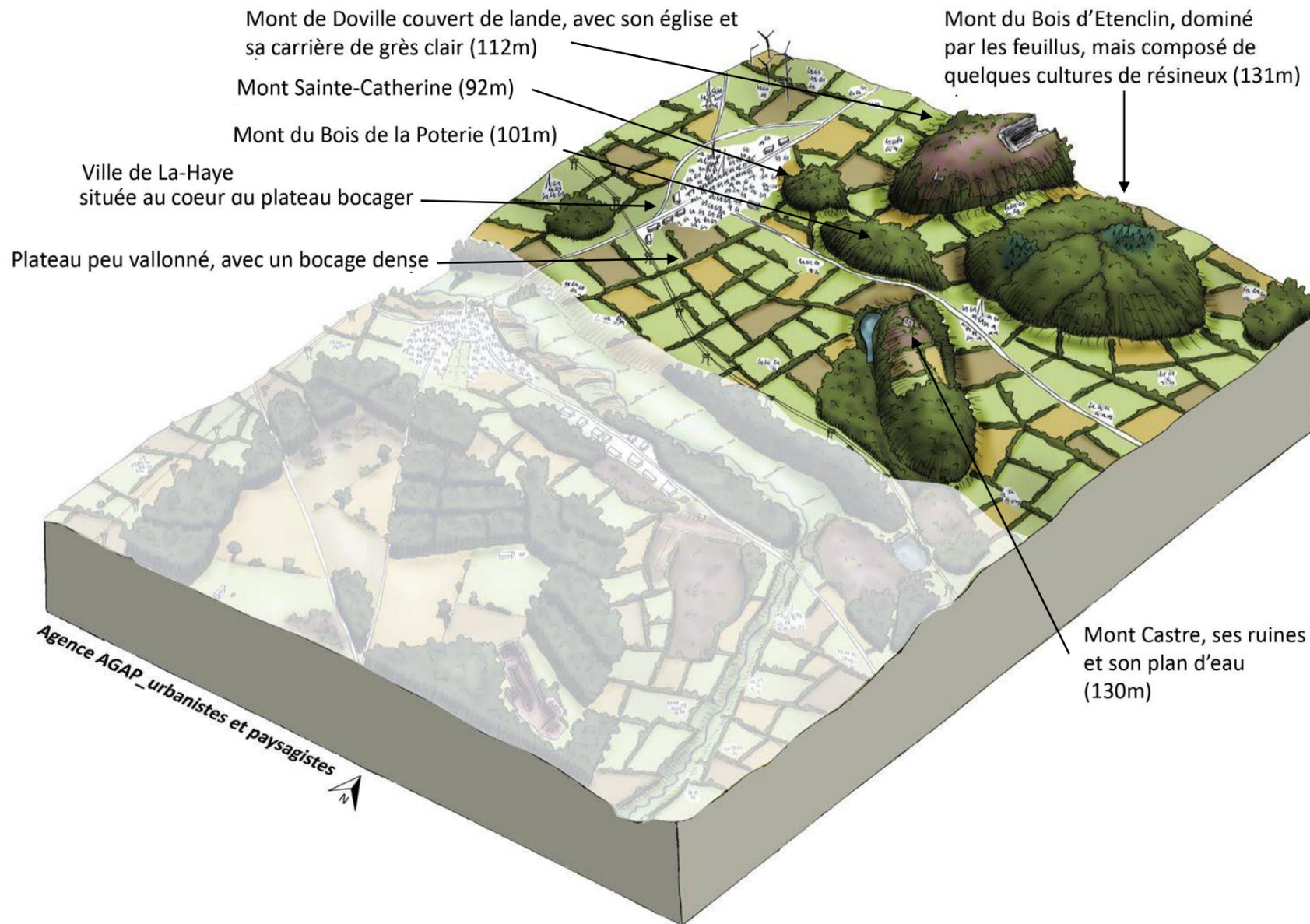
Vue depuis le Mont Doville vers le bocage et la Haye



Vue du Mont Doville vers le le Mont du Bois d'Etenclin



Carrière du Mont Castre, réaménagé en plan d'eau.



Ces monts de grès durs dont certains culminent à 130 mètres prennent place sur le plateau bocager dans la partie ouest du territoire dont ils se distinguent également par leur couverture forestière feuillue (chêne, hêtre, châtaigniers, etc.) et par la rareté de l'habitat. Ces caractéristiques originales, en contraste avec les paysages environnants, en font des repères et des lieux attractifs.

Par différence aux autres monts, le mont de Doville est essentiellement recouvert de landes, offrant ainsi de larges vues ce qui en fait un sujet souvent dépeint et photographié, depuis le XIXe siècle. Certains monts s'inscrivent dans des itinéraires de randonnées très appréciés justement pour le caractère de promontoire.

Plusieurs carrières de grès ont été creusées notamment sur le mont de Doville et sur le Mont Castre, modifiant leur silhouette. Sur le Mont Castre, l'ancienne carrière a été réaménagée à un plan d'eau, une base de loisirs où les fronts de taille sont toujours visibles. La carrière du Mont Doville continue de s'étendre et de mettre à nu les flancs du mont, la demande en matériaux étant forte. Plusieurs vestiges de moulins à vent témoignent également d'activités occupant anciennement ces monts.

Les monts sont encastrés dans un plateau bocager encore relativement dense, de petites parcelles de cultures ou de prairies.

NB. Les rochers du vieux château du Mont Castre sont classés au titre des sites depuis 1964.

Communes concernées (17) :
 Canville-la-Rocque, Doville, La Haye, Laulne, Le Plessis-Lastelle, Lessay, Montsenelle, Neufmesnil, Neuville-en-Beaumont, Picauville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Patrice-de-Clais, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Taillepied, Varengebec, Vesly.



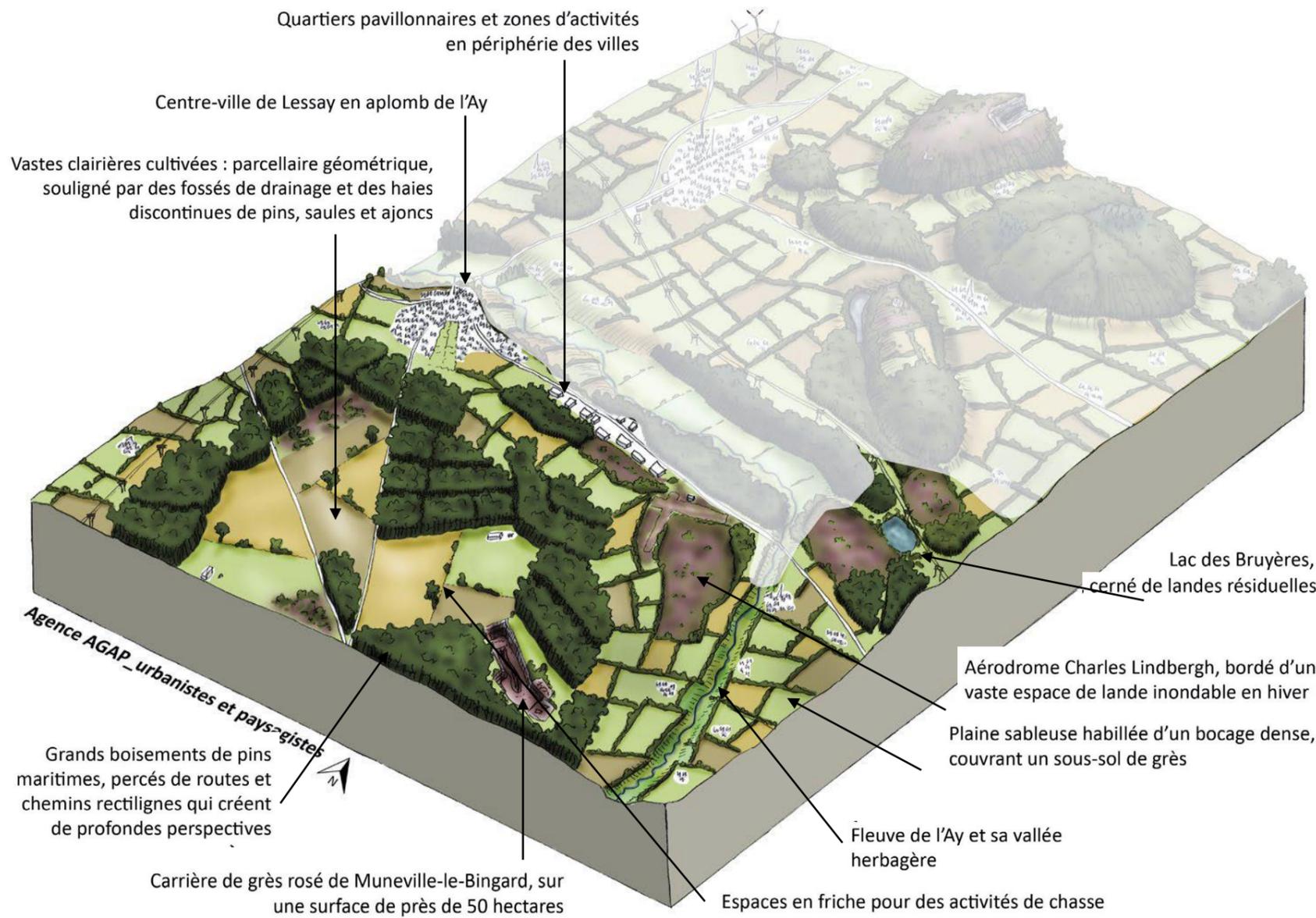
Lande à bruyères



Bois de Pins maritimes au sud de Lessay



Bois et cultures



Les anciennes landes de Lessay offrent des paysages intérieurs singuliers mêlant pinèdes, vastes clairières cultivées et landes riches en biodiversité.

Les anciennes landes de Lessay ont pris forme sur une plaine sableuse d'environ 25 à 35 mètres d'altitude, couvrant un sous-sol de grès très peu fertile au sud de la vallée de l'Ay. Leur végétation est assez basse, ajoncs aux couleurs dorées en été, molinies et bruyères principalement.

Avant le XIXe siècle, ces espaces, couverts de landes et de tourbières, étaient inondés en hiver et secs en été. Bruyères, ajoncs et molinies étaient pâturés par les vaches, les porcs, les moutons et les oies. Des bergers menaient ces troupeaux et arpentaient ces paysages désolés.

Les terres de landes sont aujourd'hui résiduelles et dispersées. Les boisements, principalement des pinèdes, ainsi que de grandes parcelles mises en culture ont remplacé ces espaces naturels. Les landes les plus étendues se trouvent à proximité du lac des Bruyères sur les communes de Millières et de Vesly et au sud de l'aérodrome Charles Lindbergh à Lessay.

L'élimination progressive des anciens paysages de landes, qui a démarré dès la fin du XIXe siècle, s'est aujourd'hui arrêtée et la lande résiduelle est préservée grâce notamment aux actions de gestion mises en œuvre dans le cadre du réseau Natura 2000.

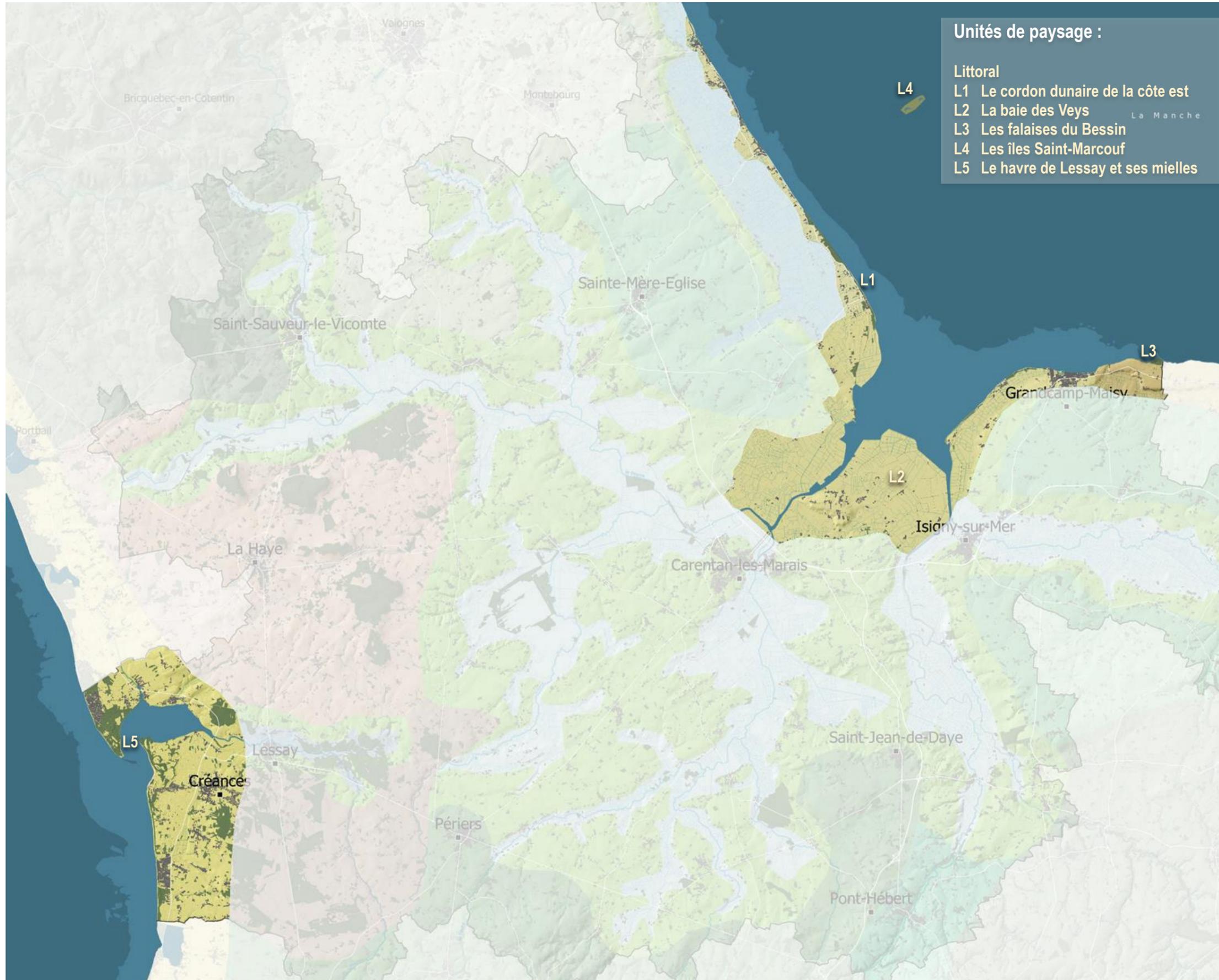
Les boisements de pins occupent une grande partie de l'unité de paysage. Ce sont principalement des pins maritimes aux troncs rectilignes et sombres, en contraste avec la strate basse lumineuse, constituée surtout d'ajoncs et de bruyères.

À l'intérieur des boisements et des landes, s'étendent de vastes clairières constituées de parcelles de cultures (blé/maïs) et de grandes prairies pâturées, très différentes du bocage.

La carrière de Muneville-le-Bingard continue de creuser le sous-sol de grès rosé, mais n'étend plus sa surface depuis 2001. Des dispositifs de préservation de la biodiversité ont été mis en place en compensation des dégradations faites sur le milieu : formation de mares temporaires pour la reproduction des crapauds par exemple.

Les anciennes landes de Lessay sont très peu habitées : les hameaux se situent en périphérie, dans les terres bocagères. Seules quelques grosses fermes occupent les clairières cultivées.

Communes concernées (10) :
Créances, Gonfreville, La Feuillie, Lessay, Millières, Muneville-le-Bingard, Périers, Pirou, Saint-Patrice-de-Claims, Saint-Sauveur-Villages.



Unités de paysage :

Littoral

- L1 Le cordon dunaire de la côte est
- L2 La baie des Veys
- L3 Les falaises du Bessin
- L4 Les îles Saint-Marcouf
- L5 Le havre de Lessay et ses mielles

Une des originalités du territoire du parc consiste en sa double exposition maritime, sur les côtes est et ouest. Ce littoral est très recherché, pour son potentiel agricole et ostréicole, mais aussi pour sa qualité paysagère et son potentiel de loisirs. L'immense estran à marée basse, perçu comme un gigantesque désert de sable et les baies et havres caractérisés par des surfaces irrégulièrement immergées et herbagères, les herbus. Avec les dunes, ils offrent des paysages naturels rares.

Les paysages littoraux concentrent sur une fine bande littorale des espaces aux vocations très variées : espaces naturels (*dunes, plages, havres et baies*), espaces agricoles (*mielles légumières, estran conchylicole*) et espaces urbanisés (*stations balnéaires, résidences secondaires, infrastructures, musées, sites patrimoniaux*).

Au milieu du XIX^{ème} siècle, certaines dunes, alors communales, ont été aplaties et vendues pour les cultures légumières. Depuis le début du XX^{ème} siècle, les premiers lotissements sont construits dans les dunes. Le littoral est ponctué de campings en bord de mer répondant à l'engouement pour le tourisme balnéaire depuis le milieu du XX^e siècle. Ces paysages s'étant retrouvés au cœur de la Bataille de Normandie en juin 1944, de nombreux lieux de mémoire persistent dans le paysage et attirent de nombreux visiteurs, comme à Utah-Beach et à la pointe du Hoc, sites classés pour leur rôle de paysage témoin de ces événements historiques.

Un autre facteur d'évolution de plus en plus prégnant est le dérèglement du climat, renforçant l'érosion naturelle du trait de côte.

Les paysages littoraux sont composés de cinq unités de paysage, présentés sur les pages suivantes :

- Le cordon dunaire de la côte est
- La baie des Veys
- Les falaises du Bessin
- Les îles Saint-Marcouf
- Le havre de Lessay et ses mielles.



Dunes et constructions balnéaires à Utah-Beach



Cheminement sobre dans les dunes*



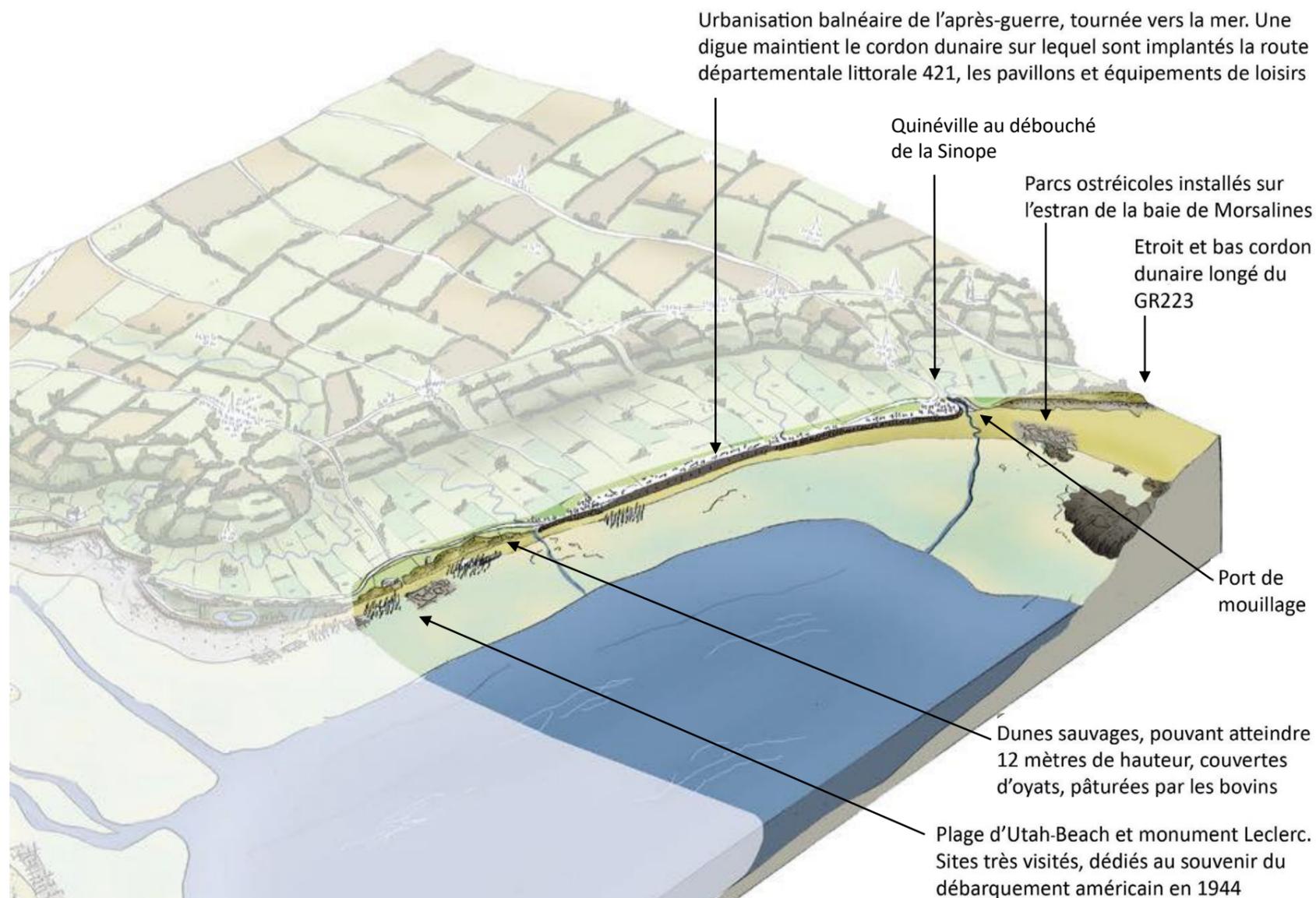
Site de Utah-Beach réaménagé*



Route littorale et habitat dispersé



Camping



Le cordon dunaire de la côte du Plain s'étend de manière rectiligne depuis la commune de Morsalines jusqu'à la Baie des Veys, selon un axe nord-ouest / sud-est. Certaines portions du littoral sont laissées dans un état naturel, telles qu'aux extrémités nord et sud, d'autres sont maintenues par des digues maçonnées (de la commune de Quinéville à celle de Saint-Germain-de-Varreville). Depuis le cordon dunaire, l'estran s'étend sur d'immenses surfaces à marée basse. Il devient alors propice à la pêche à pied et à l'ostréiculture. Au large, les îles Saint-Marcouf marquent l'horizon de leurs silhouettes.

Ce ruban sableux, de largeur variable et de faible hauteur (moins de 15 mètres), est marqué par une urbanisation littorale datant essentiellement de l'après-guerre, avec en grande partie des résidences secondaires. Elle forme un linéaire bâti discontinu, tourné vers l'immense paysage maritime. La route départementale côtière longe l'estran et dessert toutes les résidences pavillonnaires, campings et établissements de loisirs.

La baie de Morsalines est marquée par un fin cordon dunaire assez sauvage, couvert d'oyats. Le chemin de grande randonnée parcourt l'anse sur toute sa longueur. L'estran sableux et vaseux s'y étend sur plus de 500 mètres à marée basse. Il accueille des parcs ostréicoles, ainsi que des bouchots qui organisent une forêt de pieux sombres dans ce paysage plan et lumineux. Un port d'échouage se trouve au hameau « Le Rivage » sur la commune de Quettehou.

Ce paysage est un lieu de mémoire important du débarquement des alliés en 1944. Il attire de nombreux visiteurs chaque année, notamment au musée d'Utah-Beach à Sainte-Marie-du-Mont.

La mise en valeur du site d'Utah-Beach, site classé, est engagée depuis 2011, la pression touristique étant conséquente sur ce secteur. Elle est intégrée à l'Opération Grand Site « Normandie 44 », suivant trois pistes d'action :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations)
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Le long de la route littorale, plusieurs autres stèles et monuments commémoratifs ont été valorisés. Ces aménagements sont généralement très minéraux et peu qualitatifs. La côte est également rythmée de nombreux blockhaus, vestiges du mur de l'Atlantique, partiellement enfouis dans les dunes.

Communes concernées (9) :

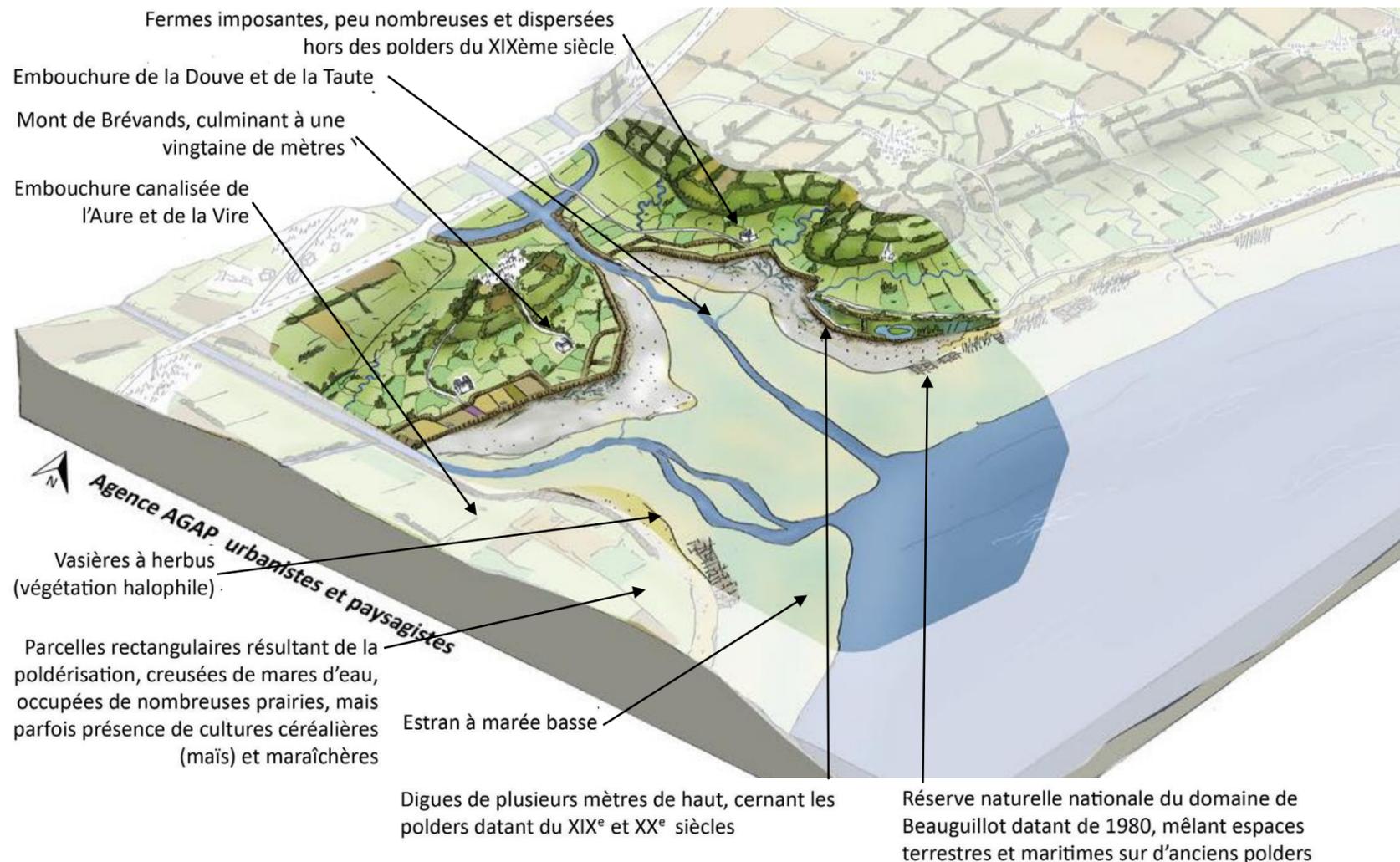
Audouville-la-Hubert, Fontenay-sur-Mer, Lestre, Quinéville, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Église, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Marcouf, Saint-Martin-de-Varreville



Embouchure de la Douve, de la Taute et du canal

Vis-à-vis avec le rebord du Plain

Réserve naturelle de Beauguillot



La baie des Veys est un large estuaire où convergent les rivières qui irriguent les marais : la Vire, l'Aure, la Taute et la Douve et deux canaux, le canal de Carentan et le canal de la Vire.

Trois types d'espace composent le paysage de la baie des Veys :

- l'étendue maritime avec l'estran que la mer recouvre à chaque marée haute ;
- les polders agricoles, conquis sur la mer ;
- les coteaux, qui constituent les limites.

L'étendue marine découvre un immense estran à marée basse, perçue comme un désert de sable. L'estran gagne peu à peu sur la mer : des sédiments marins venus des courants du nord sont charriés constamment au sein de la baie. De nombreux amateurs y viennent pratiquer la pêche à pied. Des zones de vasières occupent les limites, recouvertes parfois d'herbus, d'une végétation halophile constituant alors des prés salés offrant des pâtures. Les rives de la baie sont aménagées de quelques ports et cales modestes, tel qu'au hameau du Grand Vey qui semble posé sur une immense prairie rase.

L'estran est bordé de polders poursuivant l'étendue à l'intérieur terres et offrant un paysage largement ouvert, rythmé par quelques alignements d'arbres. Ces polders de terres agricoles gagnées sur les herbus entre le moyen-âge et le XIX^e siècle sont le fruit d'un endiguement massif des vasières et de la construction de barrages dotés de portes à flot ayant permis de limiter efficacement la pénétration des eaux salées. Ces espaces se sont étendus vers l'intérieur de la baie et ont enserré les deux chenaux d'eau douce visibles à marée basse. Les digues hautes de quelques mètres bordent les vasières. Les parcelles à sol marécageux sont à dominante herbagère.

D'autres polders sont orientés vers des cultures céréalières (le maïs particulièrement), oléagineuses et maraîchères. Les fermes sont imposantes, mais rares et dispersées. Quelques mares à gabion ponctuent les herbages. Les digues, fermant l'horizon sont parfois utilisées pour la promenade, offrant une vue illimitée sur le paysage maritime. Ces digues, menacées par l'érosion se renforçant avec le dérèglement climatique, nécessitent un entretien régulier.

Également installée sur un polder, la réserve naturelle nationale de Beauguillot s'étend sur 500 hectares et accueille plus de 35 000 oiseaux l'hiver. À ses abords, la seconde colonie française de phoque veau-marin s'est développée.

Ce vaste espace maritime est contenu et limité visuellement par les falaises mortes des plateaux bocagers du Plain et du Bessin. Les coteaux doux de Sainte-Marie-du-Mont et de Brévands sont d'anciennes falaises soumises aux actions des vagues et embruns marins au cours de l'ère interglaciaire, aujourd'hui, en retrait de la côte. Uniques points hauts des paysages de la baie des Veys, ces contreforts bocagers culminent à près de 30 mètres d'altitude et concentrent la majorité des habitations.

Communes concernées (5) :

Carentan-les-Marais, Géfosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Osmanville, Sainte-Marie-du-Mont

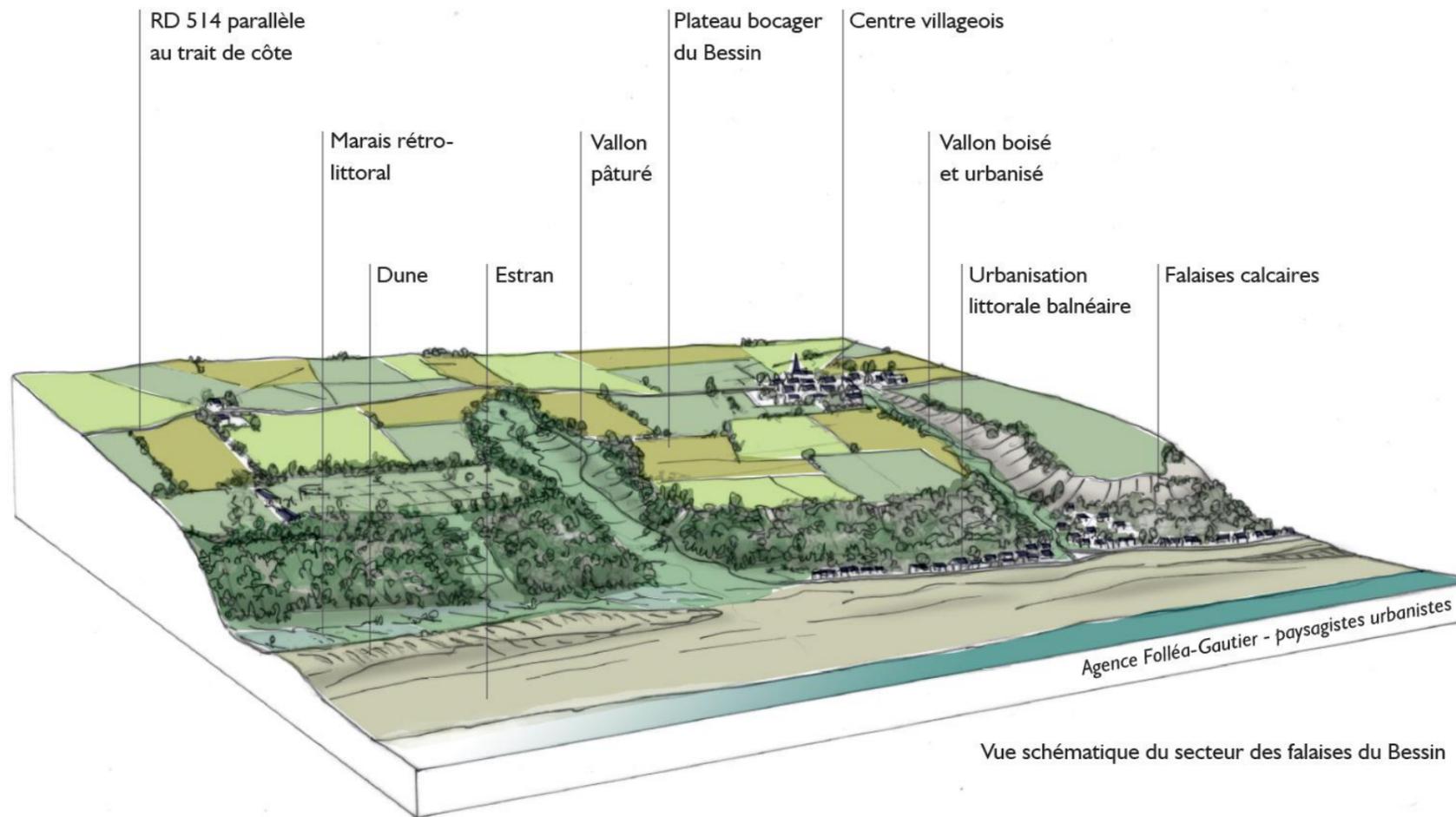


La côte à falaise verticale et rectiligne du Bessin (plan de paysage des sites du débarquement)*

Ponte de la Hoc*

Site mémoriel de la pointe de la Hoc *

Support d'informations à l'entrée du site*



Cette unité paysagère autour de la pointe du Hoc constitue l'extrémité ouest des falaises du Bessin qui se développent sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Le plateau du Bessin est délimité ici par des falaises calcaires verticales d'une trentaine de mètres d'altitude. Grâce au grand linéaire de falaises, les vues dominant la mer sont nombreuses, les plus spectaculaires étant celles de la Pointe du Hoc par son avancée sur la mer qui permet d'embrasser une vue à plus de 180° et d'y admirer la falaise rocheuse.

Côté sud, le plateau s'affaisse progressivement et marque la limite avec la vallée de l'Aure inférieure dont l'exutoire se trouve dans la Baie des Veys.

Sur le plateau, un paysage agricole de grandes cultures, ouvert, offre un dégagement visuel sur l'horizon et renforce la position dominante sur la ligne de crête.

Le développement de l'urbanisation s'est effectué le long de la route départementale 514 qui traverse le plateau parallèlement au trait de côte. Elle prend la forme d'une succession de villages compacts.

La situation dominante du plateau a favorisé l'implantation du système défensif allemand lors de l'Occupation. Le site de la batterie de la Pointe du Hoc, avec celui de la batterie de Longues, permettait de couvrir, à portée de tir, un large secteur allant des plages du Cotentin, de l'autre côté de la baie des Veys, jusqu'aux plages de Gold Beach, en passant par celles de Omaha Beach.

Ces sites de défense sont bien préservés. Ils sont inscrits dans l'OGS Normandie 44 et constituent une attractivité patrimoniale et touristique. Le site de la Hoc, d'une surface de 15 ha a été classé en 1955.

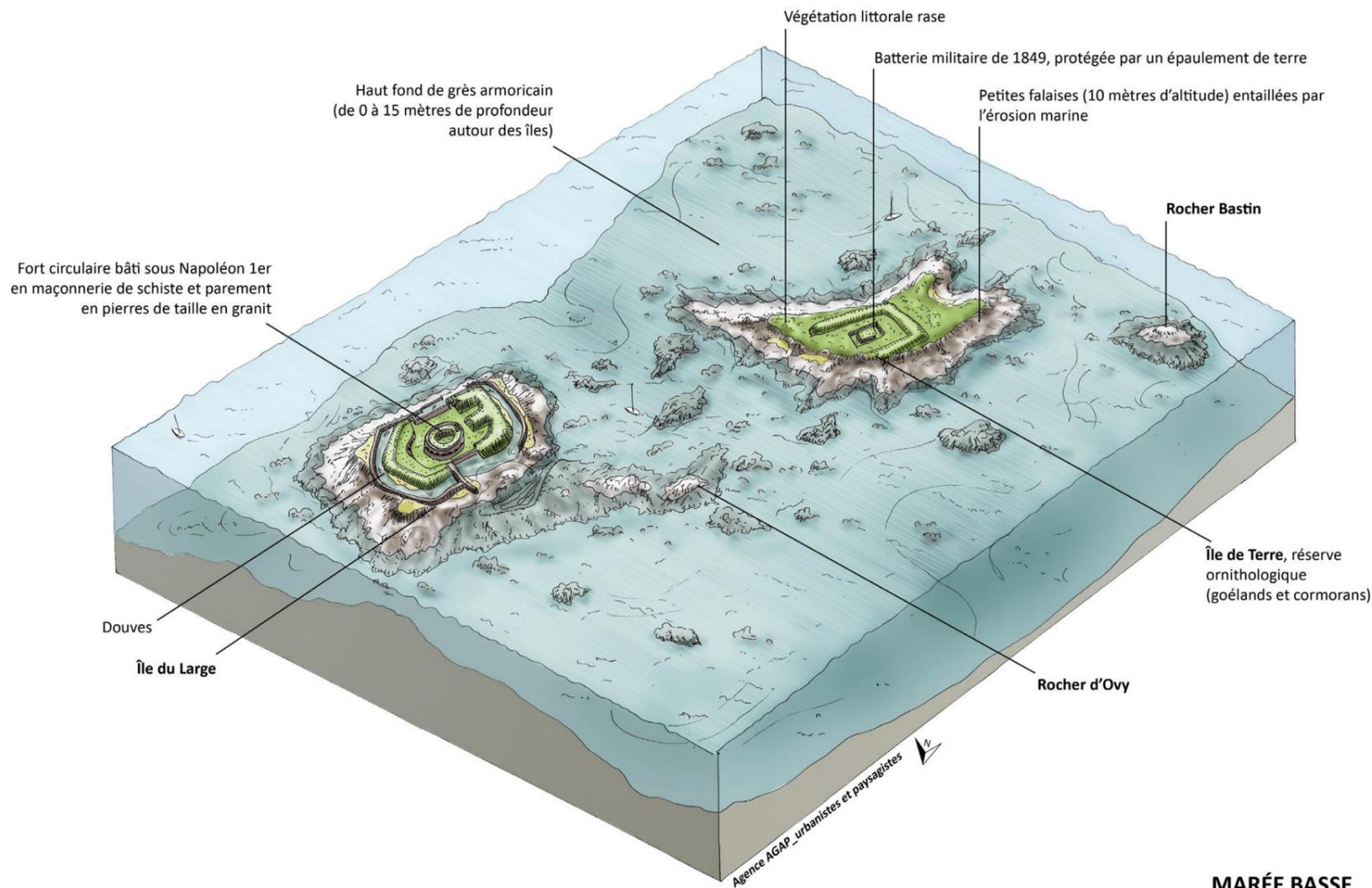
Un projet de réaménagement du site a permis au moment du 50e anniversaire du Débarquement de réorganiser l'accueil public et reporter les parkings à l'arrière du site

Placés très proches du rebord de falaise, ils sont menacés de disparition avec l'érosion du trait de côte, très forte sur ce rivage.

Communes concernées (2) :
Cricqueville-en-Bessin, Grandcamp-Maisy



Les îles Saint-Marcouf vues depuis Ravenouville



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

MARÉE BASSE

L'archipel, situé au large de la commune de Saint-Marcouf, forme un paysage insolite, sauvage et isolé en pleine mer, empreint d'histoire.

Il est composé de deux îles, l'île au Large et l'île de Terre, d'une longueur respective de 200 et de 350 mètres, à marée haute. Leurs falaises d'une dizaine de mètres d'altitude sont entaillées par l'érosion marine. Le sol des îles est couvert d'une végétation éparse et rase.

Ces terres sauvages isolées ont été remaniées par des édifices militaires emblématiques de l'archipel. Les fortifications de l'île du Large, sont encastrées dans le sol rocheux. Leur architecture circulaire remarquable marque l'île par sa silhouette singulière. La batterie de l'île de Terre a été construite au milieu du XIX^{ème} siècle.

L'archipel conserve également des traces de la Seconde Guerre mondiale : débris d'avions et impacts de tirs. Il constitue l'un des premiers territoires français libérés.

Reconnues au niveau international en tant que témoins de l'histoire et paysages au caractère isolé et sauvage, les îles Saint-Marcouf et le domaine public maritime constituent un site classé depuis 1981. Plus récemment, le patrimoine bâti a bénéficié de protections supplémentaires : l'île de Terre a été inscrite au titre des monuments historiques en 2015 et l'île du Large classée au titre des monuments historiques en 2017.

L'archipel des îles Saint-Marcouf abrite par ailleurs l'une des colonies d'oiseaux marins nicheurs les plus denses de France, avec des colonies de Grand cormoran, de Goéland marin et de Cormoran huppé.

C'est pourquoi le patrimoine naturel des îles Saint-Marcouf est reconnu par de nombreux outils de protection

Ces mesures pour la protection de la biodiversité, ainsi que les risques de navigation dues aux forts courants ont justifié l'interdiction d'accès aux lieux.

Les îles Saint-Marcouf forment un repère sur la ligne d'horizon, au large de la côte du Plain.

Communes concernées (1) :
Saint-Marcouf



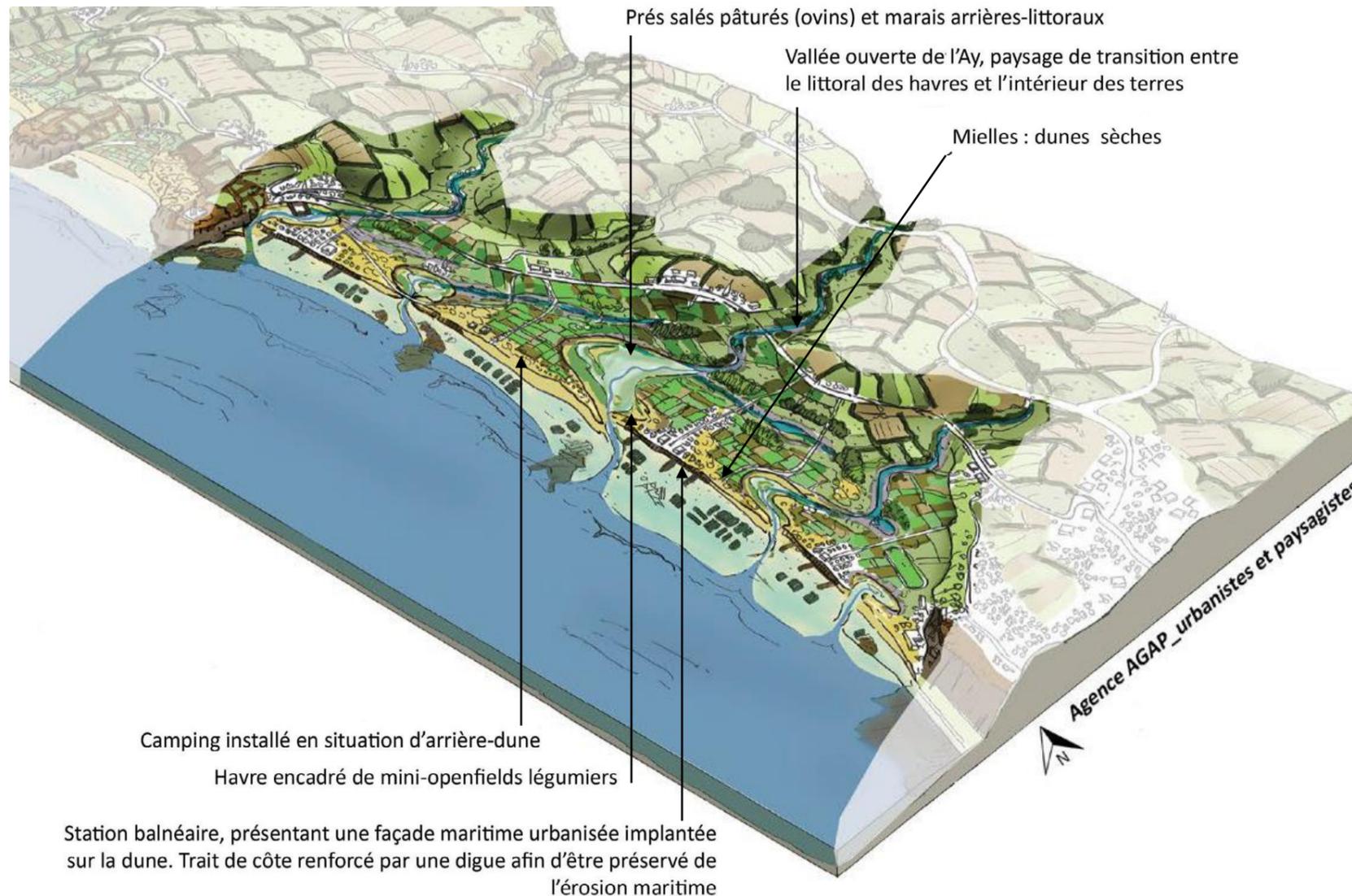
Le havre de Lessay



Maraîchage sur sol sableux, dans les mielles



Urbanisme balnéaire



Cette unité de paysage s'inscrit dans la côte sableuse à havres, couvrant une grande partie du littoral ouest Manchois et qui s'organise transversalement de manière assez homogène :

- l'estran sableux à l'ouest, se découvrant sur parfois plus de 4 kilomètres à marée basse, longé de plages,
- le cordon dunaire de 10 à 30 mètres de hauteur, entrecoupé de stations balnéaires,
- huit havres, dont celui de Lessay, qui sont de vastes refuges d'eau saumâtre sous influence des marées, protégés par une langue dunaire,
- un espace de cultures légumières sur terrains sableux,
- une falaise morte à la topographie peu marquée où prennent place plusieurs formes d'urbanisation traditionnelles (bourgs, hameaux),
- une route départementale reliant l'ensemble des bourgs et hameaux parallèlement au trait de côte.

Cette côte idéalement exposée à l'ouest a été, depuis le milieu du XIXe siècle, un lieu privilégié de villégiature. Les havres et leurs côtes sableuses deviennent peu à peu des stations balnéaires, comme Pirou-Plage et Saint-Germain-sur-Ay-Plage. Les lotissements implantés sur la dune sont organisés selon un ordonnancement quadrangulaire typique. Les quartiers de villas Belle-Époque ont été complétés par des constructions des années 1920-1930 et 1950, puis pavillonnaires. À ces cités balnéaires s'adossent des campings, souvent jusqu'à la dune. Ces stations balnéaires sont aujourd'hui, en été, plus densément peuplée que les bourgs anciens à distance de la côte.

L'estran, à côté de la pêche à pied et des loisirs de plage, offre également un lieu d'installation de cultures de moules et d'huîtres, accompagné du ballet des tracteurs à marée basse.

Communes concernées (4) :

Saint-Germain-sur-Ay, Créances, Lessay, Pirou.

Derrière la première ligne de dunes, le maraîchage a gagné sur l'espace naturel. Sur ces mielles agricoles, historiquement amendés d'engrais marins (la tangué notamment), sont cultivés poireaux et carottes. Les petites parcelles sont séparées par des talus sablonneux couverts de haies discontinues à dominante de saules, cyprès et peupliers anémomorphosés. Dans cette bande arrière-littoral prennent place également des espaces d'activité liés à la conchyliculture et l'ostréiculture.

Le petit fleuve côtier l'Ay s'évase à son embouchure en un vaste et profond estuaire, le havre de Lessay. Les courants marins, sous influence de la force de Coriolis, ont façonné sa forme courbe et une pointe sableuse en évolution permanente, la pointe du Banc, protégeant le Havre de l'assaut des vagues. Le Havre se compose de vasières en son cœur et de prés-salés en périphérie, qui ne sont immergés qu'au moment des plus grandes marées. L'une des spécificités du havre de Lessay est l'élevage ovin, mettant à profit les herbues pour la production d'agneaux de pré-salé. L'ensemble des havres de cette côte, représentant des continuités et réservoirs écologiques majeurs en permettant le lien entre la côte et l'intérieur des terres, est intégré au réseau de protection européen Natura 2000. Le havre de Lessay est classé au titre des sites bénéficiant ainsi de la reconnaissance paysagère la plus forte au niveau national.

Situés hors d'eau et plus abrités des influences marines (vent, embruns), ces coteaux aux pentes douces accueillent le tracé de la route rétro-littorale. L'essentiel des petites villes et bourgs historiques s'échelonne le long de ce même axe, à mi-hauteur des coteaux : Pirou, Créances, Saint-Germain-sur-Ay.

Sur cette côte, l'érosion littorale se fait sentir très nettement avec des mutations fortes de certains paysages littoraux : la pointe du Banc, encore clairement visible sur la photo aérienne de 2000 a disparu sur celle de 2016. Face à l'érosion du trait de côté, les stations balnéaires et campings littoraux sont protégés par des enrochements successifs.



II. Enjeux, objectifs de qualité paysagères et orientations

Les **objectifs de qualité paysagère** constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.

Nous avons fait le choix de les accrocher à des **structures paysagères**, ces situations spatiales récurrentes qui composent les différents types de paysage et qui leur sont généralement spécifiques.

Ces situations sont connues par les habitants et les acteurs du territoire. Il est alors possible de leur reconnaître des valeurs paysagères, d'identifier leurs dynamiques et problématiques et les enjeux qui s'y attachent.

Ces structures paysagères organisent donc cette deuxième partie de l'ouvrage. C'est autour d'elles que se mesurent les dynamiques, se cristallisent les enjeux et se conçoivent les objectifs de qualités paysagères et les orientations. Leurs situations paysagères concrètes, illustrées, permettent un travail partagé et créatif, ouvrant des pistes vers des leviers d'action en faveur de la qualité des paysages, ce qui n'est pas chose aisée pour un territoire de cette dimension.

Comme la première partie de l'ouvrage, cette deuxième partie est composée par des chapitres autour des quatre types de paysage auxquels s'ajoute un chapitre sur des situations spatiales se retrouvant dans l'ensemble des paysages. Il s'agit essentiellement de situations liées à la construction, aux mobilités et à l'énergie.

Chaque chapitre est composé de deux parties. Une première partie synthétise les dynamiques et enjeux issus de l'ensemble des études de paysage et des problématiques s'y attachant connues sur le territoire, complété par des visites de terrain et illustré par des photographies prises sur le terrain par l'auteur (sauf exception).

Une deuxième partie de chaque chapitre identifie un objectif de qualité paysagère pour chaque structure paysagère, accompagné par différentes orientations qui peuvent être spatialisées. Ce travail créatif est basé sur les résultats des ateliers participatifs, la concertation de l'équipe du PNR et du comité de pilotage.

La spatialisation, c'est-à-dire la localisation des orientations se fait à différentes échelles, selon le sujet, selon la structure paysagère. Le plus souvent, elle est simplement associée à un type de paysage ou à une ou plusieurs unités de paysage. Dans certains cas, des lieux spécifiques sont identifiés sur la carte par un numéro qui renvoie au texte de l'orientation donnée.

Les structures paysagères

Marais

Les marais herbagers
Les « rives » de marais

Bocages

La maille bocagère
Les pré-vergers
Le patrimoine arboré divers
La forêt
Le bocage habité
Les rives

Monts et landes

Les landes ouvertes
Les landes boisées
Le bocage au pied des monts

Le Littoral

Polders, herbus, estrans
Falaises
Dunes naturelles et plages
Îles
Mielles cultivées
Front de mer habité
Routes littorales

Tous les paysages

Cœurs de villes et de villages
Extensions urbaines
Entrées de ville
Lisières bâties
Friches bâties
Habitat rural, hameaux
Hangars agricoles
Transport d'énergie
Énergie renouvelable- production d'énergie
Mobilité éco-responsable

Les marais herbagers

Forces + Opportunités

Les marais sont des paysages naturels peu accessibles, en très grande partie non constructibles, d'une grande qualité. Elles changent d'apparence et d'usage avec les saisons, les "blanchies" ou marais blancs offrant des paysages originaux rares.

- Leur biodiversité riche est mise en valeur par le travail du Parc. La densification du réseau de fossés et l'apparition de mares contribuent au développement des milieux favorables aux espèces aquatiques.
- Les zones humides d'une surface de 30 000 ha, caractérisant les marais, restent très continues malgré quelques modifications de milieux.
- Les marais constituent un puits de carbone. La préservation des prairies permanentes humides à travers l'élevage extensif assure le maintien de la structure du sol et permet d'éviter un déstockage massif du carbone qu'il contient.



- Les associations syndicales de bas-fonds assurent l'entretien des réseaux de fossés privés et des cours d'eau ce qui permet de limiter l'enrichissement autour de ces ouvrages et de favoriser l'écoulement de l'eau.
- La Tourbière de Baupte, constitue un vaste plan d'eau situé au cœur des marais.
- Les Réserves Naturelles Nationales (Mathon, Sangsurière et Adriennerie et Beauguillot) abritent de nombreux habitats d'intérêt européen.
- Les marais ouverts offrent une opportunité pour le développement de pratiques agricoles d'élevage favorables à l'environnement et au climat. La fragilité de certains ouvrages hydrauliques est prise en compte et leur renforcement est projeté dans le plan d'action à court et moyen terme.
- Les marais ont une histoire riche (biens communaux, événements liés au débarquement de 1944...).

Faiblesses + Menaces

- La pratique de la fauche s'étend de plus en plus sur les pâturages des marais.
- Diverses formes végétales apparaissent et se densifient dans les marais. Si ces végétations apportent une certaine biodiversité, elles ferment le milieu spécifique du marais, tendent à faire disparaître le système de gestion hydraulique et réduisent la perception de ces paysages emblématiques.
- Certaines pratiques de chasse encouragent la formation de boisements et la fermeture des paysages. Entre 1998 et 2018, la surface de boisements dédiés à la chasse est passée de 8 km à 14 km² dans les marais ouverts.
- Les aquifères du Trias du Bessin, de l'Isthme du Cotentin et de Socle de la Côte Ouest sont pollués par des nitrates et pesticides, conséquences de l'agriculture intensive.
- Le paysage étendu des marais est fragile. Toute installation verticale en son sein ou à proximité y est fortement visible et modifie la perception de ce paysage.
- Avec la remontée du niveau de la mer due au dérèglement climatique, des risques de submersion marine et de la salinisation des nappes souterraines sont identifiées dans les marais, à moyen et long terme, avec un impact direct sur ces paysages de zones humides en eau douce.
- La fin de l'exploitation de la tourbière de Baupte aura un impact sur l'activité agricole dans les marais.
- Les itinéraires cyclables ou pour la promenade à travers les marais sont assez rares, difficilement franchissables et un frein pour le développement des mobilités actives.

Les rives des marais

Forces + Opportunités

Cette ligne de partage entre bocage et marais est un lieu privilégié pour les agriculteurs permettant l'accès aux deux espaces complémentaires. C'est également un espace recherché pour l'habitat profitant d'une vue imprenable sur l'espace naturel du marais.

- Comme de nombreuses silhouettes de village, d'églises et d'autres édifices religieux, l'abbaye de Lessay, joyau du patrimoine et de l'animation culturelle du territoire est perceptible depuis le marais et participe du paysage de rives.
- Avec les canaux, ports, digues et ponts, nombreux dans ce paysage, les rives offrent des paysages intéressants pour la promenade et des espaces opportuns pour le développement des mobilités actives.
- Les « ports » et embarcadères le long des rives du marais sont de plus en plus mis en valeur. Ce sont des espaces d'accueil du tourisme.



- Certaines rivières offrent un potentiel de production hydroélectrique, quand la continuité écologique est assurée (cf. Claies de Vire).
- Les ouvrages hydrauliques sont entretenus et rénovés au rythme des programmes.
- Une stratégie territoriale, encore partielle, prend en compte le risque de la remontée des eaux, à court, moyen et long terme et propose d'adapter les constructions aux risques climatiques grandissants. Elle prévoit d'anticiper la relocalisation par la mise en place d'une première opération pour expérimenter les outils et méthodes à mettre en place pour le repli stratégique.
- Les franges concernées par la délocalisation des constructions menacées à terme offrent l'opportunité d'une requalification paysagère prenant en compte les usages attendus et les enjeux écologiques et climatiques.

Faiblesses + Menaces

- Le paysage étendu des marais est fragile. Toute installation verticale en son sein ou à proximité y est fortement visible et modifie la perception de ce paysage. C'est notamment le cas pour les réseaux aériens de haute tension, les éoliennes, les bâtiments industriels de grande hauteur.
- De nouveaux hangars industriels, artisanaux et commerciaux bâtis en limite des marais, dépassant les volumes habituels et arborant des couleurs claires marquent fortement ces paysages fragiles et les banalisent.
- Les quartiers pavillonnaires bâtis en périphérie du marais sont très visibles.
- Le cœur de marais est parfois difficilement accessible en raison des habitations installées en bordure.
- Les itinéraires cyclables ou pour la promenade longeant les marais, rivières et canaux ne sont pas suffisamment mis en valeur.
- Les modèles climatiques prévoient un accroissement modéré de l'intensité des pluies en Normandie dans les décennies à venir. Il devrait en résulter une augmentation du risque d'inondation par ruissellement et par débordement de cours d'eau.
- Une partie de certains quartiers des villes de Carentan et d'Isigny-sur-Mer se situent en dessous du niveau des plus hautes crues et sont sensibles aux remontées de la nappe phréatique.
- Un certain nombre de secteurs (sur les littoraux), où l'habitat s'est installé en bord de marais, sont identifiés comme étant menacés par la remontée des eaux à moyen ou long terme. D'autres secteurs n'ont pas encore fait objet d'une identification précise. Des protections, des adaptations ou des relocalisations devront être envisagées à moyen et long terme.

Les marais herbagers

OQP 1. Protéger, maintenir et mettre en valeur les marais herbagers



11

Orientations

11. Préserver la **continuité écologique** des marais en maintenant une gestion de l'eau adaptée. Entretenir le réseau hydraulique tout en assurant une gestion favorable au maintien des zones humides, du marais blanc, mais aussi à l'activité agricole. Anticiper et adapter la **gestion des marais à la remontée du niveau de la mer**. Accompagner l'évolution des usages agricoles, en lien avec les impacts du changement climatique, vers un nouveau paysage choisi et anticipé plutôt que subi.

12. Préserver les **aquifères**, en qualité et quantité, et organiser le partage de l'eau avec la préservation de la zone humide

13* Gérer et renaturer les **milieux tourbeux** les plus remarquables. Les valoriser touristiquement, les sécuriser et préserver la faune et flore et les faire connaître.

14. Préserver et valoriser les **marais communaux**. Favoriser la gestion commune de ces espaces partagés. Valoriser les temps de mise au marais collectif.

Unités paysagères concernées

M1. Les marais ouverts
M3. La vallée de l'Ay



15



18



19

15. Pérenniser le **pâturage et l'élevage**, tout en cherchant à maîtriser l'impact climatique. Développer des pratiques agricoles favorables à l'environnement (extensive, émettant moins de GES, ...) et capables d'entretenir nos paysages dans des modèles viables pour les agriculteurs.

16. Maîtriser la gestion des **mares pour la chasse** (creusements, agrandissements, colonisation par la végétation hygrophile, comblements).

17. Mettre en valeur les **marais blancs**, paysages rares et conforter les lieux spécifiques permettant leur perception (« belvédères ») sur leurs abords. Renforcer leur notoriété touristique et culturelle « quatre saisons, marais vert et blanc ».

18. Améliorer l'accès, le **parcours à travers** les marais. Valoriser la qualité paysagère et la continuité du réseau de petites routes, chemins/chasses et les digues pour en faire des itinéraires cyclables et pour la promenade. Prévoir l'entretien et le **renouvellement des arbres** le long des routes traversant le marais.

Valeurs associées

- Calme, Beauté, Rareté
- Valeur économique
- Tourisme

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif :
1, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 20, 22.

* Voir localisation sur la carte page 35

Orientations

21. **Préserver la discrétion du bâti.**
Protéger la fragilité visuelle des abords des marais par la discrétion et la maîtrise de la qualité des constructions à venir que ce soit pour l'industrie, l'agriculture, l'habitat, l'énergie ou pour des équipements. Préserver la fonctionnalité des **sièges d'exploitation** sur les rives du marais. Renforcer la qualité paysagère des rives du marais en aménageant les abords des bâtiments apparaissant comme disproportionnés.
22. **Par l'adaptation du bâti** aux abords des marais, prendre en compte les risques liés à la remontée des eaux en fonction de l'évolution de la connaissance. Entretien des vanes, fossés et canaux. Veiller au bon entretien des ouvrages d'évacuation des crues sous les routes. Dans certains cas, **délocaliser les constructions menacées** par les inondations.
23. **Construction neuve** : Choisir avec parcimonie les sites à densifier, à renouveler, en fonction du projet de territoire et des conditions contextuelles.

Unités paysagères concernées

M2 Le marais arrière-littoral

24. **Requalifier** les lieux d'accueil disgracieux situés en rive de marais en favorisant la diversité des usages - loisirs, pique-nique, promenade, pédagogie, partage de l'histoire, accueil du tourisme.
25. **Assurer le partage, l'accessibilité et la qualité de l'espace public** le long de la limite du marais. La valoriser par des itinéraires cyclables, de randonnée, de promenade. Créer des liens entre les chemins existants.
26. **Mettre en valeur les cales, embarcadères, petits ports** et autres abords des cours d'eau comme lieux d'accueil, de convivialité et de loisirs de nature. Mettre en valeur chemins de halage, digues et ponts pour les mobilités actives.
- 27* Améliorer notamment l'usage **du chemin de halage** du canal de la Vire à la Taute pour vélos et piétons.
28. **Mettre en valeur la vue sur le patrimoine remarquable**, les silhouettes de villages depuis les marais ou les rives en face. Poursuivre l'inventaire et la mise en valeur du patrimoine en bord de marais.
- 29* Mettre notamment en valeur la vue sur **l'abbaye de Lessay** depuis la route par une gestion adaptée des abords, du végétal notamment.

Valeurs associées

- Calme, Nature, Beauté
- Patrimoine,
- Tourisme,
- Promenade.



21



22



25



28



26



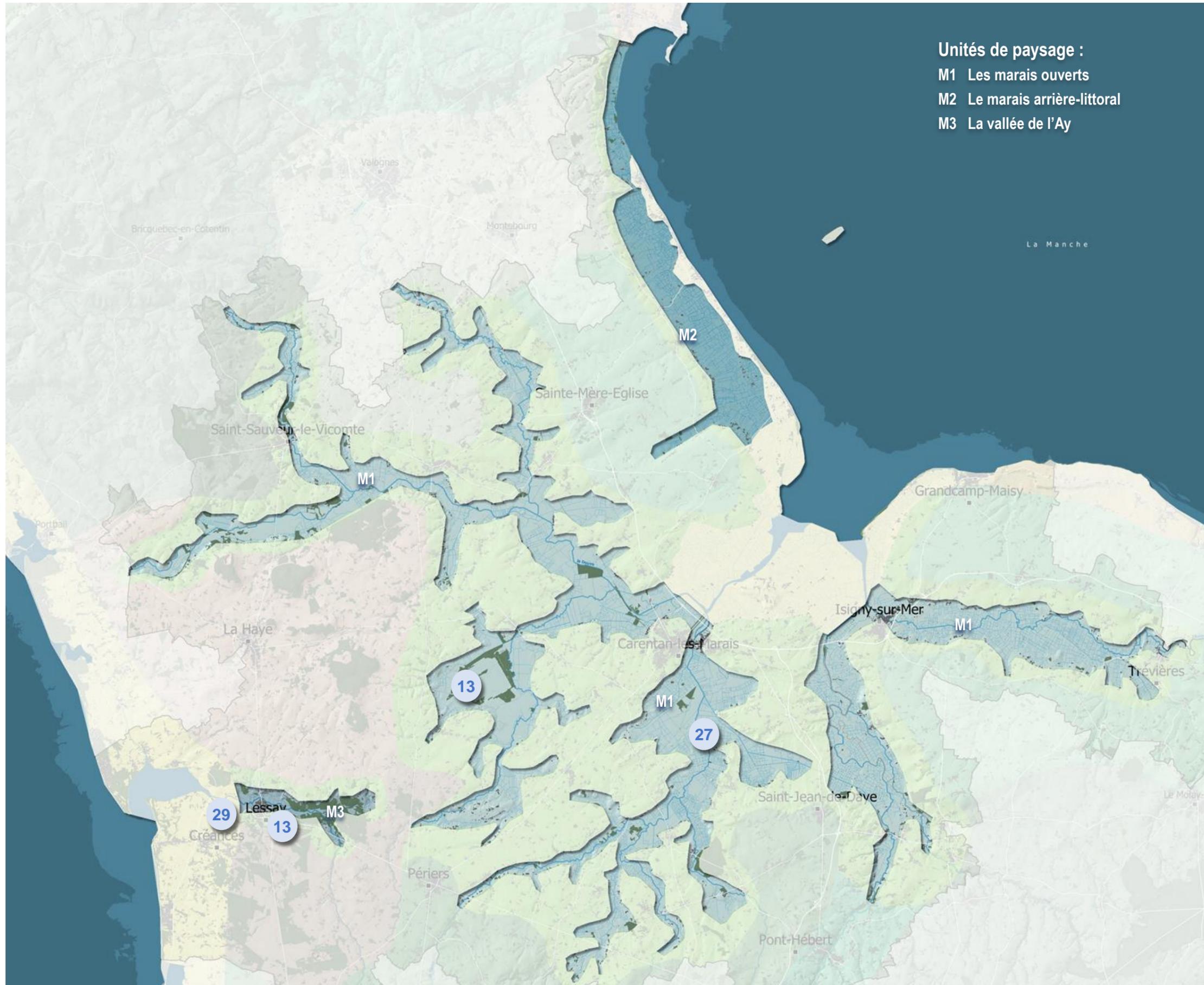
29

Pour aller plus loin

Voir orientations 301 + 302 (Page 62)

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif :
1, 10, 11, 14, 17, 20, 21, 23,

* Voir localisation sur la carte page 35



Unités de paysage :

- M1 Les marais ouverts
- M2 Le marais arrière-littoral
- M3 La vallée de l'Ay

OQP 1

Protéger, maintenir et mettre en valeur les marais herbagers

- 13 Gérer et renaturer les milieux tourbeux les plus remarquables. Les valoriser touristiquement, les sécuriser; préserver la faune et flore, le paysage et les faire connaître.

OQP 2

Préserver et valoriser les rives des marais

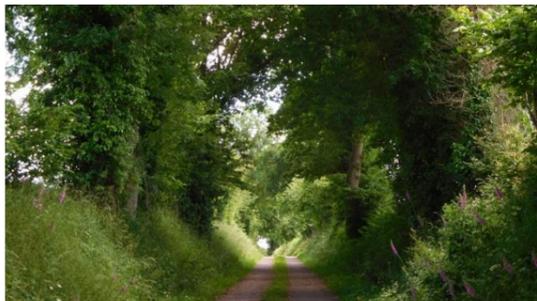
- 27 Améliorer l'usage du chemin de halage du canal de la Vire à la Taute pour vélos et piétons.
- 29 Mettre en valeur la vue sur l'abbaye de Lessay depuis la route qui traverse la vallée.

Les mailles bocagères

Forces + Opportunités

Les mailles bocagères forment un réseau de haies bocagères constituant des enclos autour de prairies et de cultures, paysage emblématique historique de la Normandie. Leurs caractéristiques (densité, hauteur, diversité des essences...) diffèrent selon les paysages et les évolutions propres à chaque espace (modes de production, sols, climat...).

- Dans certaines parties du territoire, le bocage est encore assez dense et il y identifie fortement ses paysages.
- Des campagnes de plantations ou de réhabilitation de haies bocagères sont menées. Le secteur du Plain, fortement touché par la graphiose en a le plus bénéficié.
- Des expérimentations d'adaptation des essences au dérèglement climatique sont menées.



- D'autres types d'élevage, moins émetteurs de gaz à effets de serre que l'élevage bovin dominant, sont présents : élevages équins, caprins et ovins.
- Une diversification de l'économie agricole en lien avec les atouts touristiques et patrimoniaux du territoire est constatée : accueil de tourisme ; vente de produits à la ferme.
- L'agroforesterie est développée ponctuellement sur le Haut-Pays participant au confortement du bocage. Ces plantations réalisées dans les parcelles en prairie ou en culture offriront de nouvelles formes paysagères, à l'instar des pré-vergers.

Faiblesses + Menaces

- La maille bocagère s'élargit et perd en qualité, par la transformation de pâtures en cultures et l'agrandissement des parcelles lié à la mécanisation. Cette évolution provoque une déstructuration et un appauvrissement des paysages.
- Cela est le cas notamment dans le Plain et le Bessin.
- Dans le Plain, la strate haute des haies est presque absente et on observe une taille sévère très fréquente le long des routes.
- Dans le Bessin, on constate la présence d'une strate haute très aérée avec des émondes dont la qualité est assez hétérogène.
- On constate notamment le développement de cultures de maïs fourragères au détriment des prairies.
- La perte de la maille bocagère entraîne une intensification des processus de ruissellement, renforcée par le dérèglement climatique et l'intensification des pluies. Il en résulte une accentuation de l'érosion des sols et une perte de matière organique, avec des impacts négatifs sur les rendements agricoles.
- L'élevage bovin, mené avec des pratiques intensives, génère une majorité des émissions de gaz à effet de serre.
- La mécanisation de l'agriculture et la disparition des prairies et des structures arborées alourdissent le bilan carbone du territoire.
- Les pratiques alternatives permettant d'infléchir ces émissions sont encore peu développées sur le territoire.

Les pré-vergers

Forces + Opportunités

Les pré-vergers sont des vergers sur haute-tige, pommiers ou poiriers, plantés à l'origine notamment pour la production de cidre ou de poiré, en quinconce ou damier, sous lesquels paissent des animaux, vaches ou moutons.

- Présence de nombreux vergers, en particulier en continuité des hameaux ;
- La présence d'un pré-verger au sein de l'espace habité apporte de la qualité paysagère et de la diversité biologique (Lison).



- Les pratiques alternatives permettant d'infléchir ces émissions (agroforesterie, filière ovine, diversification fruitière...) sont encore peu développées sur le territoire.
- Un regain d'intérêt pour la production cidricole est à noter avec la création de nouvelles AOP.

Faiblesses + Menaces

- Disparition de la majorité des vergers à partir des années 1950 due notamment à une baisse importante de la demande en cidre ; ils sont arrachés ou progressivement abandonnés par manque d'entretien ; perte d'un des paysages emblématiques de la Normandie ;

Le patrimoine arboré divers

Forces + Opportunités

Quelques plantations typiques complètent le paysage arboré du territoire et participent à la diversité, à la structuration du paysage et à leur qualité esthétique et d'usage.

- Certains accès aux manoirs / fermes sont bordés d'allées d'arbres majestueux de Tilleuls, Maronniers, Chênes, Platanes (île Marie à Picauville ; château d'Amfreville ; le Bois Jugan)
- Certains villages sont accessibles par des allées vertes offrant une superbe qualité paysagère.



- Les chemins creux, parfois appelés « chasses » et emblématiques des paysages normands, sont des chemins accompagnés des deux côtés de talus et de haies bocagères formant un tunnel. Ils offrent des promenades d'une belle qualité.
- Les arbres isolés de la campagne jouent de nombreux rôles (ombrage, biodiversité...) et apportent une belle qualité esthétique. Les chênes notamment, broutés à hauteur des bovins, en forme de champignon, sont caractéristiques.

Faiblesses + Menaces

- Les chemins creux tendent à diminuer.

La forêt

Forces + Opportunités



Les forêts, milieux naturels originels de nos latitudes sont extrêmement rares dans les paysages normands, transformés depuis le Moyen Âge en bocages.

- Les forêts apportent, au-delà de leur rôle productif, une diversité dans les paysages, des lieux de promenade et de ressourcement.
- Ce sont des milieux potentiels de biodiversité.
- Ils jouent un rôle important dans le bilan carbone du territoire.

Faiblesses + Menaces

- De nombreuses parcelles forestières sont mono-spécifiques et offrent un paysage peu intéressant, d'une faible qualité pour la biodiversité et peu résilient face aux risques sanitaires et climatiques.
- Les forêts apparaissent comme peu accessibles.

Le bocage habité

Forces + Opportunités



La particularité de l'habitat dans le bocage réside notamment dans sa grande dispersion. Ce bâti rural se trouve le plus souvent sous des formes agglomérées comme des hameaux, des cours plus ou moins fermées.

- Le bocage est un espace rural encore relativement préservé offrant un cadre de vie de qualité, les bourgs et villages étant le plus souvent situés à l'écart des grands axes routiers.
- L'installation historique du bâti dans le bocage se distingue par une certaine discrétion liée à la situation récurrente de la mi-pente (à l'abri des inondations et des vents forts), à leurs volumes ne dépassant pas les dimensions des haies bocagères, des matériaux et couleurs en lien avec les ressources géologiques spécifiques.
- La disposition des bâtiments des fermes et hameaux prend en compte les conditions climatiques tout en formant des cours ouvertes et protégées.



- Les franges des marais sont des lieux privilégiés d'installation des fermes qui peuvent ainsi profiter de deux types d'espaces différents selon la saison, les marais en été et les bocages en hiver.
- Les rebords de plateau offrent parfois des vues lointaines sur les marais ou la mer.
- L'architecture de la Reconstruction, gardant le souvenir de la Libération, domine encore de nombreux villages et bourgs.
- Ce territoire est chargé d'histoire. De nombreux sites sont dédiés à la mémoire de la période de la Libération par les alliés en 1944 et attirent de nombreux visiteurs.
- Les franges de marais, très développées en longueur et de forme complexe, à l'écart des bourgs et villes, offrent un cadre de vie de qualité : calme, avec vue imprenable sur les marais. Ces lieux intimistes sont recherchés pour l'installation de l'habitat et pourraient accueillir des espaces de repli sous réserve de la prise en compte des sensibilités de ces paysages.

Faiblesses + Menaces

- Les populations du littoral et des bords de marais seront de plus en plus exposées aux impacts de la remontée du niveau de la mer.
- Leur délocalisation pourrait exercer une pression foncière à maîtriser par la qualité de la construction et sa bonne insertion dans les paysages existants.
- De gros hangars agricoles viennent avoisiner les corps de ferme traditionnels, plus ou moins bien intégrés dans leur contexte paysager.
- Des extensions urbaines font évoluer fortement les paysages ruraux. Zones d'activité et quartiers pavillonnaires grignotent les espaces agricoles bocagers.
- Le développement de cette urbanisation standardisée, en périphérie des bourgs et villes, entraîne dévitalisation des bourgs et villages et leur banalisation.
- Notamment quand le modèle constructif est étranger aux typologies bâties héritées. Leurs formes urbaines, volumes, matériaux, nuances colorées, ambiances végétales et l'aménagement de leurs espaces publics ont tendance à artificialiser et banaliser fortement les franges urbaines. Ils participent à la perte de la qualité paysagère générale.
- La trop forte prégnance des panneaux de signalétique nuit à la perception du paysage
- La position privilégiée en limite de marais ou en rebord de plateau, profitant de larges vues sur le paysage, exige une qualité de la construction, une insertion maîtrisée dans le paysage et un partage de l'espace public offrant l'accès au marais et la jouissance de la vue.
- Les activités de diversification (hébergement, restauration, vente directe, etc.) sont globalement peu pratiquées au sein du Parc.

Les rives des cours d'eau

Forces + Opportunités



Les rives des cours d'eau, et plus particulièrement celles de la Vire, sont partiellement aménagées pour une diversité d'usages.

- Certains aménagements, comme au Claiers-de-Vire, apportent de réels atouts par la qualité d'accueil des visiteurs, la pédagogie et la qualité esthétique des aménagements.

- La Vire est sur une grande partie longée d'une voie verte, prenant place sur le chemin de halage, offrant une promenade à pied ou à vélo en pleine nature, à l'écart des axes routiers.
- Possibilité de faire du canoé sur la Vire.
- La vallée de la Vire possède de nombreux sites et monuments remarquables.

Faiblesses + Menaces

- Certains abords des rivières, malgré leur important potentiel pour l'accueil du tourisme et de loisirs de nature manquent de qualité.



Les mailles bocagères



OQP 3. Pérenniser, valoriser et redensifier la maille bocagère en préservant la diversité des paysages bocagers.

Orientations

31. Inciter au maintien des haies pour limiter la régression de la maille bocagère, en préservant les deux strates arbustives et arborées et en différenciant l'entretien selon les strates. Compléter les haies existantes pour disposer de nouveau des deux strates nécessaires, notamment dans les bocages dégradés, en préservant la diversité des paysages de bocage.
32. Redensifier la maille bocagère notamment dans les paysages bocagers dégradés et sur les espaces en pente. Pour la replantation, choisir une **palette végétale adaptée à l'évolution du climat** et favorable au développement de la biodiversité, en respectant les différents types de bocages identifiés (maille, essences...)
33. Chercher à implanter les haies dans le sens perpendiculaire à l'écoulement de l'eau pour prévenir l'érosion des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluie.
34. Valoriser le produit de l'entretien par le soutien de la filière bois-énergie.
35. Maintenir les pratiques herbagères dans le bocage et limiter la régression.

Valeurs associées

- Biodiversité
- Soutenabilité écologique et climatique

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 15, 17, 23.

Les pré-vergers



OQP 4. Préserver les vergers, pré-vergers et développer toutes formes d'agroforesterie.

Orientations

41. Préserver vergers et pré-vergers existants, notamment aux abords des hameaux et villages ou en leur sein.
42. (Re)développer des vergers pâturés en diversifiant les types d'élevage (bovin, ovin, caprin, équin...).
43. Développer d'autres formes d'agroforesterie et d'autres modes agricoles soutenables, diversifiés, innovants, moins intensifs, capables d'entretenir les paysages dans un modèle économique viable, en anticipant l'évolution des paysages pour ne pas la subir et en choisissant les paysages générés.
44. Adapter la palette végétale aux changements climatiques.
45. Valoriser leur production économique par des labels, de la vente directe, tout en gardant une diversité locale.

Valeurs associées

- Calme, beauté
- Valeur agricole, soutenabilité
- Nature, climat, biodiversité,

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 15, 17, 18.

Le patrimoine arboré divers



OQP 5. Préserver et densifier le patrimoine arboré sous toutes ses formes.

Orientations

51. Préserver, réhabiliter et renouveler les allées d'arbres et leur accompagnement (fossés, bandes enherbées, talus...) aux entrées des bourgs, domaines, exploitations agricoles et le long des chemins ruraux.
52. Préserver et renouveler les chemins creux (avec leurs talus et voûtes arborées), mettre en valeur les plus emblématiques parmi eux. Définir des plans de gestion pour les plus remarquables et les intégrer dans des circuits pédestres.
53. Renforcer la présence d'arbres isolés en campagne, dans les bourgs et villages.

Valeurs associées

- Calme, beauté
- Patrimoine

Pour aller plus loin

La mesure suivante de la charte du PNR concerne cet objectif : 14.

La forêt

OQP 6. Valoriser la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte



62

Orientations

- 61. Poursuivre des modes de gestion forestière plus durables et résilients, plus riches en matière de biodiversité et de paysage et adapter la palette végétale aux changements climatiques.
- 62. Promouvoir l'offre de découverte pour la promenade et la randonnée. Intégrer les forêts dans les parcours cyclables et promenades et dans leur jalonnement.
- 63. Protéger le petit patrimoine associé aux domaines forestiers (murs, portails).

Unités paysagères concernées

Les vallons et coteaux forestiers du Cotentin

Valeurs associées

- Nature, Biodiversité
- Climat
- Tourisme, Loisirs

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 1, 14, 20.

Le bocage habité

OQP 7. Mettre en valeur le potentiel paysager du bocage habité.



72

Orientations

- 71. Identifier les espaces de repli et d'accueil pour les « réfugiés climatiques » du littoral et des abords des cours d'eau, en s'appuyant, si possible, sur les opportunités qu'offre le territoire. Dans ce cadre, mettre en valeur les hameaux et leur patrimoine bâti, en partie délaissé et les friches industrielles ou artisanales.
- 72. Mettre en valeur les espaces qui offrent une vue sur les marais et la mer au lointain, notamment sur les rebords de coteaux et la « falaise morte » et qui pourraient devenir un front de mer.
- 73. Choisir avec parcimonie les sites constructibles ou à densifier. Conditionner le choix de ces sites et les inscrire dans un projet de territoire. Préciser les conditions d'implantation pour maîtriser la qualité de la construction.
- 74. Prendre en compte la sensibilité paysagère des rebords de coteau et autres sites qui offrent de belles vues. Ces contextes invitent à bien réfléchir aux conséquences de toute urbanisation et de maîtriser leur discrétion (situation mi-pente, volumes, accompagnement végétal...).
- 75. Offrir des points de vue sur le paysage depuis des lieux propices (points hauts, cadrage par un chemin...) et permettre de parcourir ces lieux dans de bonnes conditions.
- 76. Renforcer les continuités des réseaux de chemins et chemins creux à travers le bocage.
- 77. Maîtriser l'impact dans le paysage des installations de mémoire de la guerre par la discrétion des aménagements d'accompagnement. Maîtriser la signalétique commerciale et touristique autour de ces sites.

Valeurs associées

- Calme, beauté
- Climat, sobriété foncière,
- Patrimoine, tourisme

Pour aller plus loin

Voir orientations 301 et 302 (page 62)

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 10, 14, 21.

Les rives

OQP 8. Mettre en valeur les abords des rivières.



81

Orientations

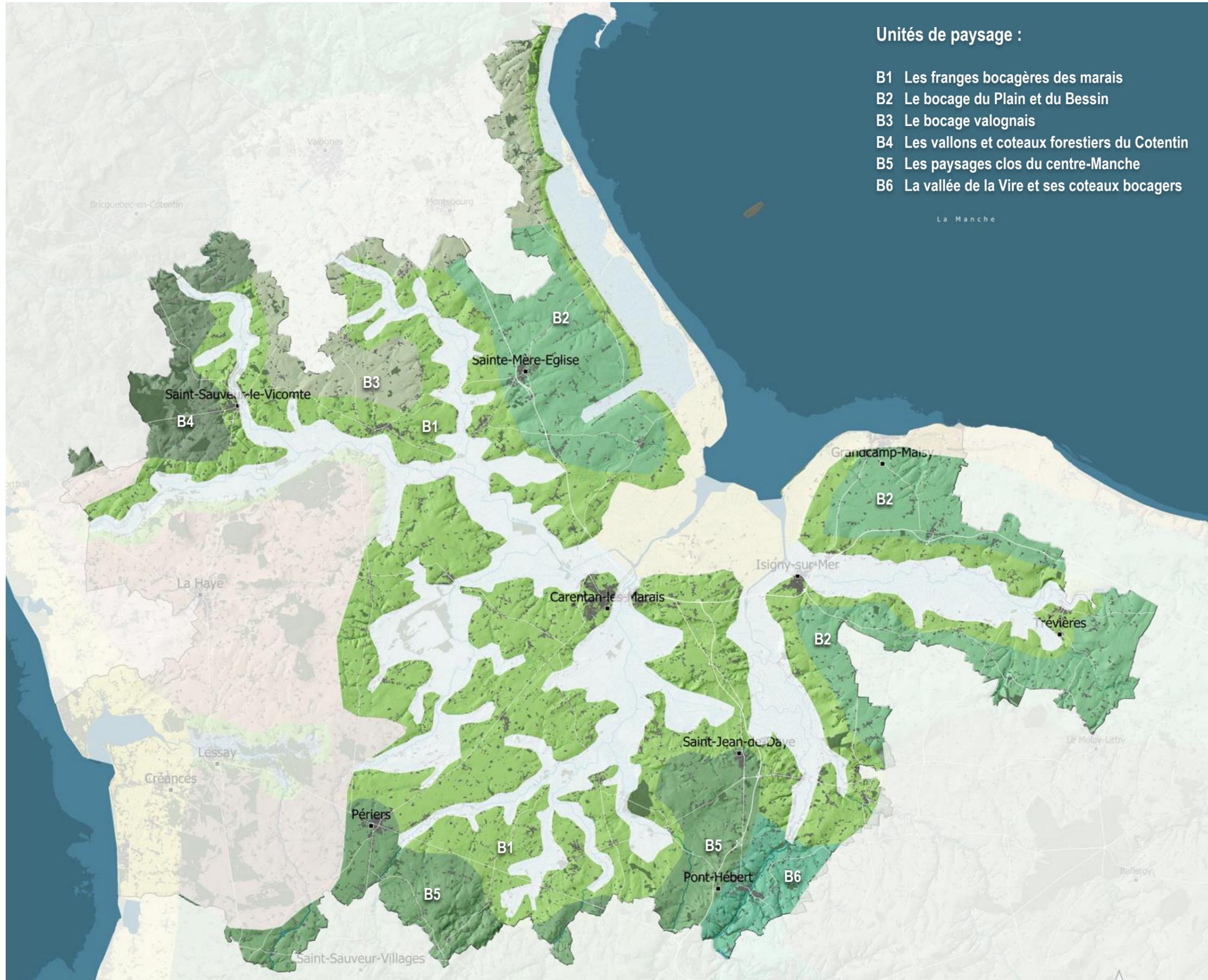
- 81. Préserver et valoriser les aménagements de qualité au bord des rivières.
- 82. Relier les promenades des bords de rivières aux arrières pays bocagers pour permettre la découverte des paysages.

Valeurs associées

- Nature, Biodiversité, Santé,
- Animation, Beauté, Calme, Ouverture.

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 14, 20, 22.



Unités de paysage :

- B1 Les franges bocagères des marais
- B2 Le bocage du Plain et du Bessin
- B3 Le bocage valognais
- B4 Les vallons et coteaux forestiers du Cotentin
- B5 Les paysages clos du centre-Manche
- B6 La vallée de la Vire et ses coteaux bocagers

OQP 3.

Pérenniser, valoriser et redensifier les mailles bocagères en préservant la diversité des paysages bocagers.

OQP 4.

Préserver les vergers, pré-vergers et développer toutes formes d'agroforesterie.

OQP 5.

Préserver et densifier le patrimoine arboré sous toutes ses formes.

OQP 6.

Valoriser la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte

OQP 7.

Mettre en valeur le potentiel paysager du bocage habité.

OQP 8.

Mettre en valeur les abords des rivières.

Les landes ouvertes

Forces + Opportunités



Les landes ouvertes sont des paysages naturellement herbagers dues à la qualité pauvre et/ou humide des sols.

- Les landes résiduelles sont aujourd'hui préservées, notamment grâce aux actions menées dans le cadre du réseau Natura 2000.
- Les landes ouvertes et les milieux humides constituent des réservoirs de biodiversité identifiés et localisés.

- À l'échelle de la commune de Lessay, les réservoirs de biodiversité, à maintenir, à conforter ou à créer, ont été traduits dans le PLU.

Faiblesses + Menaces

- Les anciennes landes de Lessay, fortement dégradées, constituent des paysages fragiles, tributaires de la gestion qui y est menée.
- Le maintien de pratiques de fauche et de pâturage reste fragile dans les quelques zones ouvertes.
- Une partie des landes est transformée en cultures qui dépendent d'un drainage intensif des terres.

- La pratique de la chasse encourage l'enfrichement volontaire des clairières des landes de Lessay et des parcelles bocagères sur les Monts.
- Les landes ouvertes sont de plus en plus menacées par les feux de végétation.
- La mise en valeur des landes à bruyère est limitée, elles sont difficiles à voir.

Les landes boisées

Forces + Opportunités



Les landes boisées sont des paysages de landes drainés et plantés pour l'exploitation du bois.

- Les landes et forêts de pins offrent une diversité de paysages qui tranche avec le bocage dominant.

- La surface des boisements de feuillus s'est assez fortement étendue.
- Les réservoirs de biodiversité des espaces boisés existants sont identifiés et localisés.

Faiblesses + Menaces

- Les forêts de pins sont menacées de feux de forêt.
- Cette menace risque d'augmenter avec le réchauffement climatique.

Les monts

Forces + Opportunités



Les cinq monts du Cotentin forment un paysage unique et dominant la Manche. Ils offrent des vues lointaines vers les marais intérieurs, les paysages de bocage et vers la côte ouest des havres et sont de plus en plus appréciés des randonneurs.

- Ils constituent un point d'appel visuel fort.
- Les sites liés à l'exploitation de minéraux dont la présence reflète une géologie, des savoir-faire, une économie locale utilisatrice de ses ressources, constituent un patrimoine.

Faiblesses + Menaces

- Les carrières continuent de creuser les sous-sols de grès à Muneville-le-Bingard et sur le Mont de Doville : la demande est forte en matériaux. L'activité de la carrière risque de porter atteinte à la silhouette du mont de Doville notamment, visible d'assez loin.

- L'ouverture paysagère du mont Doville risque de disparaître faute d'entretien.
- La reconnaissance du patrimoine spécifique et sa mise en valeur soulèvent la question de l'entretien, de la vocation, voire de l'accessibilité de ces sites (moulins transformés en habitations privées).

Le bocage au pied des monts

Forces + Opportunités



Un paysage de bocage relie les Monts isolés.

- Les espaces de bocage les mieux conservés constituent des continuités entre les massifs boisés des monts.
- Les haies bocagères sont de mieux en mieux prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Faiblesses + Menaces

- Ce bocage à grande maille s'ouvre de plus en plus en pied de versant des monts du Cotentin, ce qui altère le contraste intéressant entre les reliefs et le plateau bocager.
- Il en résulte également une homogénéisation du paysage et sa banalisation.

Les landes ouvertes

OQP 9. Pérenniser, mettre en valeur et reconquérir les landes ouvertes



91

Orientations

91. Protéger, conforter et gérer (par fauche ou pâturage) les landes ouvertes, paysage singulier et réservoir de biodiversité. Pérenniser les pratiques agricoles et non agricoles.
92. Favoriser la renaturation de certains espaces agricoles, commerciaux ou industriels par les landes pour restaurer des corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité existants.
93. Poursuivre la mise en valeur pédagogique et touristique des landes (accès, jalonnement, cartographie).
94. Mettre en œuvre une gestion différenciée des accotements des routes pour favoriser des espaces relais des landes.

Unités paysagères concernées

Les anciennes landes de Lessay.

Valeurs associées

- Biodiversité
- Diversité des modes agricoles (élevage ovin, caprin, bovin)
- Rareté, beauté

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 7, 8, 13, 20.



92

Les landes boisées

OQP 10. Mettre en valeur les landes boisées



101

Orientations

101. Protéger, conforter et gérer les landes boisées, paysage singulier et réservoir de biodiversité.
102. Mettre en œuvre une gestion forestière durable. Améliorer ainsi la résilience et la résistance aux changements climatiques (diversifier les essences...).
103. Préserver les milieux humides associés.
104. Maintenir et promouvoir l'accès aux landes boisées et aux mares pour la promenade et l'observation de la nature. Valoriser les paysages boisés par des itinéraires cyclables, de randonnée, de promenade. Prévoir leur jalonnement.

Unités paysagères concernées

Les anciennes landes de Lessay.

Valeurs associées

- nature, biodiversité
- beauté, calme
- soutenabilité, climat
- ouverture à tous

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 7, 8, 13, 14, 15.



104

Les monts



OQP 11. Mettre en valeur les monts

Orientations

- 111.** Maintenir des boisements diversifiés et de qualité. Promouvoir des modes de gestion forestière durables et résilients, plus riches en matière de biodiversité, comme la futaie jardinée, et adapter la palette végétale à l'évolution du climat. Éviter ainsi des coupes rases et des ruptures paysagères conséquentes.
- 112.** **Maintenir l'ouverture des sommets des Monts Castre et Doville pour la vue, par un entretien approprié.** Soigner leur aménagement. Poursuivre leur valorisation dans les itinéraires cyclables, de randonnée, de promenade.
- 113.** Valoriser les anciennes carrières et sites industriels pour leur patrimoine, les potentiels usages liés à la nature, aux loisirs. Soigner leur aménagement. Prévoir leur jalonnement dans les itinéraires cyclables, de randonnée, de promenade.
- 114.** Maîtriser l'impact des carrières en exploitation sur le paysage lors du renouvellement de l'autorisation.

Unités paysagères concernées

Les 5 monts du Cotentin enchâssés dans leurs bocages.

Valeurs associées

- Biodiversité, nature,
- Climat
- Singularité
- Loisirs, tourisme

Pour aller plus loin

Voir orientation 306 (page 62)

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 8, 13, 14.

Le bocage au pied des monts



OQP 12. Maintenir la maille bocagère au pied des monts.

Orientations

- 121.** Préserver la maille bocagère, lien entre les massifs forestiers, notamment au pied des monts.
- 122.** Redensifier le bocage pour conforter la trame verte et recréer des corridors écologiques, en se concentrant sur les zones où la maille est moins dense.
- 123.** Préserver et compléter le maillage de chemins à travers le bocage pour rejoindre les monts et landes.
- 124.** Porter une attention particulière à la qualité des aménagements et du bocage perceptibles depuis les points hauts des Monts.

Unités paysagères concernées

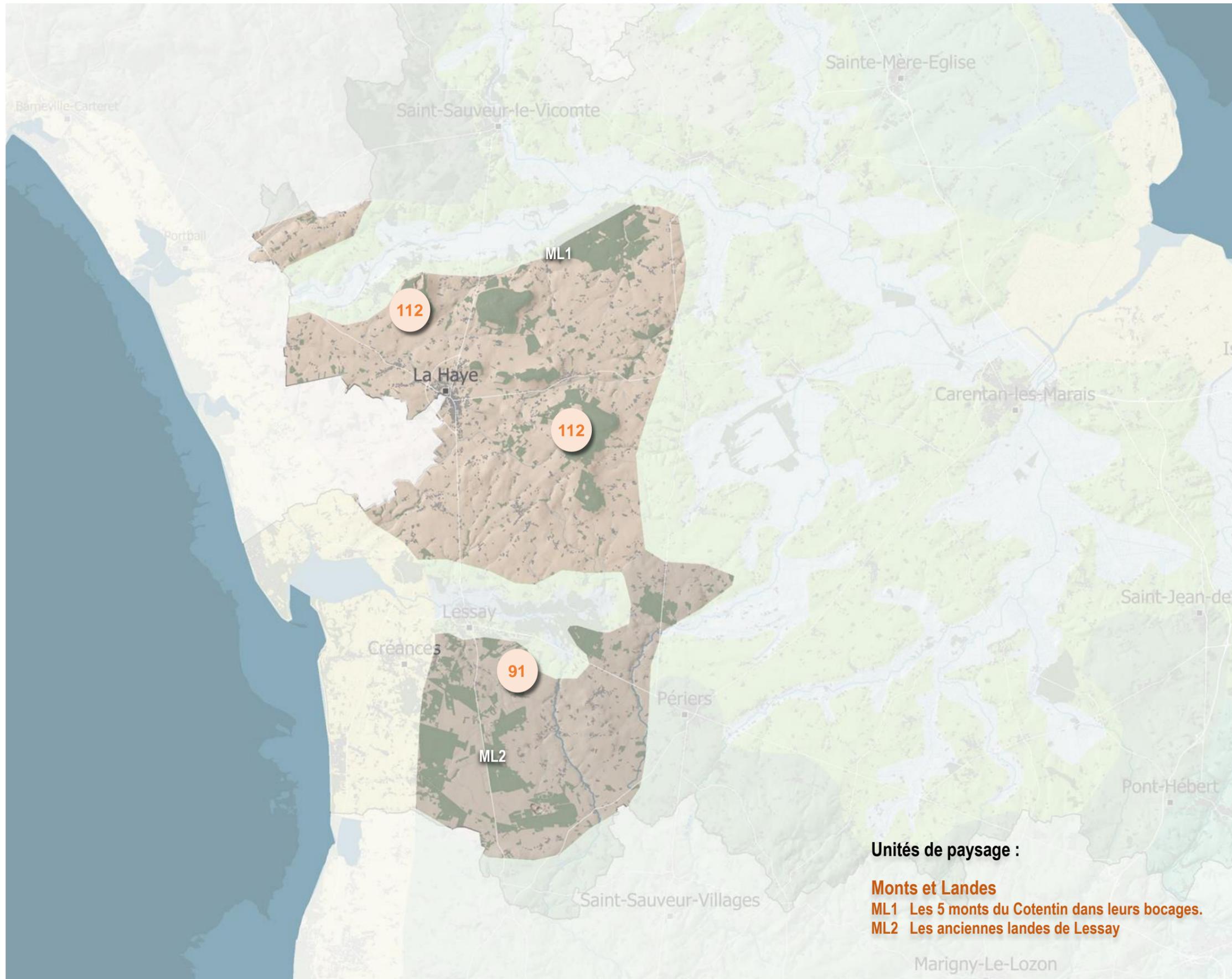
Les 5 monts du Cotentin enchâssés dans leurs bocages.

Valeurs associées

- Biodiversité ; Soutenabilité écologique ;
- Soutenabilité climatique ;
- Valeurs agricoles.

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 8, 14, 15.



OQP 9.
Pérenniser, mettre en valeur et reconquérir les landes ouvertes

91 Protéger, maintenir et conforter les landes ouvertes, paysage singulier et réservoir de biodiversité, notamment au sud du lac de Bruyères.

OQP 10.
Mettre en valeur les landes boisées

OQP 11.
Mettre en valeur les monts

112 Maintenir l'ouverture des sommets des Monts Castre et Doville pour la vue, par un entretien approprié.

OQP 12.
Maintenir la maille bocagère au pied des monts.

Unités de paysage :

- Monts et Landes**
- ML1** Les 5 monts du Cotentin dans leurs bocages.
- ML2** Les anciennes landes de Lessay

Polders, herbus, estrans

Forces + Opportunités



Les marées forment des paysages intermittents sableux (estran) ou herbagers (herbus ou prés-salés), espaces très attractifs. Certains espaces sont endigués (polders) pour un usage agricole.

- L'estran est économiquement valorisé par la conchyliculture et les parcs à huîtres.
- Les herbus ou prés-salés sont pâturés par les ovins et les bovins garantissant une ouverture des paysages notamment des havres, celui de St-Germain-sur-Ay étant classé pour ces qualités.
- Les zones de polders concentrent une grande

biodiversité.

- Les eaux de baignade sont en général de qualité satisfaisante et stable sur les plages de la côte est, au sud de Ravenoville, ainsi que sur la côte ouest, au nord du havre de Geffosses.
- La grande biodiversité est valorisée par la réserve naturelle nationale de Beauquillot par une remise en prairie des cultures.
- La fragilité des ouvrages de protection contre la submersion marine est prise en compte et leur renforcement est projeté dans un plan d'action.

Faiblesses + Menaces

- La qualité des eaux nécessaire pour la conchyliculture est fragile en fond de la baie des Veys et au sud du havre de Geffosses. Les apports côtiers, la courantologie et le contexte estuarien ne favorisent pas l'épuration naturelle des eaux.
- Compte tenu de la montée du niveau marin et de la multiplication des tempêtes, l'érosion progressive de certaines digues peut entraîner une submersion des cultures dans les polders.

- La salinité conséquente des eaux souterraines des polders pourrait modifier la végétation existante et donc les paysages.
- L'entretien des ouvrages de protection autour de la baie de Veys est lourd et coûteux.
- Au sein des polders, la pratique du pâturage se raréfie, générant une transformation des paysages traditionnellement herbagers, vastes et plans.

Falaises

Forces + Opportunités



Le plateau calcaire du Bessin est érodé par la mer en formant des falaises verticales – un paysage impressionnant et un milieu spécifique.

- Comme lieu de mémoire, théâtre des opérations de la Seconde Guerre mondiale, la côte des falaises suscite un intérêt touristique important.

Faiblesses + Menaces

- Les falaises calcaires sont particulièrement sensibles à l'érosion. Le trait de côte recule de plus en plus vite avec le dérèglement climatique.

- L'aménagement des abords des monuments commémoratifs nécessite une réflexion sur leur connivence avec leurs sites et sur leur dimension symbolique.

Dunes naturelles et plages

Forces + Opportunités



Les dunes des côtes est et ouest, résultat de l'érosion marine et éolienne et de la colonisation des sables émergés par des plantes herbagères, constituent des milieux rares et fragiles.

- Les dunes naturelles constituent un espace naturel de grande importance, un bien commun.
- Elles offrent à tous l'accès libre à un espace naturel infini, pour des usages temporaires de loisirs et de nature divers.
- Les dunes sont soumises à une évolution naturelle continue du trait de côte l'ayant protégé d'une urbanisation trop invasive. Leur qualité tient

de la rareté des aménagements et constructions.

- La mise en valeur du site d'Utah-Beach est engagée depuis 2011, la pression touristique étant conséquente sur ce secteur. Elle est intégrée à l'Opération Grand Site « Normandie 44 ».
- Pour le secteur d'Utah Beach sont prévues le rechargement massif en sable pour protéger le site d'Utah Beach de manière à gagner du temps pour mettre en œuvre les actions de relocalisation et d'adaptation prévues et de retrouver un paysage et un fonctionnement naturels sur le littoral et ses dunes.

Faiblesses + Menaces

- L'étroit cordon dunaire sur la côte est pourrait, dans les années à venir, être fragilisé par l'érosion marine et la montée des eaux.
- L'entretien, comme le rechargement en sable des plages à Utah Beach, est lourd et coûteux.
- La pression touristique est conséquente sur ce secteur (trafic routier lié aux sites mémoriels du Débarquement, piétinement des dunes...).

- Les campings en bord de mer et les aires de stationnement de camping-car se multiplient et constituent des points d'appel visuel marquants et gênants dans un paysage ouvert sur la mer.
- Quelques carrefours sont investis par des panneaux de signalétiques et de pré-enseignes qui nuisent à la qualité du paysage.
- Ces aménagements et installations participent à la banalisation du paysage.

Îles

Forces + Opportunités



Les seules îles du territoire sont les îles de Saint-Marcouf, situées devant la côte est.

- La mise en place récente d'outils juridiques assure une grande protection écologique et patrimoniale (Natura 2000 (ZPS et ZSC), ZNIEFF, APPB, réserve ornithologique, site classé, monuments historiques inscrits et classés).

- L'interdiction de l'accès est justifiée par les mesures pour la protection de la biodiversité, ainsi que par les risques de navigation liés aux forts courants.

Faiblesses + Menaces

- Les installations militaires du XIXe siècle souffrant des intempéries risquent de tomber en ruines, faute d'entretien.

Mielles cultivées

Forces + Opportunités



Les mielles cultivées sont des dunes transformées en espaces de culture et de maraîchage par un travail sur leur topographie (aplatissement, installation de fossés) et par un travail d'enrichissement du sol (algues, engrais).

- Les mielles offrent un espace agricole original.

Faiblesses + Menaces

- Les cultures maraîchères sur sable nécessitent un usage important d'engrais qui engendre une pollution importante de la nappe phréatique.
- On peut observer un étalement urbain sur ces espaces naturels ou agricoles entraînant une banalisation du paysage de manière irrémédiable.
- Cette urbanisation s'est généralement faite perpendiculairement au cordon dunaire, créant à chaque fois des ruptures marquantes de ce corridor écologique.
- L'activité conchylicole s'est fortement développée au cours des dix dernières années, générant des déchets et des équipements consommateurs d'espace.
- Compte tenu de la montée du niveau marin et de la multiplication des tempêtes, ces paysages sont d'autant plus fragiles, voire sont remis en question du fait de la salinisation. L'openfield légumier pourrait peu à peu être remplacé par des prés-salés.

Front de mer habité

Forces + Opportunités



Historiquement, les bourgs et villages sont installés à l'intérieur des terres, à l'abri des tempêtes. Les fronts de mer ont été construits avec l'avènement du tourisme balnéaire et la démocratisation des résidences secondaires.

- La situation de front de mer est privilégiée - elle donne accès à deux espaces différents - un espace du quotidien, vivable, productif, privatisable, compartimenté et un espace libre, naturel, commun.
- Certains abords et rues dans les stations balnéaires sont plantés de pins maritimes offrant une esthétique intéressante en rapport avec le paysage boisé des landes.
- Le risque de submersion marine est en cours d'être étudié pour être pris en compte dans une stratégie territoriale à court, moyen et long terme de protection, d'adaptation ou de délocalisation des constructions.



- Cette stratégie pourrait être une opportunité de requalifier le front de mer et des abords du cordon littoral dunaire.
- Les cabanes de Ravenoville offrent une belle référence de modalité de construire sur un espace contraint avec quelques règles communes (orientation de la toiture / mitoyenneté / alignement approximatif) toute en acceptant une diversité (coloris / matériaux / dimension précise)
- La gestion de l'espace public est également intéressante, tenant compte de l'occupation temporaire estivale et la nécessité de disposer de surfaces perméables et végétalisées au sein des espaces habités.

Faiblesses + Menaces

- L'architecture hétérogène, les espaces publics très artificialisés ou mal aménagés et les nouvelles constructions, ne respectant pas la trame urbaine, dénaturent la qualité des fronts de mer balnéaires.
- Cette situation privilégiée, devrait exiger à minima une architecture soignée et un espace public de qualité, le long de l'estran, ouvert à tous et toutes les mobilités actives, ce qui n'est pas toujours le cas.
- L'étalement urbain autour des stations balnéaires, sur des espaces naturels (dunes) ou agricoles, participe fortement à la banalisation du paysage.
- Les fronts de mer sont fortement soumis au risque de submersion marine, demandant un entretien coûteux et peu pérenne des ouvrages de protection (enrochements, épis, digues) qui s'accroît avec l'évolution climatique.
- Certaines constructions devront à long terme être abandonnées face aux risques de submersion marine et d'érosion du cordon dunaire.
- Les intrusions salines dans les nappes phréatiques ont des conséquences sur l'alimentation en eau potable et sur les milieux naturels.
- Au nord de Ravenoville, au sud du Havre de Geffosses et sur la côte Calvados, des déclassements de la qualité de l'eau peuvent apparaître lors de dysfonctionnements des systèmes d'assainissement des bourgs littoraux, liés ou non à des événements pluvieux.

Routes littorales

Forces + Opportunités



Comme les bourgs, les routes historiques sont installées à l'intérieur des terres. Les routes littorales sont relativement récentes et relient les stations et installations balnéaires, tout en évitant les paysages de dunes. Seule une route longe directement le littoral, c'est la RD 421 sur la côte est, dans sa section centrale.

- Les routes côtières constituent le mode de découverte privilégié de l'espace littoral.
- Sur la côte est, elle longe directement le littoral, situation exceptionnelle dans le département de la Manche, où la route est le plus souvent séparée de la côte par un cordon dunaire ou par des falaises.

Faiblesses + Menaces

- La route du littoral RD421, par son aménagement et celui de ses abords, n'est pas à la hauteur des paysages qu'elle donne à voir. La demande de découverte variée, à pied, à vélo n'est pas prise en compte.

Polders, herbus, estrans



131



132

OQP 13. Préserver les polders, herbus, estrans, espaces réservés à la nature

Orientations

131. Préserver les havres, les prés-salés et leurs abords, interfaces entre terre et mer, eaux salées et douces. Maîtriser la pression humaine pour garantir des lieux de quiétude.
132. Maintenir ou développer l'élevage notamment ovin dans les havres, herbus et polders.
133. Renaturer une partie des polders délaissés par l'agriculture ou menacés par les impacts de la remontée du niveau de la mer.
134. Préserver les activités conchylicoles et ostréicoles et donc la nécessaire qualité de l'eau.

Unités paysagères concernées

La baie des Veys
Le havre de Lessay et ses mielles

La baie des Veys
Le havre de Lessay et ses mielles

La baie des Veys

Le cordon dunaire de la côte est
Le havre de Lessay et ses mielles

Valeurs associées

- Nature, biodiversité
- Soutenabilité écologique et climatique
- Calme, beauté, rareté

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 7, 10, 11, 20.

Falaises



141



141

OQP 14. Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle du site naturel et historique de la pointe du Hoc

Orientations

- 141 Requalifier l'accueil du site en veillant à l'esprit des lieux et à la tranquillité des espaces naturels.
 - Préserver ou renforcer le caractère naturel et historique du site, la qualité de découverte de ce lieu de mémoire, et veiller à ce que la fréquentation n'affecte pas le fonctionnement écologique du site et la lisibilité des marques de l'histoire.
 - Anticiper l'érosion naturelle sur les aménagements existants ou à venir, par exemple reculer le sentier littoral.
 - Mettre en valeur des points de vue sur les sites historiques et le paysage maritime
 - Développer les itinéraires doux de découverte des sites historiques.

Unités paysagères concernées

Les falaises du Bessin

Valeurs associées

- Nature ; Soutenabilité écologique ;
- Soutenabilité climatique ;
- Beauté, Rareté ;
- Patrimoine ;
- Animation ; Ouverture à tous.

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 13, 14.

Dunes naturelles et plages

OQP 15. Préserver les dunes naturelles et les plages, espaces naturels et historiques attractifs.



151



152



153



155

Orientations

- 151.** Accompagner une évolution naturelle du trait de côte tout en protégeant les dunes de l'érosion par des dispositifs discrets et alternatifs au génie civil. Sensibiliser à l'utilité de ces dispositifs de protection.
- 152.** Continuer à préserver les espaces naturels des plages, bien commun, et leur accès à tous, en permettant d'une manière mesurée les usages liés à la nature des lieux : baignade, pêche à pied, nautisme (non motorisé ?). Préserver leur propreté en réduisant les déchets (professionnels notamment).
- 153.** Restreindre l'accès à pied aux dunes, guider les cheminements. Préserver le cordon dunaire du surpâturage. Observer l'évolution de la flore des prairies arrière-littorales et adapter les modes de gestion.
- 154.** Préserver les dunes de toute nouvelle construction.
- 155.** Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle des sites historiques. Améliorer la qualité d'accueil des visiteurs, avec discrétion, en maîtrisant la qualité de la construction, de l'aménagement et de la signalétique.
- 156.** Améliorer la qualité d'accueil des visiteurs. Prévoir des espaces de pique-nique Utah Beach et à la pointe de Brévands. Maîtriser la qualité des équipements de tourisme (stationnement, végétalisation...).
- 157.** Maîtriser la consommation d'eau potable.

Unités paysagères concernées

Le cordon dunaire de la côte est
Le havre de Lessay et ses mielles

Le cordon dunaire de la côte est
Le havre de Lessay et ses mielles

Le cordon dunaire de la côte est
Le havre de Lessay et ses mielles

Le cordon dunaire de la côte est

Le cordon dunaire de la côte est
La baie de Veys

Valeurs associées

- Ouverture à tous
- Beauté, calme
- Patrimoine, loisirs, tourisme
- Biodiversité, nature, climat

Pour aller plus loin

Site classé d'Utah Beach

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif :
1, 10, 11, 13, 14, 21.

Mielles cultivées



OQP 16. Préserver les espaces agricoles des mielles cultivées.

Orientations

- 161.** Préserver l'usage agricole en développant des modes de gestion favorables à l'environnement et adaptés aux changements du climat.
- 162.** Anticiper la montée des eaux et le risque de salinisation de la nappe phréatique pouvant limiter l'usage agricole. Adapter les modes agricoles et de gestion et privilégier les pâtures ou prairies naturelles.
- 163.** Préserver et améliorer la qualité de l'eau souterraine et en surface, ressource économique et bien commun, pour préserver les activités conchyliques et ostréicoles dépendantes de la qualité de l'eau.

- 164.** Maîtriser l'étalement urbain sur ces espaces proches de la côte, notamment autour du havre de Saint-Germain-sur-Ay.
- 165.** Requalifier le paysage construit des activités économiques, conchyliques et ostréicoles. Les adapter au risque de submersion marine.
- 166.** Délocaliser les constructions menacées par le retrait du trait de côte et la submersion marine - une opportunité pour privilégier la qualité paysagère des nouveaux espaces à aménager. Renaturer les sites délaissés.

Unités paysagères concernées

Le cordon dunaire de la côte est
Le havre de Lessay et ses mielles

Valeurs associées

- valeur agricole
- valeur économique
- qualité de l'eau

Pour aller plus loin

Site classé du havre de Lessay

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 10, 11, 14, 21.

Front de mer habité



OQP 17. Préserver, adapter et requalifier les paysages des fronts de mer habités.

Orientations

- 171.** Reconsidérer la protection et l'aménagement des fronts de mer en fonction de leur évolution à moyen et long terme. Renforcer avec parcimonie les ouvrages de protection des fronts de mer menacés à haute valeur patrimoniale. Concevoir la protection par un projet global, évaluant les risques, la valeur patrimoniale, historique et touristique des constructions à protéger et le coût des aménagements nécessaires, prenant en compte le partage du front de mer et la requalification des espaces publics.
- 172.** Quand cela est faisable, adapter le bâti et les installations pour le tourisme aux aléas marins lors d'une gestion souple du trait de côte. Concevoir l'adaptation sur mesure.

- 173.** Favoriser à terme la relocalisation dans des paysages mieux adaptés et capables d'accueillir les constructions à venir, aux investissements récurrents de protection, insuffisante à terme. Adopter alors une ambition plus grande en matière de qualité urbaine et paysagère.
- 174.** Renaturer les espaces délaissés. Déconstruire proprement, évacuer, dépolluer.
- 175.** Requalifier les fronts de mer destinés à rester présents à long terme, par un meilleur partage et une plus grande qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- 176.** Préserver la qualité de l'eau de baignade.

Unités paysagères concernées

Le cordon dunaire de la côte est
Les falaises du Bessin
Le havre de Lessay et ses mielles

Valeurs associées

- Ouverture, animation
- Beauté, calme
- Santé, nature, climat
- Valeur économique, tourisme

Pour aller plus loin

Voir orientation 301 (page 62)

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 7, 10, 11, 14, 21.

Routes littorales

OQP 18. Requalifier et partager les routes littorales, ces belvédères.



Orientations

- 181.** Réaménager et mieux partager les routes du littoral. Faciliter et sécuriser leur usage pour piétons et cyclistes.
- 182.** Éviter la fermeture des vues sur les sites historiques et la mer depuis les axes routiers d'une manière définitive, par des constructions, mais aussi d'une manière temporaire par des campings- cars garés le long de la route.
- 183.** Anticiper les submersions marines à venir et le déplacement nécessaire de la route dans un projet global, en lien avec la délocalisation éventuelle des constructions. Renaturer les sites délaissés ou les réserver aux déplacements non motorisés.

Unités paysagères concernées

Le cordon dunaire de la côte est
Les falaises du Bessin

Le cordon dunaire de la côte est
Les falaises du Bessin

Le cordon dunaire de la côte est
Les falaises du Bessin

Valeurs associées

- Ouverture à tous, animation
- Beauté, calme
- Rareté, patrimoine
- Santé, mobilité active
- Climat

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 10, 14.

Îles

OQP 19. Poursuivre la protection des îles Saint-Marcouf



Orientations

- 191.** Préserver cet espace naturel et son patrimoine.

Unités paysagères concernées

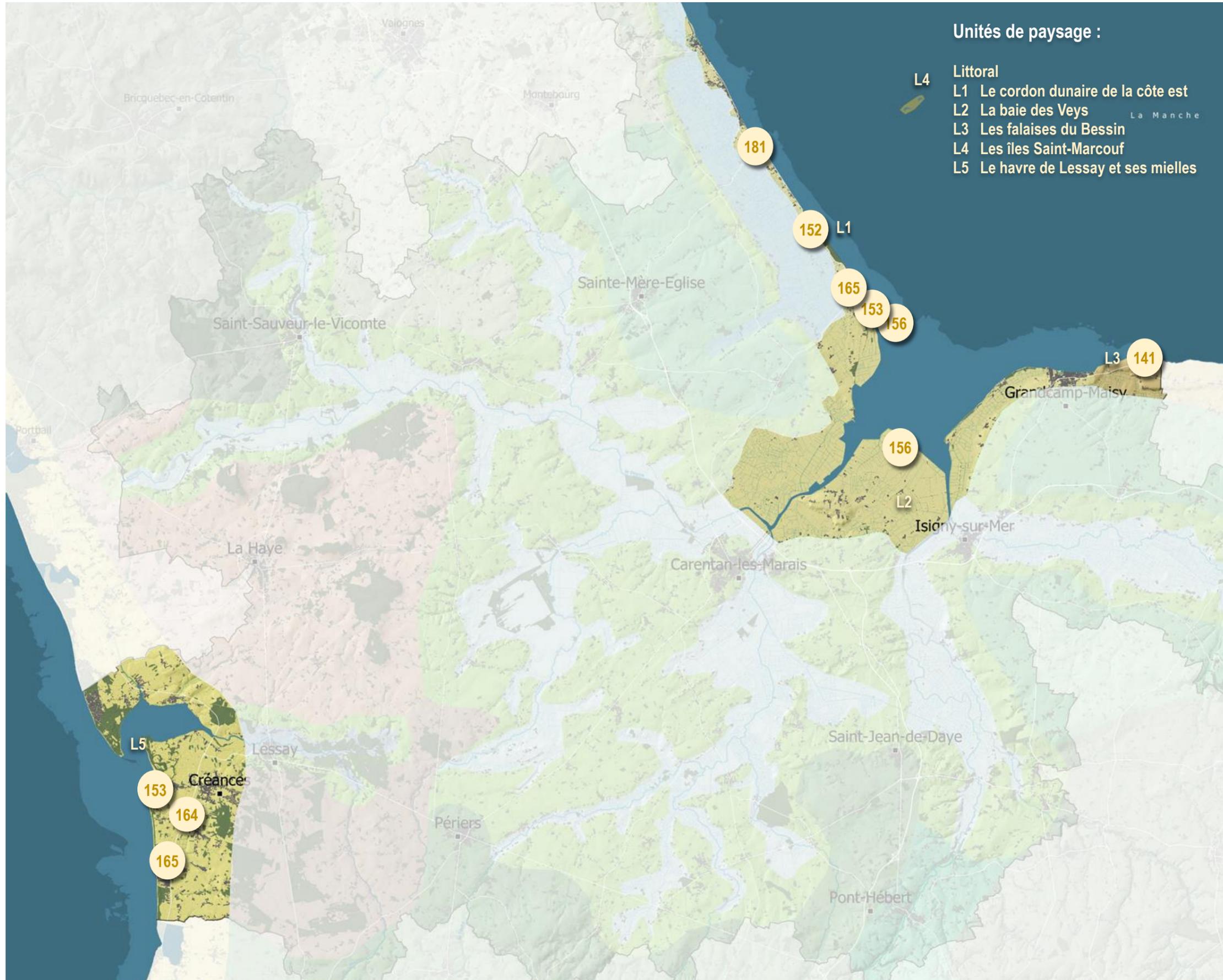
Les îles Saint-Marcouf

Valeurs associées

- Nature,
- Patrimoine

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 7, 13.



OQP 13
Préserver les polders, herbus, estrans, espaces réservés à la nature

OQP 14
Poursuivre la revalorisation paysagère, écologique et culturelle du site naturel et historique de la pointe du Hoc

141 Requalifier l'accueil du site de la pointe du Hoc

OQP 15.
Préserver les dunes naturelles et les plages, espaces naturels et historiques attractifs.

153 Préserver les dunes du surpâturage.

156 Améliorer la qualité d'accueil des visiteurs. Prévoir des espaces de pique-nique.

OQP 16.
Préserver les espaces agricoles des mielles cultivées.

164 Maîtriser l'étalement urbain sur ces espaces proches de la côte.

165 Requalifier le paysage construit des activités économiques, conchylicoles et ostréicoles.

OQP 17.
Préserver, adapter et requalifier les paysages des fronts de mer habités.

OQP 18.
Requalifier et partager les routes littorales, ces belvédères.

181 Réaménager et mieux partager les routes du littoral pour valoriser la découverte des sites historiques et la vue sur et depuis la mer.

OQP 19.
Poursuivre la protection des îles Saint-Marcouf.

Cœurs de villes et de villages

Forces + Opportunités



- Les villes, de tailles variables, constituent des polarités fortes, en contraste avec l'espace rural à densité faible. Assez bien équipés en commerces et services, ils sont assez animés, notamment les jours de marché.
- Le réseau de villes et de villages est dense et bien réparti géographiquement.
- Notamment les cœurs de villes de la Haye, de Carentan-les-Marais, d'Isigny-sur-Mer, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Sainte-Mère-Église et de Périers, en partie reconstruit, disposent d'une densité forte et un cadre de vie vivant apportant une attractivité à ces centres-bourgs.
- D'une manière générale, les cœurs des villes et des villages, ainsi que les nombreux hameaux présentent une diversité de patrimoine architectural (terre, pierre).

- La période de Reconstruction a légué un patrimoine important d'habitat dans les cœurs des villes et villages. Quelques églises de cette époque offrent de belles architectures dont la rénovation ainsi que celle de leurs abords offre des opportunités pour faire davantage aimer cette architecture encore associée à une période traumatique.
- Dans certains villages ou hameaux, on trouve des abords de route enherbés ou fleuris par les habitants qui apportent une belle qualité à cet espace collectif.

Faiblesses + Menaces

- Seuls 40 % de la population du Parc vit dans des communes de plus de 2000 habitants pouvant offrir un certain niveau d'équipements, de services et de commerces.
- De nombreuses communes du territoire n'ont plus aucun service marchand ou ont perdu leur dernier commerce alimentaire. En effet, l'habitat dispersé et la relative petite taille des centres-villages ne favorisent pas la présence de commerces de proximité.
- Cette dévitalisation des bourgs et villages participe à un certain déséquilibre du territoire et entraîne de nombreux déplacements, le plus souvent en voiture individuelle, avec des conséquences environnementales et économiques importantes.

- Le patrimoine bâti de la Reconstruction pâtit à la fois d'une mauvaise image, souvenir des traumatismes de la guerre, mais aussi, parfois d'un besoin de rénovation et d'adaptation important (isolation, accessibilité PMR).
- Les places des villes et villages, et d'une manière générale les espaces publics de leurs centralités, sont souvent inhospitaliers et pourraient être mieux mises en valeur. Ces aménagements stériles, sans végétation, dominés par la voiture en stationnement ou en circulation laissent peu de place à la rencontre et à la convivialité.
- Dans certaines localités on observe la présence d'aménagements décoratifs chétifs ou anecdotiques qui ne participent pas réellement à une amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de ces centralités.

Extensions urbaines

Forces + Opportunités



- Les SCoTs du territoire prévoient une réduction forte de l'artificialisation des sols, échelonnée dans le temps, notamment pour la fonction de l'habitat, avec un principe de création d'au moins 48 % des logements au sein des enveloppes urbaines existantes.
- Les enveloppes urbaines sont définies au sein des SCoTs : Pour le Cotentin par exemple, ce sont tous les espaces urbains supérieurs à 3 ha et possédant plus de 20 bâtis.
- Les SCoTs demandent à toutes collectivités d'établir une analyse de la vacance du parc de logements afin d'étudier les possibilités de remettre des logements vacants sur le marché.
- Ils demandent également à toutes les collectivités d'analyser les capacités de densification et de mutation dans leur enveloppe urbaine existante.

- Le mode d'aménagement des extensions et de création des espaces d'activités devra participer à minorer le recours à du foncier naturel, agricole et forestier. Pour ce faire, les SCoTs promeuvent la densification et l'élévation en hauteur du bâti en fonction des caractéristiques des entreprises à accueillir et du contexte paysager.
- Dans ce cadre, le renforcement de la densité du bâti nouveau devra se concilier avec la qualité urbaine, paysagère et environnementale. En effet, les règles de densité conduites par les SCoTs sont mises au service de l'optimisation de l'espace pour des aménagements plus fonctionnels et mieux incorporés dans leur environnement naturel et paysager.

Faiblesses + Menaces

- De nouveaux quartiers pavillonnaires sous forme de lotissements standardisés sont bâtis autour des villes et villages. La rupture architecturale avec les modes de construction spécifiques de ce territoire, l'absence d'organisation urbaine et de plantations structurantes les rend très visibles depuis les voies d'approche et participent à banaliser le paysage des franges urbaines.
- L'habitat ancien est parfois délaissé et constitue le stock de logements vacants, quand les bâtiments ne sont pas devenus inhabitables.
- La poursuite de la construction massive de pavillons standard sans réflexion urbaine, paysagère et architecturale risque de modifier durablement la spécificité paysagère et la qualité du cadre de vie, avec des conséquences importantes sur l'artificialisation des sols.

- L'artificialisation des sols réduit une ressource essentielle pour l'activité agricole et participe au bilan négatif des émissions de gaz à effets de serre, en supprimant le puits de carbone qu'est le sol vivant.
- Le renforcement de l'habitat dispersé peut créer des conflits d'usages avec les agriculteurs, notamment pour l'épandage.
- Les documents d'urbanisme existants sont généralement insuffisants pour garantir une qualité urbaine, paysagère et environnementale.

Entrées de ville

Forces + Opportunités



Par « entrées de ville » sont comprises ici les portions de routes récemment urbanisées d'une manière lâche, peu tenue, par des zones d'activités ou de commerce, modifiant fondamentalement le rapport entre l'espace rural et l'espace urbain dense des villes et bourgs.

Faiblesses + Menaces

- Les zones d'activités, situées le plus souvent en entrée des villes, constituent un paysage dégradé, par l'absence d'organisation urbaine, la qualité architecturale et paysagère faible, par le peu de pensée sur le partage de l'espace public.
- Ces formes urbaines lâches contribuent à l'augmentation de la consommation d'espaces.
- Les bâtiments affichant des enseignes surdimensionnées, ces espaces constituent des vitrines commerciales qui dénaturent l'image des villes et bourgs.
- L'éclairage excessif de ces espaces consomme de l'énergie et contribue à la pollution lumineuse.
- Si quelques projets vont dans le bon sens (comme à La Haye ou à Saint-Hilaire-Petitville), la majorité des nouvelles zones ignorent ces préoccupations.

Lisières bâties

Forces + Opportunités



Les lisières bâties sont les limites urbaines récemment construites, à l'approche d'une ville, d'un village. Alors que les hameaux et villages préservés disposent le plus souvent de potagers ou de pré-vergers comme espace de transition entre l'espace habité et les champs, assurant une discrétion du bâti, les pavillons récents, ne disposant que de peu de surface de jardin, tranchent visuellement avec le paysage rural.

Faiblesses + Menaces

- Cette ligne de partage précieuse et recherchée, entre l'espace construit et l'espace agricole, permet de profiter à la fois de la proximité des services qu'offre une centralité urbaine et de la campagne : vue sur l'espace agricole ou naturel, présence de chemins de promenade.
- De nouvelles formes paysagères assurant les services des pré-vergers historiques pourront sans doute être créées via l'agroforesterie émergente.
- Cette ligne est fragile – c'est le lieu habituel de l'extension urbaine.
- Par sa position, fortement visible depuis la campagne, elle modifie la perception du bourg pour tous.
- Ces franges urbaines sont rarement traitées et créent des ruptures nettes entre le paysage habité et la campagne autour.

Friches bâties

Forces + Opportunités



Les friches bâties sont des anciens espaces économiques à l'abandon.

- Les friches industrielles, artisanales, agricoles constituent une opportunité pour la création de nouvelles activités ou la reconversion urbaine pour la création de logements, sans artificialisation nouvelle de terres agricoles ou naturelles.

Faiblesses + Menaces

- Certaines friches industrielles ont déjà été transformées, c'est notamment le cas de l'ancienne laiterie à Isigny-sur-Mer, devenue un hangar de stockage pour Mimolette.
- D'autres friches sont en cours de reconquête et de reconversion, comme le terrain Gloria à Carentan, idéalement situé à proximité du centre-ville et du port et destiné essentiellement à la création de logements.
- Pour d'autres terrains en déshérence la situation est plus complexe et leur présence participe à l'apparence d'un paysage dégradé.
- C'est notamment le cas pour le terrain Lanquetot à Veys, où le projet reste à définir. Mais sa situation, coincé entre deux routes dans un hameau très dégradé, est difficile pour la reconversion en habitat.

Habitat rural, hameaux



Forces + Opportunités

- Le territoire du parc est doté d'un habitat rural caractéristique intéressant, avec une certaine performance énergétique due à sa forme agglomérée (longères / cours / hameaux) et son orientation bioclimatique (par rapport au vent, au soleil). Par ailleurs, ces formes gardent intacte la relation à l'espace public et au paysage ouvert et offrent des sources d'inspiration pour le renouvellement de l'habitat standardisé récent.
- Les constructions vernaculaires sont bâties en terre et en pierre, matériaux extraits sur place.

- Ce savoir-faire de construction avec des matériaux géosourcés est une opportunité pour adapter les constructions nouvelles aux exigences environnementales tout en s'inscrivant dans les paysages spécifiques du Parc.
- Les bâtiments vacants peuvent être une opportunité de création de logements sans artificialisation nouvelle à condition d'être réadaptés à la demande et aux exigences environnementales.

Faiblesses + Menaces

- L'habitat ancien est souvent dégradé et de nombreux bâtiments sont vacants.
- Les performances thermiques du parc de logements sont médiocres, en raison de l'ancienneté des bâtiments.

- L'habitat constitue le secteur le plus émetteur de gaz à effets de serre d'origine énergétique sur le Parc avec 37 % des émissions.

Hangars agricoles



Forces + Opportunités

- Certains bâtiments agricoles, quand le matériau principal de construction est le bois, quand l'implantation est soignée et s'inscrit dans le contexte et notamment dans la topographie, font naturellement partie du paysage agricole.

Faiblesses + Menaces

- On peut observer l'apparition de hangars et d'ateliers hors-sol récents de plus en plus imposants et de nouveaux bâtiments d'exploitation qui viennent avoisiner les corps de ferme traditionnels. Ces bâtiments prégnants peuvent créer des ruptures dans le paysage.

- En particulier en rives de marais, mais aussi sur la bande littorale, ces bâtiments peuvent fondamentalement changer la perception du paysage et risquent de le banaliser.

Transport d'énergie



Forces + Opportunités

Le transport de l'énergie électrique se fait par des réseaux aériens ou souterrains. L'ampleur du dispositif, mais également des travaux d'enfouissement, est fonction de la force de la tension. S'il est à ce jour pratiquement impossible d'enfouir des réseaux à très haute tension, ceux de haute, moyenne ou de basse tension sont de plus en plus souvent souterrains.

Faiblesses + Menaces

- Dans de nombreux villages, des lignes aériennes basse tension rayent le ciel et dégradent le paysage.
- Les lignes à très haute tension (THT), et en particulier quand elles sont doubles, ont un impact très fort sur le paysage traversé, que le point de vue soit proche ou lointain.

- Les postes de raccordement électrique sont également consommateurs d'espaces et très visibles dans les paysages.

Énergie renouvelable

Forces + Opportunités



- Avec 15 000 km de haies bocagères, le bois-énergie dispose d'un gisement important. La valorisation économique de son bois favorise l'entretien pérenne et les replantations et préserve ainsi la qualité des paysages du Parc.
- La filière bois-énergie optimise l'exploitation de la ressource en organisant la chaîne depuis la production (entretien des haies) vers la consommation (installations des chaudières-bois individuelles et collectives et approvisionnement) avec l'ensemble des acteurs du territoire.

- La filière biogaz, à travers la méthanisation de la biomasse, constitue une importante opportunité de production énergétique.
- Le gisement éolien de la Normandie est l'un des plus riches d'Europe.
- Le bocage peut jouer un rôle de masque et d'insertion des éoliennes dans le paysage.
- La quantité annuelle d'ensoleillement convient pour développer l'énergie solaire. Le potentiel solaire thermique et photovoltaïque pourrait être mieux exploité, notamment en toiture.

Faiblesses + Menaces

- L'exploitation mal maîtrisée des haies, sans plan de valorisations de la biomasse, peut entraîner une dégradation du paysage.
- Les bâtiments de méthanisation, sans accompagnement, peuvent participer à la banalisation du paysage rural. Leur exploitation augmente la circulation de camions dans des voiries rurales non adaptées.
- Une omniprésence de parcs éoliens de grande hauteur, par leur caractère industriel, risque

- de créer une saturation visuelle et de transformer fortement les paysages sensibles du marais, du littoral voire ceux du bocage.
- Des parcs photovoltaïques étendus sur des terrains naturels ou agricoles risquent de créer un contresens économique et environnemental.
- L'apparition massive des nouveaux modèles de panneaux photovoltaïques rotatifs, installés dans les prairies, risquerait de participer à la banalisation et au mitage du paysage rural.

Mobilité éco-responsable

Forces + Opportunités



- L'usage du vélo est assez aisé dans ce paysage à relativement faible relief.
- Les voies vertes, assez nombreuses sur le territoire du Parc offrent une opportunité de le parcourir sans motorisation et un point de vue particulier sur ses paysages.

- On peut constater une prise de conscience du potentiel d'évolution des déplacements vers des mobilités actives, notamment depuis l'émergence des vélos à assistance électrique (VAE). De nombreux plans ou schéma vélo sont en cours d'élaboration qui laissent présager une amélioration notable des conditions de circulation des vélos, à condition que les investissements nécessaires suivent.

Faiblesses + Menaces

- On peut constater des problèmes de déplacement à vélo, notamment dans les petites communes, mais aussi dans les villes, par l'absence d'aménagements dédiés aux mobilités actives, par la vitesse de circulation importante des véhicules sur le réseau structurant et le manque de visibilité sur le réseau secondaire doté de nombreux virages.
- Les voies vertes existantes sont souvent déconnectées des espaces urbanisés.

- La nécessité du déplacement motorisé par son véhicule individuel rend la population économiquement dépendante du prix des produits pétroliers et augmente son impact sur l'environnement.
- Les aires de covoiturage pâtissent d'une qualité médiocre de leurs aménagements.

Méthodes en faveur du paysage

Forces + Opportunités



Le paysage est l'affaire de tous. Il est la conséquence des actions de l'ensemble des acteurs, sa face visible et sensible. Agir en faveur du paysage, de sa qualité et de sa cohérence nécessite des méthodes de projet prenant en compte la complexité des espaces d'une manière transversale, sortant donc des « couloirs » des spécialistes. Ces méthodes permettent le partage de la connaissance et de la créativité de la population pour ancrer le projet dans l'espace concret et vécu des habitants et des acteurs.

- Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. En France, ces objectifs de qualité paysagère doivent dorénavant figurer dans les SCoTs (cf. Synthèse de la loi ALUR - paysage et documents d'urbanisme (format pdf - 104.2 ko - 07/12/2016)).

Faiblesses + Menaces

- Les SCOTs du territoire intègrent des diagnostics paysagers et des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur des questions spécifiques ou localisées. Cependant, l'approche par la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère, partagée avec les acteurs, pour une vision d'ensemble des paysages futurs souhaités, reste à mener.

- Au sein du Parc on constate, à différents niveaux et dans plusieurs secteurs, que l'aménagement du territoire est essentiellement réfléchi lors de projets concrets et localisés. Cette absence de regard global et pluridisciplinaire conduit à des projets au coup par coup et peu qualitatifs en matière de paysage.

Cœurs de villes et villages



OQP 20. Retrouver des cœurs de villes et villages plus vivants et attractifs.

Orientations

- 201.** Augmenter les **surfaces perméables et végétalisées**. Pour rendre les espaces publics des cœurs de villes et villages plus accueillants et vivables, les réaménager, les végétaliser et y planter des arbres, par une approche paysagère et écologique du projet urbain.
- 202.** Maîtriser la présence des voitures, réduire les surfaces dédiées au stationnement, à la voirie, réduire les vitesses de circulation.
- 203.** Revaloriser tous les patrimoines architecturaux, notamment ceux de l'architecture en terre et ceux de la reconstruction, et leurs abords. Valoriser et rénover les bâtiments vacants.
- 204.** Valoriser les atouts de la vie en ville ou au centre-bourg, par la proximité de commerces et d'équipements. Maintenir les services publics et les commerces.



Valeurs associées

- Valeur économique
- Ouverture à tous
- Animation
- Patrimoine
- Santé (accessibilité)

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 14, 21, 22.

Extensions urbaines



OQP 21. Requalifier les paysages des extensions urbaines.

Orientations

- 211.** Redonner du lien et de l'enracinement aux **zones pavillonnaires existantes**, en lien avec leurs paysages :
- Améliorer la qualité des espaces publics et des cheminements piétons et cyclables,
 - Planter des arbres dans les espaces publics et privés,
 - Requalifier les limites bâties avec l'espace agricole,
 - Diversifier la vocation des grandes zones pavillonnaires pour y trouver commerces, bureaux, services ou équipements, adaptés à l'échelle du tissu urbain.
- 212.** Pour des logements nouveaux, valoriser les centralités avant les extensions par la rénovation des logements vacants et du bâti dégradé.
- 213.** Concilier la densité nécessaire pour préserver le sol agricole ou naturel avec la nécessité de disposer d'espaces de nature dans l'enveloppe urbaine ;
- 214.** Limiter la création de nouvelles zones d'habitat en les concentrant dans les lisières urbaines, autour des "pôles urbains" ou dans les villages proches (accessibles à vélo) et/ou dotés de services, dans des paysages attractifs.
- 215.** Améliorer d'une manière significative leur qualité urbaine, architecturale et paysagère :
- Préserver les arbres et structures paysagères au sein des espaces construits et planter des arbres dans les espaces publics et privés,
 - Créer des espaces publics de qualité dotés de cheminements piétons et cyclables et d'espaces mutualisés de stationnement et de jeux,
 - Porter une ambition qualitative et d'écoresponsabilité, avec des formes urbaines et architecturales qui prennent appui sur les formes et techniques héritées (formes des hameaux / architecture de terre).

Valeurs associées

- Valeur économique
- Qualité de vie

Pour aller plus loin

Voir orientation 302 (page 62)

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 14, 21, 22.



Entrées de ville

OQP 22. Requalifier et mieux partager le paysage des entrées de ville.



221

Orientations

- 221.** Requalifier les entrées de ville et zones d'activités trop fortement artificialisées par le réaménagement de leurs espaces extérieurs :
- Renforcer la présence d'arbres et de sols végétalisés, perméables,
 - Poursuivre la maîtrise de l'implantation et de la qualité de la signalétique,
 - Réduire l'emprise des espaces dédiés exclusivement à l'automobile et mutualiser les espaces de stationnement.
- 222.** Améliorer le confort et la sécurité pour les mobilités actives et notamment les cyclistes, par un meilleur partage de la voirie. Mieux relier les voies vertes au réseau routier existant.



222

- 223.** Poursuivre la maîtrise de la qualité paysagère, urbaine, architecturale et environnementale des nouvelles constructions pour les zones d'activités. Faire respecter pour cela un cahier de charges ambitieux en matière de sobriété foncière, d'implantation et de forme urbaine, de mutualisation d'espaces de stationnement, d'usage de matériaux biosourcés ou géosourcés, de plantations, de gestion de l'eau, de perception depuis l'espace public et des points de vue lointains, de signalétique, de présence de toitures végétalisées ou couvertes de panneaux solaires.
- 223.** Valoriser l'effet vitrine de ces axes routiers comme un paysage partagé, bien commun. Inciter les entreprises à requalifier leurs aménagements afin de s'insérer pleinement et de bénéficier de cet effet vitrine.

Paysages concernés

RN 13, RN 174, D 971

Valeurs associées

- Ouverture à tous
- Valeur économique

Pour aller plus loin

Voir orientation 303 (page 62)

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 14, 20, 22.

Lisières bâties

OQP 23. Requalifier les lisières bâties.



231

Orientations

- 231.** Réaménager et végétaliser les limites bâties des villes et villages, interfaces entre l'habitat et l'espace agricole, par la plantation d'arbres, sous forme d'espaces agricoles diversifiés (avec des pratiques d'agroforesterie par exemple), naturels (mares, zones non fauchées...) ou d'espaces publics pouvant accueillir des usages de loisirs, de promenade, de partage et des équipements publics.
- 232.** Marquer les entrées de bourgs et valoriser les entrées de villages par un autre partage de l'espace public, par des plantations d'arbres ou d'autres formes végétales en lien avec le paysage environnant, par le resserrement de l'espace bâti et in fine par une réduction réelle de la vitesse des automobiles.

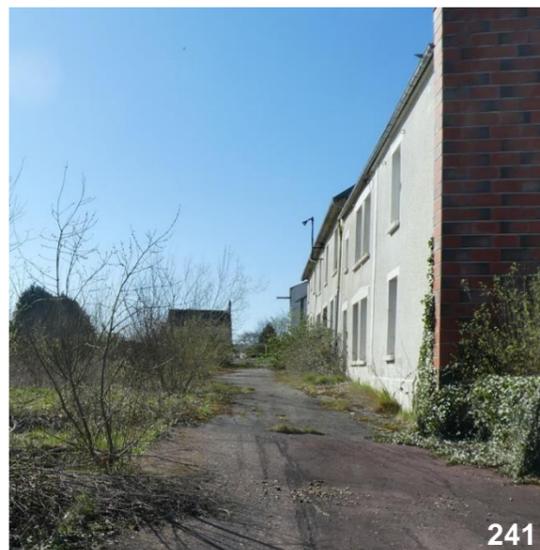
Valeurs associées

- Ouverture à tous
- Qualité de vie

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 14.

Friches bâties



OQP 24. Requalifier et valoriser les friches bâties.

Orientations

- 241.** Réaménager les friches bâties (industrielles, artisanales, commerciales, agricoles ou d'habitat) et tout autre site déjà artificialisé pour y accueillir notamment les programmes des constructions menacées par la submersion marine. S'assurer de la mise en œuvre de réels projets urbains et paysagers de qualité - cherchant la continuité avec le contexte urbain, prenant en compte l'histoire des sites, soignant la qualité urbaine, architecturale, et paysagère des espaces publics et des constructions.
- 242.** Identifier et renaturer les friches industrielles et artisanales sur des sites menacés par les impacts de la montée de la mer liée au dérèglement climatique.

Paysages concernés

Marais et littoral.

Valeurs associées

- Valeur économique
- Qualité de vie

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 10, 14, 21.

Habitat rural, hameaux



OQP 25. Mettre en valeur l'habitat rural et les hameaux.

Orientations

- 251.** Soutenir la rénovation du bâti vernaculaire et accompagner les changements de destination.
- 252.** Généraliser l'établissement et la diffusion de cahiers de recommandations architecturales et paysagères annexées aux PLU / PLUi.
- 253.** Renforcer la présence d'arbres et de haies bocagères en choisissant des essences déjà présentes tout en veillant à leur adaptation au contexte climatique.
- 254.** En cas de reconstruction d'un bâti existant ou de densification d'un hameau:
- Chercher une implantation la plus discrète possible et respectueuse de l'organisation du bâti rural, du mode d'implantation du bâti existant tenant notamment compte de l'exposition au soleil, au vent, mais aussi de la vue offerte ou prise,
 - S'inspirer des volumes et des proportions du bâti existant.
- Conserver les alignements de clôtures et de murs qui participent à la continuité du front bâti et à la délimitation de l'espace public/privé.
 - S'inspirer, pour le choix des matériaux et des coloris de ceux de l'environnement existant tout en les adaptant aux besoins du contexte climatique changeant.

Valeurs associées

- Beauté ; calme ;
- Patrimoine ; Qualité de vie

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la charte du PNR concernent cet objectif : 14, 15, 21.

Voir les cahiers de recommandations architecturales et paysagères annexés aux PLU / PLUi Communauté de Communes de la Baie du Cotentin

Hangars agricoles



OQP 26. Mieux maîtriser l'impact visuel des constructions agricoles.

Orientations

- 261.** Améliorer la qualité et la soutenabilité de ces bâtiments (sobriété foncière / choix des matériaux).
- 262.** Soigner leur implantation, la perception proche et lointaine, prenant appui sur les formes des éléments du paysage : relief, boisements, bâtiments, voirie).
- 263.** Les accompagner par des plantations et des dispositifs de gestion de l'eau.
- 264.** Favoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture en soignant proportions et orientations du dispositif dans une harmonie générale de l'ouvrage avec le paysage.

Valeurs associées

- Soutenabilité climatique ;
- Valeur économique et agricole ;
- Beauté ; Qualité de cadre de vie.

Pour aller plus loin

La mesure suivante de la charte du PNR concerne cet objectif : 23.

Transport d'énergie



272

OQP 27. Mieux maîtriser l'impact visuel des lignes aériennes

Orientations

- 271.** Enfouir les lignes aériennes de haute, moyenne et basse tension, notamment aux entrées des villes et villages.
- 272.** Éviter l'implantation de nouvelles lignes à haute et très haute tension, dégradant fortement les paysages.

Valeurs associées

- Valeur économique ;
- Santé ; Beauté ;
- Qualité du cadre de vie.

Pour aller plus loin

La mesure suivante de la chartre du PNR concerne cet objectif : 14.

Énergie renouvelable



283



284

OQP 28. Développer les énergies renouvelables tout en maîtrisant l'impact visuel des dispositifs dans les paysages.

Orientations

- 281.** Continuer à développer la filière bois énergie, en appui sur la gestion des haies bocagères permettant de lui donner un rôle économique et donc de préserver les paysages de bocage. Soutenir la création de petits réseaux de chaleur dans les collectivités.
- 282.** Développer la filière de biogaz issu de la méthanisation à condition de ne pas concurrencer la production alimentaire, de contrôler l'épandage des digestats et de soigner l'implantation des bâtiments dans le paysage.
- 283.** Développer l'énergie solaire en toiture, notamment sur des bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, mais aussi pour l'habitat. Maîtriser l'impact visuel des nouvelles formes de dispositif photovoltaïques (trackers) pouvant apporter un aspect industriel étrange dans ce paysage rural.
- 284.** Développer l'éolien dans les paysages compatibles, prenant en compte la saturation et la sensibilité visuelle depuis les autres paysages (notamment le marais) et des règles visant la maîtrise qualitative de l'installation.

Valeurs associées

- Soutenabilité climatique ;
- Valeur économique ;
- Beauté ;
- Qualité du cadre de vie.

Pour aller plus loin

Voir Orientations 304 + 305 (page 62)

Démarche de cadrage du Parc pour le développement de l'éolien.

Les mesures suivantes de la chartre du PNR concernent cet objectif : 21, 23.

Mobilité éco-responsable



291

OQP 29. Développer les mobilités actives et le covoiturage.

Orientations

- 291.** Favoriser une mise en réseau des itinéraires existants, en lien avec les territoires limitrophes et le département, et poursuivre la mise en place de schémas cyclables.
- 292.** Mettre en valeur les itinéraires offrant des vues sur les plus beaux paysages et qui relie les sites d'intérêt patrimoniaux (notamment le long des cours d'eau et sur les digues).
- 293.** Mettre à profit le réseau dense de voies secondaires et le relief peu prononcé pour développer des itinéraires et aménagements cyclables et relier les villes et villages. Favoriser un meilleur partage du réseau routier, évitant ainsi des artificialisations nouvelles. Réserver certaines voies rurales aux vélos, piétons et riverains. Sécuriser les traversées des routes départementales.
- 294.** Réduire la vitesse autorisée à 30km/h au sein des espaces agglomérés pour sécuriser l'usage du vélo et réduire les nuisances pour tous.
- 295.** Développer le covoiturage par des modalités de communications dédiées (applications, monnaies locales, actions), et les aires de covoiturage en soignant leur aménagement et en y proposant des stationnements vélo sécurisés.

Valeurs associées

- Soutenabilité climatique ;
- Valeur économique ;
- Calme ; Santé ; Ouverture à tous ;
- Qualité du cadre de vie.

Pour aller plus loin

Les mesures suivantes de la chartre du PNR concernent cet objectif : 14, 20, 22,23.

« Guide des mobilités actives et partagées »*
Guide « Le coût des politiques cyclables »**

Orientations



301. Établir un **projet global d'aménagement, de relocalisation et de requalification des paysages littoraux et bords de marais**. Identifier l'ensemble des constructions et aménagements sur les territoires menacés par les impacts climatiques et à délocaliser, en appui sur l'étude « Notre littoral pour demain ». Identifier les espaces de repli non menacés à ouvrir et les réserves foncières à constituer. Maîtriser la qualité urbaine, paysagère, architecturale, environnementale de ces constructions et aménagements (voir 302). Identifier et programmer les actions de renaturation des espaces délaissés.



302. Établir pour tout **projet urbain d'habitat un cahier de charge** permettant de maîtriser la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale :

- une implantation justifiée par la continuité avec le contexte urbain, la proximité d'un bourg, d'un pôle de services et de commerces, des transports en commun ou d'itinéraires cyclables,
- une inscription discrète dans le paysage prenant en compte la perception depuis des points de vue lointains et proches tout en mettant à profit la qualité du paysage,
- la prise en compte de l'histoire du site, de sa disposition,
- une forme urbaine et des espaces publics de qualité et soutenables (sobriété / densité / gestion de l'eau durable / présence végétale / espaces mutualisés...),
- une architecture soignée et inventive, prenant en compte formes et savoir-faire hérités et les principes de l'écoconstruction (matériaux géo-et bio-sourcés, performance thermique, recyclage...).



303. Établir pour tout projet d'implantation **d'une zone d'activité un cahier de charge** permettant de maîtriser sa qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, assorti de règles et de préconisations (*implantation des bâtiments, géométrie, matériaux et couleurs, mutualisation des espaces de stationnement, accessibilité par toutes les mobilités, plantations, gestion de l'eau, signalétique et publicité*).

304. Établir pour tout projet d'implantation de site de **méthanisation un cahier de charge** permettant de maîtriser la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale assorti de règles et de préconisations (*implantation, géométrie, matériaux, couleurs*).

305. Établir pour tout projet d'implantation de **parc éolien un cahier de charge** permettant de maîtriser sa qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, assorti de règles et de préconisations (*modèles, hauteur, implantation, géométrie*).

306. Établir pour toute demande d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation **d'exploitation d'une carrière un réel volet de paysage** :

- à établir par un paysagiste-concepteur,
- comportant des prescriptions concernant l'aménagement des abords à court terme et de l'ensemble de la surface à long terme,
- prenant en compte les usages actuels et futurs possibles, anticipant l'ouverture du site au public à long terme,
- prenant en compte la perception depuis des points de vue significatifs proches et lointains.

307. Inciter à l'utilisation de méthodes pour favoriser **des approches paysagères et participatives**, comme les plans de paysage déjà mis en place sur le territoire (Picauville et plages du Débarquement).

308. D'une manière générale, garantir que tout projet réponde à une exigence qualitative depuis la phase de conception jusqu'à la réalisation, et tout le long de son existence.

Pour aller plus loin

La mesure suivante de la charte du PNR concerne cet objectif :
10, 14, 21, 22, 23

Stratégie

OQP 31. Devenir un territoire exemplaire « Paysages de transition ».

Orientations



311



311

311. Mettre en œuvre une **réelle stratégie territoriale prospective sur les risques climatiques et la neutralité carbone** fondée sur le paysage. Cette stratégie devrait être assortie d'un plan d'action et d'un **budget permettant sa mise en œuvre** à court, moyen et long terme et d'un **bilan prospectif** évaluant également les **bénéfices** (santé / économie agricole...) **et les coûts évités** à long terme (dégâts causés par les dérèglements climatiques / protections nécessaires).

Une démarche de co-construction entre élus, acteurs, associations, habitants cherchant des solutions ancrées dans le territoire (ses ressources, ses capacités humaines et techniques), dans le paysage (prenant en compte la qualité du cadre de vie comme moyen d'émancipation et d'acceptabilité par la population). Cette stratégie prendra appui sur les études déjà menées (Agenda 21 / PAT / PCET / PCAET...) et pourrait être composée de 5 volets :

Volet 1 : Préserver ou renforcer les puits de carbone.

- Préserver le sol vivant, puits de carbone : les espaces naturels et agricoles, notamment les prairies, landes et tourbières et leur mode de gestion,
- renaturer certains espaces artificialisés ou dégradés et renforcer la présence arborée sous toutes ses formes, notamment dans les paysages bocagers et les espaces habités.

Volet 2 : Modifier les modes de production économique.

- Transformer l'économie agricole pour qu'elle soit moins émettrice de GES, moins polluante, capable d'entretenir nos paysages dans un modèle économique viable pour les agriculteurs ; notamment adapter l'élevage en diversifiant les filières,
- maintenir l'attractivité des paysages pour un tourisme vert et sobre.

Volet 3 : Modifier les modes de construction et d'habiter.

- Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière globale chiffrée, spatialisée, temporelle, partagée en cohérence avec les ambitions de la Loi climat (zéro artificialisation nette d'ici 2050),
- mettre à profit le potentiel paysager et urbain des villes, bourgs et villages pour densifier l'espace urbain avant de conquérir de nouveaux espaces constructibles, tout en préservant les nécessaires espaces de nature au sein des espaces habités.

Volet 4 : Modifier les mobilités et transports.

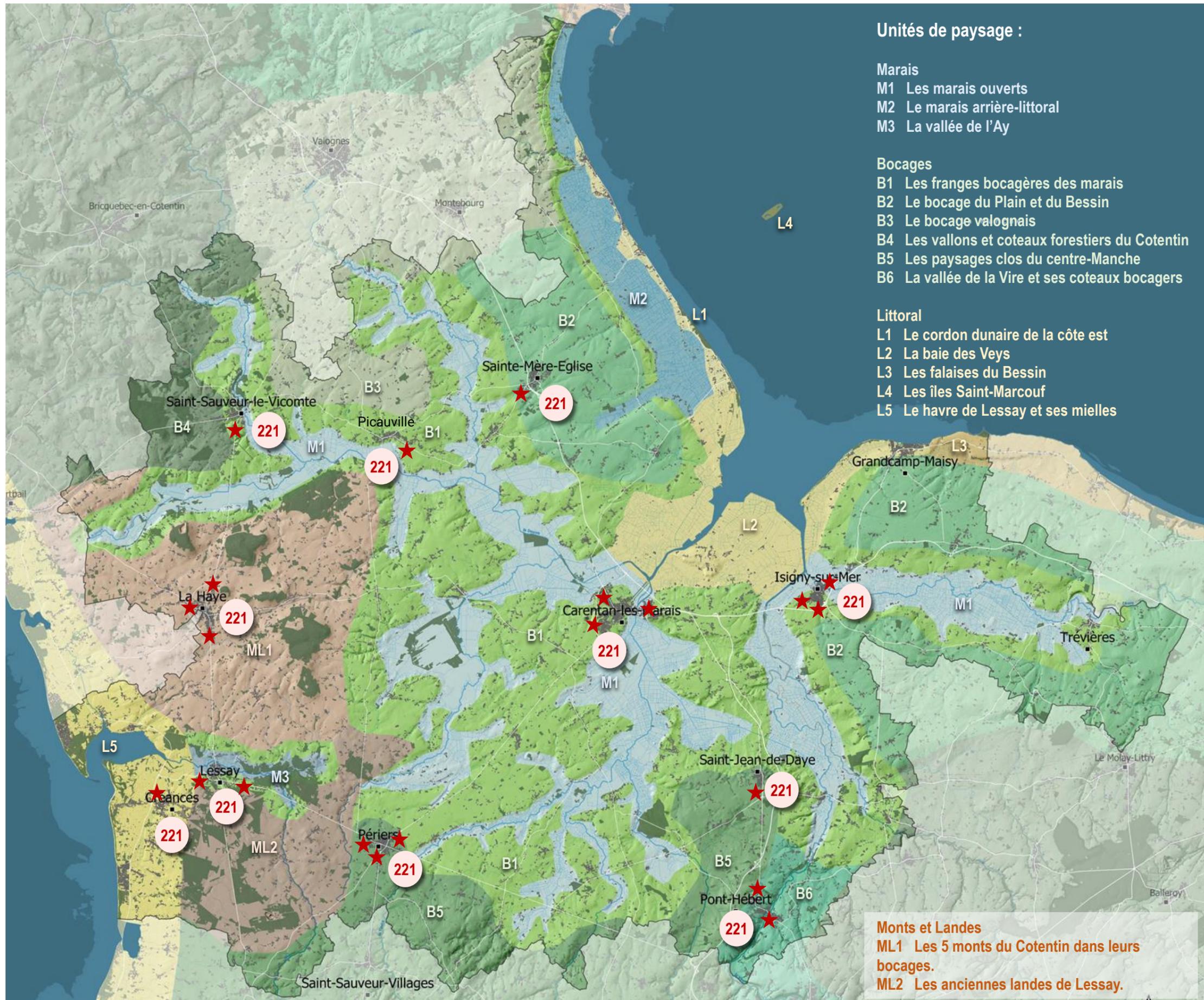
- Mettre en œuvre une stratégie de mobilité active et partagée à l'échelle du Parc, prenant en compte les besoins spécifiques d'un habitat assez dispersé et peu dense et du potentiel paysager et du réseau secondaire.

Volet 5 : Développer les énergies renouvelables

- Mettre en œuvre une stratégie de renforcement de production d'énergie renouvelable basé sur le potentiel paysager du territoire – bois énergie, vent, biogaz tout en tenant compte des sensibilités paysagères.

Pour aller plus loin

La mesure suivante de la charte du PNR concerne cet objectif : 14



Monts et Landes
 ML1 Les 5 monts du Cotentin dans leurs bocages.
 ML2 Les anciennes landes de Lessay.

- OQP 20.** Retrouver des cœurs de villes, bourgs et villages plus vivants et attractifs.
- OQP 21.** Requalifier les paysages des extensions urbaines.
- OQP 22.** Requalifier et mieux partager le paysage des entrées de ville.
 - 221 Requalifier les zones d'activités trop artificialisées par le réaménagement de leurs espaces extérieurs.
 - ★ implantation précise
- OQP 23.** Requalifier les lisières bâties.
- OQP 24.** Requalifier et valoriser les friches bâties.
- OQP 25.** Mettre en valeur l'habitat rural et les hameaux.
- OQP 26.** Mieux maîtriser l'impact visuel des constructions agricoles.
- OQP 27.** Mieux maîtriser l'impact visuel des lignes aériennes
- OQP 28.** Développer les énergies renouvelables tout en maîtrisant l'impact visuel des dispositifs. dans les paysages
- OQP 29.** Développer les mobilités actives et le covoiturage.
- OQP 30.** Améliorer la qualité des études et de la conception architecturale, urbaine et paysagère
- OQP 31.** Devenir un territoire exemplaire « Paysages de transition ».

Récapitulatif des valeurs d'usage des paysages évaluées en atelier

Critères :

- **Nature** (expérience de rapport à la nature, d'absence ou faiblesse d'impact humain) ;
- **Biodiversité** (qualité et richesse des milieux) ;
- **Soutenabilité écologique** (préservation du fonctionnement des milieux) ;
- **Soutenabilité climatique** (à impact neutre ou positif par rapport au climat) ;
- **Valeurs agricoles** (améliore la vie des agriculteurs, améliore la vie des animaux d'élevage, préserve ou améliore la qualité des sols, contribue aux circuits courts, diversifie les structures agricoles, favorise la présence d'animaux et d'agriculteurs dans le paysage, et in fine améliore la qualité des produits agricoles)
- **Valeurs économiques** (source d'emploi, d'enrichissement collectif) ;
- **Animation** (offre d'espaces de partage, espaces publics ou communs attractifs contribuant à la convivialité et la vie touristique et sociale du territoire) ;
- **Beauté** (valeur esthétique, expérience sensorielle et/ou émouvante) ;
- **Calme** (espace de sérénité, d'apaisement, absence de nuisances) ;
- **Rareté** (originalité, exemplarité, spécificité de l'expérience) ;
- **Patrimoine** (contribue à l'histoire, culture, authenticité, intégrité, cohérence) ;
- **Santé** (propice aux déplacements doux, accessible à toutes formes physiques et aux PMR) ;
- **Ouverture à tous** (à tous genres, âges, milieux socio-culturels).

Bibliographie

- Portrait du territoire du PNR INSEE, Observatoire des territoires ; 2022
- PCAET CC Côte Ouest Centre Manche, 2021
- Définition d'une stratégie d'adaptation de la façade littorale ouest au changement climatique, CC Côte ouest centre Manche CEREMA, 2021
- Étude sur la covisibilité de l'éolien, PNR Marais du Cotentin et du Bessin, 2021
- Atlas des paysages de la Manche, DREAL Normandie, BET AGAP Urbanisme et paysage ; 2020
- Profil environnemental de Normandie, DREAL Normandie ; 2020
- Un territoire en mouvement, Bilan du PNR à 10 ans, PNR Marais du Cotentin et du Bessin ; 2020
- Notre littoral de demain Côte est Cotentin, CC Baie du Cotentin ; BET Artelia ; 2019
- Plan de paysage des sites du Débarquement du 6 juin 1944 ; Région Normandie ; Folléa Gauthier, paysagistes ; 2016
- PCET, PNR Marais du Cotentin et du Bessin, Ecodeva Conseil 2013
- SIAT Sèves-Taute, CC Sèves Taute Alice Brauns, paysagiste ; 2011
- Documents de référence sur les paysages, PNR Marais du Cotentin et du Bessin, BET CERESA ; 2010
- Définition des continuités écologiques à l'échelle de commune de Lessay et de la CC du Canton de Lessay ; PNR Marais du Cotentin et du Bessin ; 2010
- Charte paysage Sainte-Mère-Église, CC du canton de Sainte-Mère-Église, Aubel et Bigot, paysagistes ; 2000

Illustrations et photos

Les illustrations graphiques des pages 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 21, 22, 25, 26, 28 et 29 sont issues de l'atlas des paysages de la Manche.

Celle de la page 27 est issue du plan de paysage des sites du Débarquement du 6 juin 1944.

Les cartes pages 6, 8, 20, 24, 35, 40, 45, 52 et 64 ont été réalisées par Hégésippe Bellanger sur la base du fond SIG du PNR.

Les photographies, sans mention différente, ont été réalisées par Alice Brauns.

Remerciements

Suivi général :

Joëlle Rimbart, PNR

Comité de pilotage :

Anne Hébert, Vice-présidente du PNR ;
Yann Mouchel, élu de Varengebec, membre du bureau du PNR ;
Françoise Avril, DREAL Normandie ;
Marion Gobin, CAUE Manche ;
Cécile Guillopé, CAUE Manche ;
Eléonore Mousset, PNR.

Par ailleurs :

Les sept membres de l'équipe du PNR pour leur participation aux CoTech et tout au long de l'étude.

Les 23 habitants du Parc présents lors des ateliers participatifs dont les résultats ont enrichi cette étude !

CHARTRE 2025-2040

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

MAISON DU PARC
3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

SIÈGE ADMINISTRATIF
Tél. 02 33 71 61 90
info@parc-cotentin-bessin.fr

ACCUEIL TOURISTIQUE
Tél. 02 33 71 65 30
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

